



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, **Jacqueline BELHOMME**.

Etaient Présents : (28 puis 26)

Mme Jacqueline Belhomme – Mme Sonia Figuères – M. Rodéric Aarsse
Mme Corinne Parmentier – M. Dominique Cardot – Mme Vanessa Ghiati
M. Antonio Oliveira – Mme Bénédicte Ibos – Mme Jocelyne Boyaval
M. Jean-Michel Pouillé – Mme Dominique Trichet-Alaire – M. Michel Aouad
M. Farid Hemidi – Mme Catherine Morice – Mme Carole Sourigues
M. Loïc Courteille – M. Thomas François – M. Grégory Gutierrez
M. Nicolas Garcia – M. Hugo Poupard – M. Roger Pronesti – Mme Emmanuelle Jannès
M. Olivier Rajzman – Mme Nadia Hammache (**départ à 22h13**)
Mme Héla Bel Hadj Youssef – M. Anthony Toueilles – M. Tauthui (**départ à 22h44**)
M. Martin Vernant.

Avaient donné mandat :

M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille
M. Mickaël Goldberg à Mme Bénédicte Ibos
Mme Julie Muret à M. Nicolas Garcia
M. Saliou Ba à M. Michel Aouad
Mme Fathia Alaudat à Mme Sonia Figuères
Mme Virginie Aprikian à M. Antonio Oliveira
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot
Mme Fatou Sylla à Mme Vanessa Ghiati
Mme Tracy Kitenge à M. Hugo Poupard
M. Gilles Bresset à M. Roger Pronesti
Mme Nadia Hammache à M. Antony Toueilles à partir de la DEL2025_81

Absents excusés :

Mme Charlotte Rault
M. Tauthui à partir de la délibération DEL2025_89

Secrétaire de séance :

Madame Bénédicte Ibos en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025.

Mme la Maire remercie Mme Ibos qui a accepté d'être secrétaire de cette séance. M. Toueilles a demandé la parole.

M. Toueilles fait observer que la fusion des conseils municipaux de juin et de juillet entraîne une augmentation du nombre de points avec et sans débats. Il ne faudra donc pas se plaindre de la durée de ces débats puisque certains élus de la majorité et de l'opposition s'en plaignent souvent. De plus, cette fusion entraîne une problématique démocratique puisqu'il est presque impossible d'étudier les plus de 2 200 pages de décisions prises par la Maire en plus des délibérations avec et sans débats, sans compter les voeux. Les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens demandent donc de ne plus fusionner les conseils municipaux afin que les débats puissent être sereins, afin qu'il soit réellement possible d'étudier l'entièreté des documents.

Autre chose, lors du dernier conseil municipal M. Toueilles s'est fait traiter de facho par une personne dans le public présente aujourd'hui, sans excuse de cette personne, sans excuse de la majorité ni de la Maire alors que c'est elle qui est maître du règlement intérieur et donc du conseil municipal. M. Toueilles n'a pas à se faire insulter et traiter de facho en conseil municipal par un militant communiste.

Mme la Maire remercie M. Toueilles et propose de passer aux délibérations examinées par la commission préparatoire et qu'il est proposé à l'assemblée de bien vouloir voter sans débat.

DÉLIBERATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

FINANCES LOCALES

DEL2025_54 : Compte administratif 2024 du budget annexe Location de Parkings.

Par 37 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme La Maire). Le conseil municipal prend acte de la présentation par Madame Boyaval du compte administratif du budget annexe *Location de parkings* de l'exercice 2024. Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe *Location de parkings* pour l'exercice 2024 et acte les résultats joints en annexe de la présente délibération.

DEL2025_55 : Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal de la Ville.

Par 34 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) 1 CONTRE (M. Tauthui) et 3 ABSTENTIONS (Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles). Le conseil municipal déclare que le compte de gestion relatif au budget principal de la ville de Malakoff, dressé pour l'exercice 2024 par le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montrouge, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2025_56 : Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe Location Parkings.

Par 37 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) et 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal déclare que le compte de gestion relatif au budget annexe *Location de parkings*, dressé pour l'exercice 2024 par le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montrouge, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2025_57 : Affectation des résultats 2024 du budget principal de la Ville.

Par 34 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) 1 CONTRE (M. Tauthui) et 3 ABSTENTIONS (Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles). Le conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2024 tel que suit :

Affectation des résultats de l'exercice 2024	
Résultat de fonctionnement reporté chapitre 002 (recettes)	4 838 542,31 €
Excédents de fonctionnement capitalisés 1068 (recettes – réserve complémentaire)	1 970 160,12 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté Chapitre 001 (recettes)	1 233 126,85 €

DEL2025_58 : Affectation des résultats 2024 du budget annexe Location de Parkings.

Par 37 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2024 tel que suit :

Affectation des résultats de l'exercice 2024	
Résultat d'exploitation reporté chapitre 002 (recettes)	1 029 697,83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté chapitre 001 (recettes)	119 999,53 €

DEL2025_60 : Budget supplémentaire 2025 du budget annexe Location Parkings.

Par 37 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire du budget annexe *Location de parkings* équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	239 000,00	0,00	1 029 697,83	1 029 697,83	1 268 697,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	106 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses de gestion des services		365 000,00	0,00	1 029 697,83	1 029 697,83	1 394 697,83
66	Charges financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		405 000,00	0,00	1 029 697,83	1 029 697,83	1 434 697,83
023	Virement à la section d'investissement (6)	26 688,00		0,00	0,00	26 688,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	111 000,00		0,00	0,00	111 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		137 688,00		0,00	0,00	137 688,00
TOTAL		542 688,00	0,00	1 029 697,83	1 029 697,83	1 572 385,83

+

	D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)
--	---

=

	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES
--	---

1 572 385,83

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	540 688,00	0,00	0,00	0,00	540 688,00
Total des recettes de gestion des services		540 688,00	0,00	0,00	0,00	540 688,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		542 688,00	0,00	0,00	0,00	542 688,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		542 688,00	0,00	0,00	0,00	542 688,00

+

	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)
--	---

1 029 697,83

=

	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES
--	---

1 572 385,83

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	122 000,00	0,00	119 999,53	119 999,53	241 999,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	122 000,00	0,00	119 999,53	119 999,53	241 999,53
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	152 000,00	0,00	119 999,53	119 999,53	271 999,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	152 000,00	0,00	119 999,53	119 999,53	271 999,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	271 999,53
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	12 312,00	0,00	0,00	0,00	12 312,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	12 312,00	0,00	0,00	0,00	12 312,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	14 312,00	0,00	0,00	0,00	14 312,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	26 688,00		0,00	0,00	26 688,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	111 000,00		0,00	0,00	111 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	137 688,00		0,00	0,00	137 688,00
	TOTAL	152 000,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	119 999,53
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	271 999,53
---	-------------------

DEL2025_61 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder à l'annulation des titres de recettes figurant dans l'état d'admission en non-valeur du 16 mai 2025 établi par Madame la Comptable publique assignataire pour la Ville de Malakoff pour un montant total de 40 999,24 €. Un mandat sera émis par état. Le conseil municipal indique que les crédits nécessaires à l'émission du mandat seront inscrits au budget principal de la Ville de l'exercice 2025 au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

DEL2025_62 : Créesances éteintes sur décision de justice de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal constate l'effacement des dettes, sur proposition de Madame la Comptable publique assignataire de la Ville de Malakoff, pour un montant de 14 173,17 €.

Tiers	Montants des dettes à effacer	Objets
Particuliers	2 244,46 €	Accueil enfance
Particuliers	730,69 €	Accueil enfance
Particuliers	1 936,02 €	Accueil enfance
Particuliers	9 262,24 €	Loyers

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à émettre un mandat de dépenses individuel au compte 6542 « créances éteintes » du budget principal de la Ville de Malakoff afin de solder les titres de recettes émis à l'encontre des usagers et sociétés figurant dans le tableau ci-dessus.

DEL2025_63 : Adhésion à la centrale d'achat Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve l'adhésion à la centrale d'achat UGAP. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer tout document nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat UGAP.

ACCESSIBILITÉ

DEL2025_65 : Demande de prorogation pour la mise en accessibilité des ERP dans le cadre de l'AD'AP

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal sollicite une période supplémentaire de 1 à 3 ans selon les bâtiments pour l'exécution de son Ad'AP. Le conseil municipal autorise Madame La Maire à signer et à déposer la demande de prorogation du délai d'exécution de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé auprès de la préfecture du département.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DEL2025_66 : Rapport d'activité de la Commission Communale de Services Publics Locaux (CCSPL) 2024

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DEL2025_67 : Convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation des parkings de l'Hôtel de Ville et du métro Malakoff Plateau de Vanves

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal décide de consulter pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation des parkings de l'Hôtel de Ville et du métro Malakoff Plateau de Vanves. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à convoquer ladite commission.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

DEL2025_68 : Convention de remboursement relative au branchement sur le réseau d'eau entre la ville de Malakoff et la société SPIE BATIGNOLLES pour la construction du collège Charlotte DELBO

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve la convention de remboursement des consommations d'eau de la société SPIE BATIGNOLLES. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_69 : Convention de remboursement relative au branchement sur le réseau d'eau entre la société GROUPE BIR et la commune de Malakoff

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve la convention de remboursement des consommations d'eau du GROUPE BIR. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_70 : Autorisation donnée à Madame La Maire de déposer un permis de construire pour la création de la Maison des Solidarités au 3 avenue Maurice Thorez

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal autorise Madame la Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire pour la création de la Maison des Solidarités au 3 avenue Maurice Thorez.

DEL2025_71 : Autorisation donnée à Madame La Maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour la réfection de la couverture de l'extension de l'école maternelle Jean Jaurès

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal autorise Madame La Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de réfection de la couverture de l'extension de l'école maternelle Jean Jaurès. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de réfection de la couverture de l'extension de l'école maternelle Jean Jaurès.

ÉDUCATION

DEL2025_74 : Règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires – actualisation des dispositions relatives aux temps du soir élémentaire (activités périscolaires)

Par 35 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) et 3 ABSTENTIONS (Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles). Le conseil municipal adopte le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires joint à la présente délibération. Le conseil municipal abroge les dispositions issues de la délibération n°2022-66 du 24 mai 2022 portant mise à jour du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires dans le cadre de la semaine de quatre jours. Le conseil municipal dit que ce règlement est applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

DEL2025_76 : Rémunération d'enseignants pour l'organisation d'activités périscolaires (études surveillées)

Par 35 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) et 3 ABSTENTIONS (Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles). Le conseil municipal fixe la rémunération au titre des activités accessoires (heure d'étude surveillée) des personnels concernés dans les écoles, aux taux horaires bruts suivants :

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 €
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	22,34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	

Le conseil municipal précise que les augmentations suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales ainsi que l'augmentation du salaire minimum de croissance. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

POLTIQUES CULTURELLES

DEL2025_78 : Convention pluriannuelle de subvention avec Paris Habitat liée à la programmation du centre d'art contemporain de Malakoff à la supérette 2024-2026

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve la convention pour les années 2024-2026 entre la Ville de Malakoff et Paris Habitat. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant. Le conseil municipal dit que les recettes à hauteur de 3 000 € en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_79 : Convention entre Tram et la ville de Malakoff dans le cadre de la Nuit Blanche Métropolitaine 2025

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve la convention à intervenir entre l'association *TRAM Réseau d'art contemporain et la ville de Malakoff* relative à la *Nuit Blanche* 2025 afin de financer le projet dans le cadre du dispositif lancé par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 20 000 euros (vingt mille euros). Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_80 : Avenant à la convention de fonctionnement 2025 - département des Hauts de Seine

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'objectifs triennale pour l'année 2025 entre la ville de Malakoff et le département des Hauts-de-Seine. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant légal, à signer ledit avenant à la convention ainsi que les actes administratifs en découlant. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2025_82 : Mise à jour du tableau des emplois

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 26 juin 2025, tel que proposé en annexe. Le conseil municipal précise que le tableau détaille les postes qui peuvent être pourvus par des personnels contractuels. Le conseil municipal abroge l'ensemble des délibérations précédentes fixant le tableau des effectifs des emplois permanents. Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

RESTAURATION COLLECTIVE

DEL2025_85 : Approbation de l'avenant n°6 à la convention de l'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux avec la commune de Malakoff

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°6 à la convention de l'entente intercommunale, annexé à cette délibération, portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux avec la commune de Malakoff. Le conseil municipal approuve la prorogation anticipée d'un an de ladite convention intercommunale afin que l'échéance soit fixée au 30 août 2027. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°6.

SANTÉ

DEL2025_86 : Contrat d'aide conventionnelle à l'embauche d'un assistant médical entre la ville de Malakoff et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve le contrat d'aide conventionnelle entre la ville de Malakoff et la caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine, annexé à la présente décision. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit contrat d'aide conventionnelle ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget des exercices concernés.

DEL2025_87 : Convention de coopération public-public en médecine interne entre la ville de Malakoff et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat en médecine interne entre la Ville de Malakoff et l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris GHU Paris-Saclay impliquant le versement à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris GHU Paris-Saclay d'une indemnité de 158,34 euros ou 282,84 euros par demi-journée de consultation selon le statut du praticien hospitalier intervenant. Le conseil municipal dit que la présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prend effet à

compter du 1^{er} janvier 2025 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Elle pourra être reconduite tacitement jusqu'à son terme, sans excéder quatre ans. La durée de chaque période de reconduction est de un an.

URBANISME

DEL2025_88 : Approbation de la scission de la copropriété du 12 avenue du Maréchal Leclerc et création d'une volumétrie

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve la scission de la copropriété sise 12 avenue du Maréchal Leclerc, initialement cadastrée E n°98, et divisée en deux parcelles E n°140 et E n°141, et les servitudes, notamment de passage et de réseaux, en découlant. Le conseil municipal approuve la mise en volumétrie de la parcelle cadastrée E n°141 en deux volumes, le volume 1 appartenant à la commune de Malakoff et le volume 2 appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à déposer toute demande et à signer tout acte ou document relatif à ces opérations.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2025_90 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Arts, Culture, Loisirs à Malakoff (ACLAM)

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Art, Culture, Loisirs à Malakoff. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention susmentionnée et tous documents afférents à ce dossier.

Mme la Maire indique qu'il y a une demande de précision de vote sur les délibérations n°18 et 19 concernant l'éducation.

M. Toueilles aurait souhaité que Mme la Maire réponde à sa demande formulée en début de séance mais il ne l'y oblige pas et constate simplement.

Les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens souhaitent s'abstenir sur les délibérations n°18 et 19.

Ils avaient par ailleurs demandé que la délibération n°20 sur la garantie d'emprunt soit portée au débat, ce qui n'est pas le cas. Ils demandent donc à ce qu'elle soit sortie et mise en débat.

Mme la Maire accepte cette demande.

M. Tauthui comprend que la délibération n°19 est mise au débat.

Mme la Maire rectifie ce point, il s'agit de la n°20. Les délibérations n°18 et 19 sont en fait une conséquence du PEDT que présentera M. François tout à l'heure. Les élus pourront donc argumenter sur le PEDT de manière générale ainsi que sur l'augmentation du temps d'étude de ¾ d'heure à une heure et ses conséquences financières pour les enseignants. M. Toueilles vient d'annoncer que les élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens vont s'abstenir sur cette délibération mais il pourra intervenir sur le contenu dans le cadre du PEDT et expliquer pourquoi les élus de son groupe s'abstiennent.

La délibération n°20 est en revanche remise au débat.

M. Tauthui votera contre les délibérations relatives aux finances locales n°3, 4, 5, 6 et 7.

Mme la Maire en prend note.

M. Tauthui rappelle, concernant la délibération n°16 relative aux bâtiments communaux, qu'ils avaient donné en début de mandature l'autorisation pour le permis de construire de la Maison des Solidarités à Thorez. Pourquoi reviennent-ils aujourd'hui sur une nouvelle autorisation et pourquoi cette opération a-t-elle pris tout ce temps ?

Mme la Maire indique que les précédentes délibérations ne concernaient pas le permis de construire pour les travaux mais d'autres phases comme l'autorisation de lancer le désamiantage.

M. Aarsse précise que le projet a été lancé et qu'il s'agit aujourd'hui de déposer le permis de construire. C'est un acte juridique déposé par Mme la Maire auprès de la collectivité et il est important de le faire voter en conseil municipal. Cette délibération aurait pu être soumise sans débat mais il a été demandé à ce qu'elle en fasse l'objet. Il n'y a pas de différence cependant avec le projet politique, c'est dans la suite logique.

M. Toueilles a oublié de préciser qu'ils s'abstenaient sur les délibérations n°3 et 5, en plus des n°18 et 19.

Mme la Maire récapitule les votes :

M. Tauthui vote contre les délibérations n°3 à n°7.

Les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens s'abstiennent sur les délibérations n°3, 5, 18 et 19.

Ils votent pour le reste des délibérations.

Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025

Mme la Maire prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser car elle aurait dû commencer par ce point.

M. Toueilles signale une petite erreur en page 21 à la fin de la 6^e ligne, en dessous de « Brouhaha », où il est écrit « M. Tauthui demande à Mme Parmentier » alors qu'il s'agissait de « M. Toueilles ».

Mme la Maire indique qu'ils rectifieront ce point fondamental et soumet ce PV au vote.

Le procès-verbal du 9 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

FINANCES LOCALES

DEL2025_53 : Compte administratif 2024 du budget principal de la Ville

Rapporteur : M. Oliveira

Mme la Maire rappelle que l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal est présidé par la Maire. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal doit élire en son sein un président qui ne soit pas Mme la Maire. Il convient donc de procéder à l'élection du président pour le vote de ce CA. Comme il est d'usage de le faire au conseil municipal de Malakoff, Mme la Maire propose de soumettre au vote la candidature de Mme Boyaval, doyenne de l'assemblée, en tant que présidente de séance. Comme la loi l'y oblige, Mme la Maire rappelle qu'elle-même n'assistera ni aux échanges ni au vote concernant ce compte administratif.

M. Toueilles demande ici si la délibération n°20 qui a été intégrée aux délibérations soumises au débat ne doit pas être présentée avant le compte administratif, c'est-à-dire avant la délibération n°30.

Mme la Maire répond qu'elle sera présentée à la suite du compte administratif.

Elle demande s'il y a des oppositions à la candidature de Mme Boyaval en tant que présidente de séance.

Le conseil municipal accepte la proposition de nommer Mme Jocelyne Boyaval présidente de séance.

Mme la Maire félicite Mme Boyaval pour cette unanimous et lui confie la présidence de la séance avant de quitter la salle.

Mme Boyaval salue l'assemblée. Elle précise que le vote du compte administratif est global et qu'il ne s'effectue donc pas par chapitres. Elle cède la parole à M. Oliveira pour la présentation de ce compte administratif 2024 pour le budget principal.

M. Oliveira donne lecture de sa présentation :

« Le compte administratif, comme le compte de gestion qui est tenu par le comptable public, présente les résultats de l'exécution N-1. Il est en ce sens essentiel puisqu'il permet de dresser un bilan précis de la gestion financière de l'exercice écoulé.

L'analyse du compte administratif repose sur la notion d'épargne brute, à savoir la différence entre les recettes et les dépenses courantes de l'exercice. Le taux de cette épargne brute rapporté aux recettes réelles de fonctionnement doit être obligatoirement au-dessus de 7 %, ce qui conditionne la capacité d'une collectivité à équilibrer son budget. Par ailleurs, l'épargne brute permet de calculer la capacité de désendettement de la collectivité et, surtout, elle permet aussi de montrer la capacité théorique de la Ville à rembourser sa dette si elle choisit d'y consacrer l'ensemble de son épargne, le plafond à ne pas dépasser en la matière étant fixé à 12 ans.

Pour l'année 2024 la situation financière de la Ville apparaît comme étant positive à la clôture de l'exercice. Les résultats font apparaître un excédent de 8 M€ répartis en 6,8 M€ de fonctionnement et 1,2 M€ en investissement. Il faudra toutefois reprendre le reste à réaliser des investissements pour 0,23 M€, soit un résultat de 8 M€.

L'autofinancement est en hausse. Si l'on regarde la trajectoire suivie depuis le début de mandat nous constatons que l'épargne brute a considérablement augmenté. En 2024 nous parvenons à dégager 10,7 M€, ce qui représente 15,5 % des recettes de fonctionnement, soit un niveau très au-dessus du seuil de vigilance de 10 %. Cette situation s'explique par les efforts importants et la maîtrise des dépenses et par une hausse de la fiscalité et des tarifs. Si les dépenses ont augmenté de 3,8 M€, les recettes ont progressé quant à elles de près de 10 M€.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Après une période de stabilité au niveau des dépenses de 2020 à 2022 nous constatons sur les années 2023-2024 une légère hausse des charges de fonctionnement. Ces hausses sont liées :

- pour les charges à caractère général :

- au renforcement de l'entretien et de la maintenance de nos bâtiments communaux (+100 K€ entre 2023 et 2024),
- à l'augmentation du coût des fluides, notamment de l'électricité (+300 K€ entre 2023 et 2024) et du gaz (+350 K€ entre 2023 et 2024),
- au recours à l'intérim pour le secteur de la petite enfance (+200 K€ entre 2023 et 2024).

- pour les charges de personnel :

- à la résorption des postes vacants, principalement dans les secteurs de la petite enfance et de la police municipale,
- à diverses mesures touchant la rémunération conduisant à une augmentation du coût de la masse salariale de près de 1 M€ entre 2023 et 2024,
- à l'augmentation de diverses cotisations patronales, URSSAF, caisse des retraites, autres organismes sociaux, et au CNFPT (+390 K€ entre 2023 et 2024).

Recettes :

Elles sont également en hausse avec une augmentation de 16 %, soit +10 M€ depuis 2020. La révision des tarifs, l'augmentation des taux de la fiscalité effectuée en 2023 et la révision des bases fiscales par les services fiscaux expliquent cette augmentation. Il est notamment possible de relever qu'entre 2023 et 2024 les produits de la fiscalité ont apporté 0,8 M€ de recettes supplémentaires et 0,8 M€ aussi pour les produits des services.

Toutefois, hors produits de fiscalité et des services, le dynamisme des recettes est moindre, il nous reste donc peu de marges supplémentaires sur les recettes de fonctionnement. Ces dernières ont vocation à rester très stables sur les années à venir, contrairement à nos dépenses de fonctionnement qui augmentent graduellement.

Le maintien d'une gestion rigoureuse sera toujours autant nécessaire pour stabiliser notre capacité d'autofinancement.

En ce sens il convient de relever que la dotation forfaitaire versée par l'État enregistre une diminution continue depuis 2020. Entre les exercices 2023 et 2024, cette baisse est de 131 861 €. De mémoire, la DGF est de 2,6 M€ sur 2024.

En parallèle, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, dispositif de péréquation verticale, connaît une augmentation depuis 2020. Toutefois, cette hausse atteint 31 145 € entre 2023 et 2024. Cela demeure insuffisant pour compenser le recul de la dotation forfaitaire.

Section d'investissement :

Depuis 2022 les dépenses d'investissement connaissent une importante diminution pour les raisons

organisationnelles que l'on a déjà évoquées à de nombreux conseils. En revanche, les recettes d'investissement ont été en 2024 beaucoup plus importantes, d'une part parce que nous avons contracté un emprunt afin de bénéficier de la baisse des taux engagée en fin d'année 2024 – ce qui nous a permis d'engranger des économies potentielles sur 2025 –, d'autre part parce que nous avons perçu les soldes de subventions différentes à plusieurs grosses opérations de travaux. De la part du conseil départemental des Hauts-de-Seine nous avons reçu notamment 2,1 M€ pour la crèche Keller et presque 0,9 M€ pour l'école Paulette-Nardal, ce qui fait tout de même 3 M€ de subventions.

Baisse conséquente de la dette :

En 2024 la Ville s'est désendettée à hauteur de 4,3 M€ et a eu recours à un emprunt de 3 M€. Dès lors, le stock de la dette arrêté au 31 décembre 2024 s'établit à 33,8 M€. Pour juger du poids de la dette il convient cependant de reporter celle-ci à son principal moyen de remboursement, l'épargne brute. Ainsi, en divisant l'encours de la dette par notre épargne brute nous pouvons conclure qu'il faudrait à la Ville 3,15 années pour se désendetter intégralement, ce qui n'est pas grand-chose. Si notre capacité à contracter de nouveau un emprunt est aujourd'hui confortable, il convient de se rappeler que plus nous empruntons, plus nous payons d'intérêts et plus nous dégradons notre autofinancement.

Conclusion :

Les efforts engagés ces dernières années pour contenir les dépenses portent leurs fruits et la trajectoire financière de la Ville est positive. Notre vigilance et notre rigueur doivent être maintenues pour stabiliser notre section de fonctionnement et ainsi garantir un taux d'épargne brute suffisant. Les marges dégagées en fonctionnement vont permettre un volume d'investissement plus important pour les années à venir. Enfin, le désendettement engagé depuis plusieurs années nous permet aujourd'hui de retrouver une capacité d'emprunt confortable et surtout d'avoir des taux intéressants. Je vous invite à voter le compte administratif et reste à votre disposition si vous avez des questions. »

Conformément à l'article L.2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif qui est présenté annuellement par la Maire.

Ce compte administratif, à l'image du compte de gestion, présente les résultats de l'exécution du budget de l'année N-1. Ces deux documents doivent présenter des résultats identiques, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER le compte administratif 2024 du budget principal de la Ville.

Par 28 voix POUR dont 9 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge) 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme Belhomme) et 9 ABSTENTIONS (M. Rajzman, Mme Jannès, M. Pronesti, M. Bresset, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles, M. Tauthui, M. Vernant).

Le conseil municipal prend acte de la présentation par Madame Jacqueline BELHOMME, Maire, du compte administratif du budget principal de l'exercice 2024. Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024 et acte les résultats joints en annexe de la présente délibération.

Mme Boyaval remercie M. Oliveira et cède la parole à M. Toueilles.

M. Toueilles demande quel est le montant exact de la totalité du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement entre le budget prévisionnel de 2025 et le budget supplémentaire, par rapport au compte administratif.

M. Oliveira fait observer qu'ils sont en train de voter le compte administratif. Ils discuteront de cette partie tout à l'heure avec le budget supplémentaire puisque les éléments sont dans le deuxième rapport.

M. Rajzman demande s'ils peuvent tout de même faire part de quelques questions ou remarques.

Mme Boyaval le confirme.

M. Rajzman donne lecture de son intervention :

« Ce compte administratif traduit incontestablement une situation financière globalement saine et les efforts de gestion que nous reconnaissions, ce qui laisse entrevoir de belles marges de manœuvre pour la prochaine majorité. J'espère qu'ils ne seront pas ingrats et prendront le soin de vous remercier.

Cependant, malgré ces bons indicateurs de surface plusieurs éléments justifient notre réserve. Cette bonne santé est le résultat, comme vous l'avez dit, d'une hausse de la fiscalité, de subventions exceptionnelles, d'un prêt de 3 M€ sans destination ou encore d'un sous-investissement inquiétant. Par exemple, citons le retard des travaux du 100 % Barbusse qui a toutefois le mérite de retarder la mort annoncée du tennis à Malakoff. Cela donne un léger sursis aux quelque 500 adhérents qui vous en remercient d'ailleurs.

Ces bons résultats cachent tout de même une difficile maîtrise des dépenses qui ont augmenté de 2 M€. Au final, cette relative aisance budgétaire ne doit pas non plus vous donner des ailes. En effet, était-il utile de lancer ce mois-ci vos opérations de communication fort onéreuses comme « Malakoff super propre » (nettoyer cinq ou six rues et le faire savoir relève d'un véritable culot commercial alors que la ville est le plus souvent mal entretenue), ou encore « l'observatoire citoyen des engagements municipaux », véritable outil de propagande d'avant-campagne ? La fête de la ville ou le budget participatif nous paraissaient bien suffisants.

En matière de communication – je l'ai écrit dans ma dernière tribune – point trop n'en faut. Le client risque de s'y perdre, de plus, nous pensons qu'il est préférable d'utiliser l'argent public pour l'intérêt général et pour améliorer le quotidien des Malakoffiots plutôt que de soigner son image et son bilan. Merci. »

M. Vernant indique qu'il s'agit d'un document assez technique et l'Union populaire n'a pas plus de remarques que sur le budget principal. Ce sera donc tout simplement une abstention de cohérence. M. Vernant prendra en revanche la parole sur le budget supplémentaire.

M. Tauthui trouve que ce document est bien technique et reprendra simplement quelques éléments que M. Rajzman a mis en avant sur la communication, sur des sommes de 1 M€ qui arrivent et partent on ne sait où.

Le seuil de vigilance de 10 % a été respecté. Depuis toujours, quand l'opposition demande de faire des efforts, la majorité municipale répond que non en ajoutant que c'est simplement parce que l'État a diminué les dotations. Malgré cela M. Tauthui constate que la municipalité a réussi au moins à atteindre des recettes de fonctionnement adéquates et supérieures aux 10 % requis.

Certains éléments de ce compte administratif sont techniques mais ils touchent aussi le quotidien des Malakoffiots et le quotidien des agents de la Ville. Apparemment des études ont été faites pour atténuer la dette de la Ville et les emprunts. Selon une écriture d'équilibre, cela se fait en remboursant 4 M€ et en reprenant un emprunt d'à peu près 3 M€. C'est vraiment juste pour pouvoir dire que l'on fait l'équilibre et que tout fonctionne bien à Malakoff, que le taux est suffisant au niveau financier.

Il est question dans ce document de l'emploi du personnel des crèches. Il avait été dit que la Ville avait presque fini d'embaucher du personnel, ce qui veut dire qu'il ne devait pas y avoir de documentation budgétaire par rapport à cela puisque tout a déjà été budgétisé dans le budget 2013 puisque c'est à cette époque que la fameuse campagne de recrutement de personnels de crèche avait commencé. M. Tauthui ne comprend donc pas pourquoi cela apparaît encore dans ce budget.

Il interviendra lors du point suivant sur le sujet pénibilité pour évoquer le fait que les agents de la Ville ont manifesté, sur la sécurisation des écoles ainsi que sur le financement pour les déplacements des élèves en ULIS et autres.

M. Toueilles sera très rapide. Il observe depuis 2022 une baisse constante des effectifs et une baisse constante des budgets sur certaines délégations. La majorité a pour priorité de rembourser la dette et donc de faire des budgets austéritaires. C'est ce que fait normalement la droite au niveau national et M. Toueilles pense que ce n'est pas vraiment sur cela que l'équipe municipale a été élue. Il est tout de même dommageable qu'une Mairie soi-disant communiste décide de faire des budgets austéritaires année après année. Il évoquera ce point à nouveau lors de l'examen du budget supplémentaire.

M. Courteille remercie la majorité pour ce travail et la présentation de M. Oliveira qui est claire et nette ; on comprend bien les choses, il y a quelques chiffres clés transparents, ce qui est intéressant. Il ne pense pas quant à lui qu'il s'agisse d'un budget austéritaire. Certes, des charges ont évidemment augmenté en 2023-2024, dû notamment à l'inflation et au coût des fluides auxquels il a fallu faire face, ce qui apparemment a été fait. M. Courteille ne dit pas que tout est parfait, certains postes montrent des charges d'intérim qui retracent les difficultés de la Ville en termes de ressources humaines, ce qui se comprend, mais il ne parlera pas d'austérité. La baisse de la dette est importante pour les années à venir ; M. Courteille est peut-être de nature un peu inquiète mais il pense que les années à venir seront moins drôles. On voit bien le désengagement de l'État, les tensions qui peuvent peser sur son budget, et les politiques de demain sont encore inconnues. Cela a été dit mais pour

préparer l'avenir il y a donc plutôt intérêt à assainir les comptes – ce qui est le cas et bravo – et à préparer les investissements. M. Courteille pense que tout le monde en est conscient, il faut pour les années à venir relancer un petit peu les investissements. La Ville a la possibilité de le faire parce que la gestion justement est saine, et l'on ne peut que s'en féliciter.

M. Oliveira répètera quelque chose qui lui semble important. Il s'agit là du compte administratif, c'est-à-dire du réalisé, or on parle de budget en permanence et M. Oliveira ne comprend pas ce que l'on veut lui faire passer comme message. Le compte administratif est une vision au 31 décembre, il n'est donc pas question de budget supplémentaire ou de quoi que ce soit, c'est simplement le constat que l'on a dépensé tant sur telle ou telle rubrique.

Deuxième remarque, il faut faire attention quand on parle de dette. En collectivité publique la dette sert uniquement aux investissements et non pas au fonctionnement, c'est très important. Il ne faut donc pas dire que le budget est austère ou quoi que ce soit, la dette encore une fois ne sert qu'à l'investissement. Et si l'on a une baisse des investissements, on a automatiquement un désendettement. La Ville n'a pas été capable pour diverses raisons de mener tous ses investissements. Ainsi, sur 2024, le réalisé des crédits est de 55 % contre 40 % en début de mandat et un pic très bas de 30 % en 2023, et c'est cela qui explique le désendettement.

M. Oliveira a pu discuter avec la nouvelle Directrice financière, Anne Souyris-Pinoit, qui est arrivée lundi et qui sera sans doute présente au prochain conseil municipal. Dans les années qui viennent il faudra s'interroger sur le maintien de crédits alors qu'ils savent pertinemment qu'ils n'y arriveront pas. Ils seront donc peut-être amenés au mois de juin, en même temps que le compte administratif, à réduire la voilure sur les crédits d'investissement pour montrer qu'ils sont plus proches du réalisé plutôt que d'avoir des écarts aussi importants au niveau de l'investissement qu'il faudra expliquer par la suite.

M. Tauthui a évoqué la date de 2013 mais c'est en 2023 qu'a eu lieu la campagne de recrutements pour les crèches.

D'autre part, M. Oliveira rappelle qu'ils font face essentiellement à des obligations légales sur les dépenses de fonctionnement. Mme la Maire le dit régulièrement, le mandat a été marqué par la Covid, puis par la guerre en Ukraine avec l'augmentation des fluides et par de nombreuses évolutions ensuite qui se sont malheureusement imposées à la collectivité. Il a donc fallu les financer puisqu'il s'agit d'une obligation légale. Pour rappel, contrairement au budget de la nation, en comptabilité publique les charges ne peuvent être supérieures aux recettes. La municipalité doit donc équilibrer ses budgets pour présenter des recettes identiques aux dépenses. Dans le cas contraire, la Cour des Comptes régionale viendrait siffler la fin de partie et reprendrait la main.

Mme Boyaval soumet au vote le compte administratif 2024 pour le budget principal de la Ville.

Mme la Maire regagne la séance après le vote.

DEL2025_59 : Budget supplémentaire 2025 du budget principal de la Ville

Rapporteur : M. Oliveira

M. Oliveira a oublié de remercier l'administration lors de la présentation du compte administratif. Il tient donc à la remercier pour le travail effectué pour la présentation du compte administratif et du budget supplémentaire.

Lors de l'établissement du budget primitif la majorité avait indiqué qu'elle souhaitait maintenir le calendrier de vote malgré les demandes de l'opposition de décaler le vote du budget. Force est de constater qu'elle a bien fait puisqu'aujourd'hui se présente le montant du prélèvement supplémentaire de 252 000 € par l'État dont les modalités de remboursement restent floues. Le calcul du DILICO est incompréhensible, même si M. Oliveira a quelques compétences en la matière.

Ce budget supplémentaire ne change pas la nature ni la trajectoire des orientations politiques de la majorité, il est là pour compléter et corriger la première estimation. Ces dépenses sont souvent des contraintes supplémentaires comme c'est le cas par exemple pour les assurances. Ainsi, la Ville a payé 60 000 € en 2024 pour les assurances et elle paiera 270 000 € en 2025. Ce sont donc des contraintes supplémentaires qui s'imposent à la Ville et toutes les collectivités sont logées à la même enseigne.

Par ailleurs, le Département impose des dépenses supplémentaires comme les frais d'inspection des carrières qu'il prenait auparavant en charge. Au prétexte que ce n'est pas à lui de les assumer, la Ville les récupère donc aujourd'hui. Pour rappel, l'excédent du Département était de 0,5 milliard d'euros en

2023 et aujourd’hui, malgré les dépenses supplémentaires qu’il doit supporter, il affiche encore 200 M€ d’excédent. De fait, ne pas prendre en charge les dépenses de carrière pour l’ensemble des communes des Hauts-de-Seine qui doivent se chiffrer au total à 2,5 M€ est tout de même incompréhensible et M. Oliveira tenait à insister sur ce sujet.

Le tableau de la page 4 développe ces contraintes qui seront abordées tout à l’heure pour répondre à une question posée par M. Toueilles.

Le budget primitif d’une collectivité en tant qu’acte de prévision peut se révéler incomplet. Pour cette raison le budget supplémentaire permet de corriger à la hausse ou à la baisse les prévisions du budget primitif. Il permet ensuite de reprendre l’arrêté du compte administratif pour affecter celui-ci. Ainsi, la Ville affecte ses 8 M€ de résultats qui se répartissent entre fonctionnement et investissement. Pour l’élaboration du budget supplémentaire l’ensemble des directions ont été sollicitées afin d’indiquer les dépenses exceptionnelles et imprévisibles au moment de la préparation du budget primitif auxquelles elles doivent faire face, les recettes supplémentaires à celles qui ont été inscrites au budget primitif et les éventuelles baisses de recettes. Le budget supplémentaire affecte donc le résultat et ajuste les lignes du budget. Il leur a été rappelé à cette occasion que le budget supplémentaire constituait un ajustement des prévisions du budget primitif et non l’intégration de nouveaux projets qui devront être proposés lors de l’élaboration budgétaire de 2026.

Le budget supplémentaire a pour objet principal la reprise des résultats de l’exercice budgétaire précédent et les éventuels reports de crédits. Le résultat d’un exercice est la différence (déficit ou excédent) entre les charges et les recettes.

Au titre de la clôture de l’exercice 2024, les résultats sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : **6 808 702,43 €** ;
- Déficit d’investissement : **1 233 126,85 €**.

Le solde des restes à réaliser en investissement représente – **203 286,97 € en 2024**. Il est donc nécessaire de couvrir ce solde par une reprise des résultats d’investissements. L’affectation d’une partie des résultats de fonctionnement via le compte 1068 servira de réserve complémentaire.

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé de procéder à l’affectation suivante :

Affectation des résultats de l’exercice 2024	
Résultat de fonctionnement reporté chapitre 002 (recettes)	4 838 542,31 €
Excédents de fonctionnement capitalisés 1068 (recettes – réserve complémentaire)	1 970 160,12 €
Solde d’exécution de la section d’investissement reporté chapitre 001 (dépenses)	1 233 126,85 €

Le budget supplémentaire intègre ainsi 7 838 542,31 € de recettes supplémentaires qui seront affectées à l’exercice 2025.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER le projet de budget supplémentaire de la Ville pour l’exercice 2025 qui leur est soumis.

Par 29 voix POUR dont 9 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge) 3 CONTRE (Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles) et 6 ABSTENTIONS (M. Rajzman, Mme Jannès, M. Pronesti, M. Bresset, M. Tauthui, M. Vernant). Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire du budget principal de la Ville équilibré en dépenses et en recettes.

Mme la Maire remercie M. Oliveira pour cette présentation ainsi que le service qui est enfin au complet puisque la nouvelle Directrice des finances est arrivée. L'adjoint et la direction générale des services ont mené un travail important pour proposer ce budget supplémentaire.

M. Vernant indique que pour l'Union populaire ce sera là encore une abstention de cohérence avec le vote du budget principal.

Il propose de revenir sur le sujet évoqué par M. Rajzman lors de la présentation du compte administratif sur la question des courts de tennis car il n'a pas vu dans ce budget supplémentaire, sauf erreur de sa part, de ligne budgétaire à ce sujet. Il a appris avec un certain soulagement que la dalle Védrine était reportée d'un an. C'est une décision sage mais à condition de ne pas perdre de temps car il faut un certain temps pour construire de nouveaux courts de tennis. M. Vernant souhaiterait donc éventuellement interroger M. Pouillé pour savoir si des solutions sont envisagées.

M. Toueilles constate qu'en 2024 la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement de 6 562 377,74 € et un excédent d'investissement de 1 029 839,88 € ; autant d'argent qui n'a pas servi aux Malakoffiots. Il s'attardera sur le budget de fonctionnement, et donc l'arbitrage par choix budgétaire auquel la Ville a décidé de l'intégrer.

Le budget de fonctionnement s'élève à environ 6,5 M€ et il a été décidé de réintégrer une partie, c'est-à-dire 2 823 266 €, dans la section de fonctionnement, ce qui est logique puisque c'est l'argent du fonctionnement qui réintègre le fonctionnement. M. Toueilles aurait bien aimé cependant avoir tous les détails sur les lignes (augmentation du coût des assurances, entretien des bâtiments communaux, etc.) pour savoir exactement ce que cela représentait.

Finalement le dispositif DILICO, le remboursement à l'Etat n'est plus celui qui avait été budgété dans l'autofinancement (1,3 M€) puisqu'il s'élève à 250 K€.

Ensuite, on note une augmentation de 1 M€ sur les charges de personnel et de 350 K€ pour les autres charges, et il est tout à fait logique encore une fois de réintégrer le budget fonctionnement dans le fonctionnement.

Mais la majorité municipale a aussi décidé de virer 404 K€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement puisqu'elle a décidé de virer en transfert définitif de la section de fonctionnement vers la section d'investissement 1 970 160,12 €, plus le virement de crédit depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2 526 982,31 €, ce qui donne un résultat de 4 493 142 €, donc de basculement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Quand on y rajoute 1,6 M€ qui avait été budgété au budget 2025, qui passait de la section de fonctionnement à la section d'investissement, cela donne 6 097 143 € passés de la section de fonctionnement à la section d'investissement dans la totalité, avec ce qui a été prévu pour 2025, plus le budget supplémentaire.

Cet argent-là aurait pu rétablir les budgets jeunesse, cadre de vie, fêtes et cérémonies, les subventions aux associations, et cela n'aurait même pas représenté 30 % de ce budget. Il aurait donc été possible d'augmenter les budgets des autres délégations, la culture, le sport, l'éducation, la santé, la petite enfance, l'alimentation. Il aurait été possible aussi de recruter plus d'agents, puisque les effectifs ont été baissés de 15 % depuis 2022, et de mieux les payer en renégociant à la hausse le RIFSEEP pour les agents des catégories C et B qui ont été méprisés lors de la dernière négociation. Méprisés aussi quand ils demandent les jours de compensation qu'ils méritent bien et auxquels ils ont droit.

M. Toueilles a parlé de budget austéritaire tout à l'heure et M. Oliveira a dit que la dette était sur la section d'investissement, mais c'est exactement cela ! 6 M€ sont passés en totalité de la section fonctionnement à la section investissement pour rembourser la dette. Au lieu de mettre de l'argent sur les délégations, sur les salaires et sur le recrutement, la majorité municipale a donc bien décidé de faire un budget austéritaire.

M. Tauthui a regardé le document mais celui-ci ne mentionne pas certains détails comme le coût du contentieux Autolib qui demande une subvention supplémentaire.

Il relève la « Régénération de la pelouse du stade Marcel-Cerdan » et s'étonne que la municipalité mette encore de l'argent ici alors qu'il avait été dit qu'il s'agissait du meilleur des projets, un projet infaillible, et qu'il n'y aurait plus d'autres dépenses. Pourtant, il y a eu Malakoff Plage à travers cela. M. Tauthui souhaiterait donc que le coût de cette pelouse soit communiqué, savoir si elle tiendra dans le temps ou bien s'il faudra prévoir encore une dépense dans les budgets 2025 ou 2026.

Concernant le personnel, des agents ont manifesté devant la Mairie pour protester contre la pénibilité de leur emploi. Après un premier refus les manifestants ont dû insister pour être reçus. Qu'est-il

ressorti de cette rencontre ? Les élus devraient en être informés car tout cela coûtera de l'argent à la Ville. Celle-ci est-elle capable d'absorber cette somme d'argent qui arrive ou devra-t-elle réduire certaines dépenses pour pouvoir compenser les RTT demandés par le personnel ?

M. Tauthui n'a pas vu de partie sécuritaire, à moins qu'il ne s'agisse des trois points suivant le cimetière intercommunal. La sécurité est pourtant très importante sur Malakoff. M. Tauthui fait ici référence à cette personne tournant autour des écoles pour perturber les enfants et les enseignants. Il est donc dangereux de ne pas mettre de sécurité autour des écoles.

Par ailleurs, rien ne figure sur les ULIS, l'éducation, le périscolaire et autres. Les ULIS obtiennent juste une subvention tous les deux ans pour accompagner les enfants sur un projet mais ils ne reçoivent aucune autre subvention ou aide dans l'année pour une simple sortie en car par exemple. Que compte faire Mme la Maire sur ce sujet ? Ce budget supplémentaire pourrait-il comporter au moins une ligne spéciale pour les ULIS ? Ces enfants sont-ils mis à la marge ou bien sont-ils associés aux autres enfants ?

Concernant les bâtiments de la ville, en 2023, ou plutôt en 2024 (M. Tauthui s'excuse ici auprès de M. Oliveira car il se trompe en effet souvent sur les dates), il a été dit que les fluides avaient augmenté et que la participation avec Vallée Sud Grand Paris fait que l'on est souvent obligé de rattraper. Mais il s'agit maintenant de l'entretien : ces bâtiments appartenant à la Ville, pourquoi faut-il aujourd'hui mettre un budget supplémentaire pour répondre à certaines dépenses ? Il n'y a pourtant pas eu d'autres augmentations depuis sur les fluides ou sur les éléments d'entretien de ces bâtiments.

Par ailleurs, dans les annexes du document il est indiqué dans la délibération « Vote. La délibération a été adoptée par 28 pour, 4 contre (M. Tauthui) et 6 abstentions [où tout le monde est cité]. » Pourquoi M. Tauthui est-il le seul à être cité dans les 4 voix contre ? Où sont les trois autres ?

M. François donne lecture de son intervention pour le groupe Malakoff en commun, communistes et citoyen·ne·s qui portera à la fois sur le compte administratif 2024 et sur le budget supplémentaire 2025 :

« Je souhaite en premier lieu remercier les services des finances et la direction générale dont le travail et l'engagement a permis d'aboutir à des documents de grande qualité. J'en profite par ailleurs pour saluer l'arrivée de notre nouvelle Directrice des finances, Mme Anne Souyris-Pinoit, qui a pris ses fonctions à Malakoff en début de semaine.

Depuis 2020, Malakoff, comme toutes les collectivités locales, a dû affronter des crises violentes qui ont eu des conséquences extrêmement sensibles sur l'activité de son service public communal et qui ont redéfini pour une bonne part le calendrier d'exécution de son projet de mandature. À ces circonstances déjà difficiles s'est ajouté le comportement de l'État qui depuis des années et de façon de plus en plus massive se sert des ressources des collectivités pour tenter de juguler le déficit public qu'il a lui-même creusé. De fait, les deux principaux postes de l'État sont aujourd'hui d'une part le remboursement de la dette et d'autre part les aides directes ou indirectes aux grandes entreprises. C'est pour une bonne part les collectivités qui sont mises à contribution alors que le service public qu'elles développent est rendu d'autant plus nécessaire que parallèlement le service public que l'État est censé mettre en œuvre dans les territoires, lui, disparaît, s'atrophie et se désagrège par manque d'investissement et de reconnaissance des personnels.

Dans ce contexte je veux saluer au nom de notre groupe les efforts significatifs qui ont été réalisés tout au long de la mandature pour préserver et développer notre service public à l'échelle de la ville tout en inscrivant Malakoff dans une trajectoire financière positive. Oui, notre gestion a été sérieuse et saine, et c'est la condition première pour protéger notre service public.

Notre épargne brute est en amélioration constante sur l'ensemble de la mandature et notre autofinancement est en hausse. Nous avons contenu nos dépenses de fonctionnement et fait progresser nos recettes. Nous avons amélioré notre capacité à trouver sur les grands projets d'investissement des subventions que nous n'obtenions pas auparavant. De fait, notre niveau de dette a baissé et continue de baisser et notre capacité de désendettement est particulièrement appréciable.

Bien sûr, ces ratios ne sont pas une fin en soi mais ils sont la condition nécessaire pour continuer à construire du service public, à répondre aux besoins des habitantes et des habitants, à accélérer la transition de notre ville, à renforcer dans cette période si difficile nos politiques de solidarité. Je ne m'épargne pas les menaces qui pèsent sur notre Ville : nos recettes de fonctionnement sont peu dynamiques comme pour quasiment toutes les autres collectivités et de ce point de vue nos marges de manœuvre sont étroites. Et, surtout, nous restons soumis à la double contrainte de l'État qui prélève nos ressources et abaisse le volume et la qualité du service public qu'il rend.

Mais dans ce cadre aux contraintes si fortes nous faisons la démonstration d'une gestion à la fois ambitieuse et saine.

C'est enfin ce qu'illustre notre budget supplémentaire. En dehors des corrections à la marge, à la hausse ou à la baisse des prévisions du budget primitif, exercice habituel, il témoigne aussi de nos efforts et des contraintes que nous devrons affronter. Je veux citer en particulier la poursuite de l'engagement significatif sur l'entretien des bâtiments communaux, le moindre recours à l'intérim dans la petite enfance qui témoigne des succès que nous rencontrons dans le recrutement de personnels à long terme, les 251 K€ qu'au titre du DILICO l'État nous ponctionne, un peu plus de 1 M€ au service du personnel dans le cadre de nos politiques de recrutement sur des postes vacants et de revalorisation de rémunération, et l'investissement supplémentaire pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Marcel-Cerdan.

Dans ces conditions, avec notre reconnaissance aux services pour le travail effectué et à l'ensemble de nos collègues pour leurs efforts et leur dynamisme, le groupe M3C votera évidemment favorablement le compte administratif – ce qui a déjà été fait – et le budget supplémentaire 2025. Merci. »

Mme la Maire cède la parole à M. Oliveira pour des éléments de réponse puis elle complètera.

M. Oliveira précise à l'intention de M. Toueilles que le DILICO n'a jamais été prévu ; le 1,3 M€ n'a jamais été budgété. C'est pour cette raison que cela doit être mis aujourd'hui au budget supplémentaire pour 0,25 M€. Il faut donc rectifier le tir, il n'y a jamais eu de 1,3 M€ et il n'y a pas 1 M€ d'économie par rapport au budget sur cette ligne-là.

À l'intention de M. Tauthui pour sa question sur Autolib, la Ville paie chaque année 76 K€ pendant cinq ans pour payer le contentieux juridique à M. Bolloré. À noter que ces frais sont répartis dans toutes les communes et que Malakoff n'en paie qu'une partie.

M. Oliveira a eu du mal à suivre M. Toueilles sur le jeu de passe-passe qu'il a voulu démontrer. Il réexpliquera donc calmement les règles de la comptabilité publique comme il l'a fait tout à l'heure. Ces règles demandent d'équilibrer le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Ensuite, ils ne peuvent financer que l'investissement avec des emprunts. On ne peut jamais financer un investissement à 100 %, c'est aussi une règle de comptabilité. M. Toueilles trouve qu'il s'agit d'une comptabilité austère ou rigide et cela peut s'entendre, mais qu'il ne dise surtout pas que la majorité municipale applique une politique de droite. Ainsi, 250 K€ ont été ajoutés au CCAS en budget supplémentaire, il ne faut donc pas dire que Malakoff est une ville de droite. Par ailleurs, lorsque les services ont besoin d'argent supplémentaire, la Ville les finance. Dire que l'autofinancement correspond à de la dette, c'est se moquer des règles de comptabilité publique. Cela n'intéresse peut-être pas M. Toueilles de connaître les règles de comptabilité publique mais la majorité municipale est en gestion et doit donc appliquer les règles. Ces discussions ont déjà eu lieu à de nombreuses reprises et M. Oliveira ne va pas refaire chaque fois le même discours. Encore une fois la majorité ne fait que respecter les règles. Que M. Toueilles ne confonde donc pas l'autofinancement et la dette, ce sont deux notions financières qui sont totalement différentes.

Mme la Maire indique à l'intention de M. Tauthui que la Ville a commencé à rembourser le contentieux Autolib il y a deux ans, de mémoire. Il s'agit du contentieux avec Bolloré pour une rupture de contrat ; un jugement a été établi et la Ville paiera donc 76 K€ encore pendant cinq ans. Toutes les villes qui ont eu des stations Autolib et Vélib sont concernées. Il y a eu des batailles juridiques, des sommes considérables que les villes ont réussi à faire diminuer. Pour continuer à avoir le service les communes sont quoi qu'il en soit obligées de payer.

Les 35 K€ correspondent à la régénération de la pelouse, c'est-à-dire à son entretien. C'est annuel et c'est prévu depuis le départ. De la même façon une somme annuelle était budgétée pour entretenir l'ancienne pelouse. À noter que cet entretien coûte même moins cher qu'avant puisqu'ils ont fabriqué une cuve de rétention d'eau sous le stade.

À l'intention toujours de M. Tauthui, les enfants des ULIS sont des enfants comme les autres et à ce titre sont scolarisés dans les écoles. Et, comme pour les autres, les enseignants bénéficient d'une dotation individuelle par élève pour leur classe. De plus, les enfants des ULIS ont normalement leur propre salle de classe et sont inclus dans d'autres classes où ils bénéficient donc des dotations des élèves.

Propos hors micro

Mme la Maire dit de ne pas confondre les choses. C'est un autre débat qui se discute en conseil d'école et non ici. Les parents ont posé des questions auxquelles Mme Ghiati a répondu. Il ne faut

donc pas mettre au conseil municipal des choses qui ne sont pas à l'ordre du jour. Les enfants des ULIS sont considérés comme les autres et leurs enseignants ont des dotations. Ensuite, il y a des dotations par projet qui sont vues en commission.

Sur le personnel, M. Tauthui semble manifestement confondre RTT et pénibilité, ce qui n'a strictement rien à voir. Concernant le mouvement qui a eu lieu mercredi dernier la Mairie était déjà rentrée en amont dans un dialogue social. Un calendrier de réunions a été établi avec l'organisation syndicale et la prochaine réunion aura lieu le 4 juillet. Ils poursuivent ce travail sur le fond, ils prendront le temps qu'il faudra et ils y arriveront comme d'habitude.

M. Vernant, qui travaille dans l'administration territoriale, sait très bien que les projets ne se font pas en cinq minutes. Mme la Maire voit bien que cette question des tennis le préoccupe beaucoup, sans doute comme M. Rajzman, et chacun a ses raisons. Plusieurs pistes sont à l'étude, comme cela est dit à chaque conseil municipal où M. Vernant trouve systématiquement le biais pour parler des courts de tennis. Mme la Maire ne sait pas comment il se débrouille mais il y arrive parfaitement bien. Des pistes sont donc à l'étude mais ce n'est pas le débat de ce soir. La commune est en discussion avec la section USMM de tennis, en lien avec M. Pouillé, et continuera de le faire. Mme la Maire donnerait bien la parole à M. Pouillé mais ils vont repartir sur un débat sur les tennis et ce n'est pas l'objet. Ce n'est pas l'ordre du jour mais le travail se poursuit parce qu'ils ont bien entendu l'intention de trouver des solutions pour tout le monde comme ils essaient toujours de le faire.

M. Toueilles revient sur la pelouse du stade. Il croit se souvenir qu'il était prévu à la base que l'entreprise s'occupera de la rénovation du terrain – dont l'état est catastrophique – tous les deux ans et, au bout de ces deux ans, qu'une procédure devait se mettre en place pour former les gardiens à l'entretien de la pelouse. Apparemment cela n'a pas été le cas alors que cela aurait peut-être évité de payer ces 35 K€ tous les ans.

M. Oliveira a tout de même confirmé que le budget était austère mais que ce n'était pas un budget de droite. M. Toueilles est désolé mais quand un budget est austère, c'est un budget de droite. M. Oliveira explique qu'il faut des budgets à l'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement, et les élus LFI Malakoff et Citoyens sont tout à fait d'accord sur ce point. Le problème est qu'une part trop importante du budget de fonctionnement est basculée dans l'investissement. Ces millions disponibles en fonctionnement auraient pu en effet servir dans des délégations, comme la jeunesse qui a perdu 40 K€ en 2023, 40 K€ en 2024 et qui perd ici 26 K€ par rapport au budget 2022. Pour les associations c'était plus de 200 K€, presque autant en 2024 et, aujourd'hui, c'est 130 K€. La majorité municipale n'a peut-être pas envie d'écouter ce que les élus LFI Malakoff et Citoyens proposent, et ils en ont le droit, mais elle est en train de dégrader le budget pour les associations, les budgets pour la culture, pour les fêtes et cérémonies. Donc, oui, la majorité fait preuve d'austérité. Et elle fait preuve aussi d'austérité envers les agents puisqu'elle a baissé les effectifs et qu'il lui aurait été possible aussi d'augmenter leurs salaires.

C'est donc un abandon total de ce qu'était la politique de Malakoff avant. M. François, tout comme Manuel Valls à ses grandes heures à l'Assemblée nationale, dit que le budget est sérieux, sain et responsable. C'est vraiment un langage digne du parti socialiste quand il faisait une politique de droite.

Mme la Maire remercie M. Toueilles pour cette belle leçon de maîtrise budgétaire. Elle rappellera au passage que toute modification du fonctionnement, donc tous ces postes qu'il faudrait recruter, etc., ce n'est jamais du « one shot » ; l'investissement, si, même s'il faut ensuite entretenir ce qui aura été investi.

Autre chose, ce n'est pas la Maire de Malakoff qui fixe les salaires des agents, c'est le point d'indice. Par ailleurs, la majorité municipale est généralement aux côtés des agents dans les manifestations pour demander la revalorisation de ce point d'indice par rapport à l'inflation. Concernant enfin le RIFSEEP, ils sont quasiment au taquet de tout ce qu'ils ont pu faire. M. Toueilles s'y connaît mieux que tout le monde, tant mieux, mais ce qu'il dit n'est pas juste, il ne dit pas la vérité.

M. Tauthui revient sur les 76 K€ par an sur 5 ans pour Autolib et sur les 35 K€ par an pour la pelouse. Si la Ville sait qu'elle a ces sommes à payer chaque année, pourquoi celles-ci rentrent-elles dans un budget supplémentaire, pourquoi ne figurent-elles pas à la base dans le budget ?

M. Tauthui ne confond pas RTT et pénibilité mais il pense qu'il devrait être possible de jouer parfois sur les RTT pour que les personnels puissent avoir des moments de récupération en cas de pénibilité.

Brouhaha

M. Tauthui dit qu'on ne va pas lui apprendre ce qu'il connaît.

Il répète que les sommes à payer chaque année pendant tant de temps ne devraient pas apparaître dans un budget supplémentaire. Si la Ville n'a pas réussi à économiser ces sommes l'année qui précède, cela signifie qu'elle ne pourra pas rembourser et qu'elle sera encore plus endettée.

Mme la Maire cède la parole à M. Cardot.

M. Cardot, à l'intention de M. Tauthui mais aussi de tous, explique qu'il ne faut pas mélanger RTT et jours de compensation, ce qu'il va appeler rapidement pénibilité. La réglementation sur les jours de pénibilité fait partie du code du travail. Une discussion a lieu actuellement avec les représentants du personnel pour voir comment attribuer des jours de compensation à différents agents de la Ville en fonction de critères de pénibilité qui figurent dans le code du travail. L'agent de prévention, qui est professionnel sur ces questions-là, travaille avec l'ensemble des services pour voir quels agents répondent aux critères de pénibilité donnant droit à ces jours de compensation. Depuis quinze jours plusieurs réunions ont eu lieu, comme l'a dit Mme la Maire. Ce que dit M. Toueilles est donc faux, il y a déjà eu quatre réunions avec les représentants du personnel et la municipalité, en accord avec eux, continue à travailler sur ces critères pour voir quels agents sont concernés. M. Cardot est convaincu qu'à la fin une délibération répondra à la fois au texte de loi sur cette base des critères et aux attentes des agents qui ont à juste titre le droit de pouvoir bénéficier de ces jours de compensation pour pénibilité, à ne pas mélanger avec les jours de RTT. Par ailleurs, cette délibération qui sera présentée sera extrêmement suivie par le Préfet, et il ne faut pas prendre le Préfet pour un abruti : il contrôlera cette délibération que la municipalité va lui envoyer pour vérifier ce que la Mairie donnera comme jours, comme avantages de compensation.

Mme la Maire remercie M. Cardot.

Concernant le contentieux Bolloré, elle précise que le jugement est tombé après le vote du budget primitif, ce qui explique que cette somme n'y apparaisse pas. La Ville savait qu'il allait se passer quelque chose mais ne savait pas encore, malgré les recours, si les communes allaient gagner ou non.

La régénération de la pelouse avait quant à elle été budgétée l'année dernière dans le budget primitif et il s'agit là de la réparation d'un oubli. Cette somme apparaîtra donc désormais chaque année dans le budget primitif.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix. Elle note 3 oppositions et 6 abstentions avec les pouvoirs.

HABITAT

DEL2025_77 : Garantie d'emprunt - SAIEM MALAKOFF HABITAT - Prêt CDC - 50, rue Guy Moquet - Logement social

Rapporteur : Mme Figuères

Mme Figuères indique que dans le cadre de l'opération de démolition-reconstruction de sa résidence située au 50, rue Guy Moquet, Malakoff Habitat prévoit la reconstitution d'une offre de 86 logements sociaux alors qu'il y en avait 71 auparavant. Dans le cadre de la sur-reconstitution de cette offre de logements locatifs sociaux la SAIEM Malakoff Habitat a sollicité auprès de la Banque des Territoires un emprunt de 10 644 908 € qui va permettre le financement de cette opération. Une des conditions de l'accord de ce prêt consiste en l'obtention par le bailleur d'une garantie d'emprunt auprès de la Ville de Malakoff. Cette garantie d'emprunt permettra aussi comme d'habitude à la Ville d'avoir la main sur la désignation des candidats à l'attribution pour 20 % des logements locatifs, ce qui représente 17 logements sur 86.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Accorder cette garantie d'emprunt ;
- Accepter les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant.

Dans le cadre de l'opération de démolition-reconstruction de sa résidence située au 50, rue Guy Moquet, la SAIEM MALAKOFF HABITAT prévoit la reconstitution d'une offre de 86 logements sociaux et de 10 logements en accession maîtrisée à la propriété, qui remplacent donc les 71 logements de la

résidence précédente, qui ne répondaient plus aux critères de confort et de qualité actuels. La construction de cette nouvelle résidence vient donc augmenter l'offre de logements sociaux de la commune, tout en permettant une plus grande mixité et un accompagnement du parcours résidentiel des habitants au travers du développement de l'accès à la propriété des malakoffiots.

Dans le cadre de la sur-reconstitution de cette offre de logements locatifs sociaux, la SAIEM MALAKOFF HABITAT a sollicité la Banque des Territoires (Ex - Caisse des Dépôts et Consignations) pour un emprunt de 10 644 908 euros qui permette le financement de cette opération. Une des conditions de l'accord de ce prêt consiste en l'obtention par le bailleur d'une garantie d'emprunt auprès de la Ville de Malakoff.

Cette garantie d'emprunt permet en outre à la Ville d'avoir la main sur la désignation des candidats à l'attribution pour 20 % des logements locatifs sociaux ainsi produit, au moment de la livraison de la résidence, ainsi que d'obtenir des droits de désignation supplémentaire sur l'ensemble du parc locatif social de la SAIEM MALAKOFF HABITAT.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- ACCORDER cette garantie d'emprunt ;
- ACCEPTER les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- AUTORISER Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant et à lui donner tout pouvoir pour procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

Par 35 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) et 3 ABSTENTIONS (Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles). Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 10 644 908 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°171951, constitué de 7 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Mme la Maire remercie Mme Figuères pour sa présentation et confirme qu'il s'agit bien d'une garantie d'emprunt pour les 86 logements sociaux, pour répondre à une question posée en commission.

Mme Figuères indique que la page 4 précise dans l'objet du prêt que ce prêt concerne bien la construction de 86 logements situés au 50, rue Guy Moquet.

M. Toueilles demande à combien s'élève aujourd'hui la totalité des garanties d'emprunts de la Ville. De mémoire, ils en étaient à 100 M€ la dernière fois.

Propos hors micro

M. Toueilles entend qu'il est question de 130 M€.

Mme la Maire invite M. Toueilles à poursuivre en attendant la réponse.

M. Toueilles signale, puisque la Ville a la main sur 17 logements sur 86, que les élus LFI Malakoff et Citoyens demandent comme ils le font d'habitude sur les garanties d'emprunts à ce qu'aucun élu de la majorité ne bénéficie d'un logement dont la Ville a garanti l'emprunt.

M. Vernant indique que l'Union populaire votera bien évidemment en faveur de cette garantie d'emprunt dont il rappelle le mécanisme : il ne s'agit pas d'accorder un prêt aux élus, ce qui serait effectivement un scandaleux conflit d'intérêt, mais bien d'aider les bailleurs sociaux à financer les logements sociaux. M. Vernant est donc désolé de dire à M. Toueilles qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Mme la Maire remercie M. Vernant mais pense que M. Toueilles a bien compris. Selon ce dernier, si un élu demande un logement social, il ne peut pas l'avoir, c'est cela ?

M. Cardot assure que c'est tout à fait possible s'il respecte les plafonds de ressources.

Mme la Maire le sait bien et pense que M. Toueilles aussi.

M. Toueilles n'a pas parlé de conflit d'intérêt, il a simplement dit qu'il pouvait peut-être y en avoir un. À partir du moment où la Ville s'engage à garantir un emprunt pour des logements sociaux il pourrait y avoir conflit d'intérêt si un élu, et surtout un élu de la majorité, venait à en bénéficier. Les élus LFI Malakoff et Citoyens demandent donc depuis maintenant très longtemps à ce que les élus ici présents s'engagent à ne pas bénéficier d'un logement social dans un bâtiment où la Ville a engagé sa garantie d'emprunt pour laquelle ils ont voté pour en conseil municipal. Ce n'est pas compliqué, il y a plein d'autres logements pour lesquels les élus ont voté ici la garantie d'emprunt.

Mme Figuères a juste une question à poser à M. Toueilles. Il est question ici de nouvelles constructions mais les villes garantissent depuis toujours les emprunts pour la construction des logements sociaux, que ce soit pour des habitations datant des années 70 ou 80. Si l'on suit le raisonnement de M. Toueilles, celui-ci demande à ce que les élus n'aient plus accès au logement social même s'ils sont en dessous des plafonds de ressources et qu'ils y ont droit. Est-ce bien cela ? Mme Figuères lui pose la question.

M. Toueilles a vraiment l'impression que Mme Figuères fait semblant de ne pas comprendre ; il l'a sait plus intelligente que ça.

Mme Figuères comprend très bien ; M. Toueilles a sa propre vision des choses et elle ne lui permet pas de parler à sa place. Elle lui a posé une question et lui demande donc d'y répondre.

M. Toueilles ne croit pas que Mme Figuères était élue en 1970 ou 1980. Il est en train d'expliquer très calmement et très sereinement qu'il demande à ce que les élus qui votent aujourd'hui en conseil municipal une garantie d'emprunt pour les nouvelles constructions s'engagent à ne pas bénéficier d'un logement pour lequel ils ont voté pour la garantie d'emprunt en conseil municipal, tout simplement. M. Toueilles ne parle pas des logements des années 80 ou 90, et il est sûr que Mme Figuères a très bien compris ce qu'il était en train de dire.

Mme la Maire cède la parole à Mme Ghiati, M. Courteille et M. Cardot.

Mme Ghiati demande à M. Toueilles qui il est pour refaire le cadre légal d'attribution des logements sociaux que lui-même a dû respecter, c'est insupportable de voir qu'un élu qui a bénéficié d'un logement social avec des garanties d'emprunt et qui a demandé y compris de changer de logement en cours de route...

Brouhaha

Mme la Maire fait observer à M. Toueilles qu'il n'a pas la parole.

Mme Ghiati trouve insupportable de dire des choses pareilles, surtout de la part de M. Toueilles qui dit défendre les catégories moyennes, les catégories les plus basses, y compris celles qui sont propriétaires. M. Toueilles le sait très bien, la vie d'un élu est éphémère. Cela veut dire qu'un élu dont les revenus sont dans les plafonds a tout à fait légitimité pour avoir un logement social parce que sa situation professionnelle ou familiale peut changer. M. Toueilles demande quelque chose qui se fait dans le temps. Quand des citoyens, des citoyennes de la ville veulent s'engager dans une liste aux élections municipales, prendre des responsabilités, ils ne vont pas refuser leur situation. Ils auront demain la possibilité de changer s'ils se marient, s'ils ont des enfants, s'ils sont déjà dans le logement social et s'ils ont besoin d'un autre logement social. Mme Ghiati voit venir M. Toueilles ; elle ne parle pas d'une situation personnelle de logement, elle parle en général.

Brouhaha

Mme Ghiati demande à M. Toueilles de la respecter trois minutes.

Mme la Maire invite Mme Ghiati à faire court.

Mme Ghiati dit que ce que demande M. Toueilles s'inscrirait forcément sur une longue durée, ce qui n'est pas possible. Les règles sont faites par l'État, par les critères d'attribution des logements. Si M. Toueilles est pour l'équité de traitement entre tous les habitants, entre tous les citoyens et quel que soit leur engagement, il doit respecter ces règles. Il est normal que ces règles existent car elles prennent en compte la vie des gens, quel que soit leur engagement dans une association ou en tant qu'élu. Cela s'appelle l'équité de traitement entre tous les habitants du moment qu'ils respectent les critères d'attribution des logements sociaux et les commissions d'attribution. M. Toueilles ne peut pas se donner des pouvoirs qui ne lui sont pas attribués, il n'en est pas là aujourd'hui et n'en sera pas là demain.

Mme la Maire cède la parole à M. Cardot, rapidement tout de même car ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. Cardot pense que Mme Ghiati a tout dit. Il constate que M. Toueilles se permet de changer les règles du jeu de l'attribution des logements mais à quel titre ? Qui est-il pour dire des choses pareilles ? Il y a des règles, des commissions d'attribution, et tout est contrôlé par l'ANCOLS. Il peut y avoir dans cette assemblée, comme l'a dit Mme Ghiati, des citoyens qui ont la capacité ou la possibilité de rentrer dans le logement social et M. Cardot ne voit donc pas à quel titre ils seraient punis parce qu'ils sont devenus des élus de la société, parce qu'ils s'engagent pour les autres, ce serait tout de même incroyable. Les règles d'attribution des logements sociaux resteront dans le cadre légal car, de toute façon, tout est contrôlé.

Mme la Maire remercie M. Cardot. M. Oliveira puis M. Courteille.

M. Oliveira s'engage à transmettre le chiffre des engagements qu'il ne retrouve pas pour le moment dans ses documents. Il le transmettra à tout le conseil municipal. Ainsi, tout sera transparent.

M. Toueilles remercie beaucoup M. Oliveira.

M. Courteille pense qu'il est un peu légitime pour parler. Il ne sait pas si c'est une qualité mais il ne bénéficie pas d'un logement social mais il a produit du logement social puisque c'était son métier fut un temps. Pour rappel, il y a trois types de logement sociaux : les PLS, les PLUS, les PLAI, et tous sont soumis à des plafonds de loyers et à des plafonds de ressources. Tout cela est extrêmement contrôlé mais, surtout – et M. Toueilles le sait bien puisqu'il est administrateur de la SAIEM –, il est aujourd'hui extrêmement complexe de monter des opérations immobilières. Pour faire très simple, sur une opération pour un PLUS de base valant 100 il y a 60 % de subventions publiques, 20 % du 1 % d'Action Logement puis on se débrouille, et il y a ensuite de la garantie d'emprunt. Si l'on veut produire il faut donc forcément garantir. On peut dire aussi que l'on ne produit pas mais M. Courteille pense que ce serait un drame, sans oublier que sans logements sociaux, on ne pourrait plus rien faire dans cette ville. Aujourd'hui les loyers ne sont plus accessibles pour personne.

Mme la Maire remercie M. Courteille et cède la parole à Mme Bel Hadj Youssef.

Mme Bel Hadj Youssef souhaiterait répondre à Mme Ghiati.

Brouhaha

Mme Bel Hadj Youssef pense qu'il était un peu mal placé de sa part d'évoquer la situation personnelle de M. Toueilles qui n'a rien à se reprocher, sachant que Mme Ghiati elle-même est dans un logement social et qu'il est possible aussi de se poser des questions compte tenu de ses revenus.

Brouhaha

Mme Ghiati indique qu'elle bénéficie d'un logement social car elle peut y prétendre et qu'elle satisfait à l'ensemble des critères d'éligibilité. La commission qui a examiné son cas, en son temps, a jugé qu'elle pouvait lui attribuer un logement.

Mme Bel Hadj Youssef évoquait sa situation personnelle de Mme Ghiati puisqu'elle-même parlait de celle de M. Toueilles.

Mme la Maire demande une interruption de séance car ce qui est fait là est honteux.

Interruption de séance

Mme la Maire propose de reprendre la séance suite à ce débat qui, pour rappel, portait sur une garantie d'emprunt au 50, rue Guy Môquet. Ils auront bien noté que M. Toueilles s'interdit de recruter sur sa liste aux prochaines élections municipales des candidats dans le logement social...

Elle cède la parole à M. Tauthui pour une question technique avant de passer au vote.

M. Tauthui demande si cette garantie d'emprunt concerne bien les logements en cours de construction.

Mme la Maire le confirme. Il s'agit du 50, rue Guy Môquet.

M. Tauthui demande ce qu'il en est pour le budget puisque cette délibération est présentée aujourd'hui.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit d'un programme de Malakoff Habitat. Ce bailleur fait son emprunt maintenant et demande donc à la Ville une garantie d'emprunt.

Mme la Maire soumet la délibération au vote.

FINANCES LOCALES

DEL2025_64 : Approbation du choix du délégataire de service public pour la gestion du service public de la fourrière automobile

Rapporteur : M. Oliveira

M. Oliveira a eu la chance de pouvoir participer au choix du délégataire de ce service public car il a appris beaucoup de choses techniques, dont les services annexes que fournissent les fourrières. Cela a duré une journée pendant laquelle trois sociétés ont été reçues sur quatre car l'une d'entre elles n'avait pas fourni les pièces et a donc été éliminée.

La commune de Malakoff dépendait auparavant de Gennevilliers, ce qui était compliqué pour récupérer sa voiture. Cette délégation arrivant à son terme, par une délibération en date du 3 juillet 2024 le conseil municipal a donc autorisé le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion du service public de la fourrière automobile et M. Oliveira a participé à cette session.

Chacune des trois sociétés a été auditionnée pendant deux heures et l'administration – que M. Oliveira remercie – a fait ensuite le déplacement dans chaque fourrière pour vérifier certains éléments comme la qualité de la réception ou le temps de trajet depuis l'hôtel de Ville de Malakoff. À l'issue de ce travail exhaustif et de cette sélection qui comportait un certain nombre de critères, la société AD2R situé à Châtenay-Malabry a été choisie. M. Oliveira précise qu'on aperçoit l'entreprise depuis la coulée verte, pour ceux qui l'empruntent.

À préciser que pour les personnes handicapées dont le véhicule aura été saisi il est possible d'appeler un prestataire qui enverra un taxi pour aller rechercher ledit véhicule, ce qui est compris dans la prestation.

M. Oliveira remercie à nouveau l'administration qui a mené un travail de longue haleine pour analyser ces offres et procéder aux vérifications sur place.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de la fourrière automobile et d'autoriser Mme la Maire à signer le contrat avec la société AD2R située 1, rue Nicéphore-Niépce à Châtenay-Malabry.

Par une délibération en date du 3 juillet 2024, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion du service public de la fourrière automobile.

Le délégataire devra assurer les missions suivantes :

1. L'enlèvement

Procéder 24h/24 et 7j/7 y compris les dimanches et jours fériés, sur réquisition de l'autorité compétente, à l'enlèvement des véhicules relevant du régime légal de la mise en fourrière.

2. Le gardiennage et la restitution

Le lieu de gardiennage sera fourni par le délégataire, qui sera chargé de :

- Gardiennner 24h/24 et 7j/7, y compris les dimanches et jours fériés, les véhicules remisés sur le site de la fourrière ;

- Restituer les véhicules conformément aux horaires convenus, après paiement du contrevenant et obtention d'une mainlevée.

3. L'évacuation

Remettre aux Domaines ou mettre à la destruction après expertise les véhicules non retirés par leurs propriétaires dans les délais réglementaires ou mise à la destruction après expertise des véhicules non retirés par leurs propriétaires dans les délais réglementaires.

Si le propriétaire du véhicule mis en fourrière s'avère inconnu, introuvable ou insolvable ou si la procédure de mise en fourrière est annulée, les frais seront pris intégralement en charge par le déléataire. Aucune indemnisation ne pourra être demandée à la Ville de Malakoff.

Les services municipaux ont lancé une consultation par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, le 09 septembre 2024, sur le profil acheteur de la Ville, au *BOAMP*, au journal *Le Parisien* et au magazine *LDM (Le Dépanneur Magazine)*. La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au lundi 28 octobre 2024 à 17h00.

4 sociétés ont répondu dans les délais :

- RECYCLE AUTO PIÈCES ;
- PARIS FAST DEPANN ;
- AD2R ;
- PARC AUTO DEPANNAGE.

Il est apparu à l'examen desdites candidatures que le candidat n°1 RECYCLE AUTO PIÈCES n'avait remis aucune des pièces exigées par le pouvoir adjudicateur au titre de la candidature et que cette candidature ne pouvait être regularisée car la société n'est pas habilitée à exercer la profession de mise en fourrière et de gardiennage de véhicules automobiles.

Après examen des garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, les membres de la Commission de Délégation de Service Public, réunis en séance le jeudi 14 novembre 2024, ont décidé d'arrêter comme suit la liste des candidats admis à présenter une offre :

- PARIS FAST DEPANN ;
- AD2R ;
- PARC AUTO DEPANNAGE.

Après examen des offres, lors de sa séance du 10 décembre 2024, la Commission de Délégation de Service Public a arrêté le classement provisoire des offres dans l'ordre ci-dessous et a invité Madame la Maire à négocier avec les trois candidats en lice :

SOCIÉTÉ	Classement avant négociation
PARC AUTO DEPANNAGE	1
AD2R	2
PARIS FAST DEPANN	3

Toutefois, au terme des négociations, l'autorité habilitée à mener les négociations a rendu son rapport sur les motifs du choix de la société AD2R sise 1 rue Nicéphore Niépce 92290 CHATENAY-MALABRY, compte tenu de la teneur de ses réponses aux éléments suivants :

- Moyens mis en œuvre pour assurer la qualité du service public de la fourrière et plus généralement de la valeur technique de l'offre ;

- Qualité et dynamisme du service proposé en exploitation (personnel, surveillance, service aux usagers, sécurité, prestations complémentaires...) ;
- Modalités de prise en compte des enjeux en matière de protection de l'environnement.

Le contrat prendra effet à sa date de notification. Il aura une durée de 5 ans.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir APPROUVER le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de la fourrière automobile et d'AUTORISER Madame la Maire à signer ce contrat avec la société AD2R sise 1 rue Nicéphore Niépcé 92290 Châtenay-Malabry.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal approuve le contrat de concession portant sur la gestion du service public de la fourrière automobile. Le conseil municipal approuve le choix du déléataire AD2R, sise 1 rue Nicéphore Niepce 92290 CHATENAY-MALABRY. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ledit contrat de délégation de service public avec la société AD2R, sise 1 rue Nicéphore Niepce 92290 CHATENAY-MALABRY.

M. Toueilles indique que les élus LFI Malakoff et Citoyens voteront pour cette délibération. Comme M. Oliveira l'a dit, les services ont mené un vrai travail de recherche sur les entreprises en question. Il est simplement dommage que ce type de travail soit mené sur les commissions de délégation de services publics et non sur les commissions d'appels d'offres normales. M. Toueilles pense en particulier à l'appel d'offres pour l'imprimeur du « Malakoff Infos » car un autre imprimeur aurait ainsi été choisi et des économies auraient pu être faites pour la Ville.

M. Tauthui a noté qu'un candidat n'avait pas pu fournir tous les documents.

M. Oliveira signale que cela figure au 2^e paragraphe de la page 2 : « Il est apparu à l'examen desdites candidatures que le candidat n°1 Recycle Auto Pièces n'avait remis aucune des pièces exigées par le pouvoir adjudicateur au titre de la candidature et que cette candidature ne pouvait être régularisée car la société n'est pas habilitée à exercer la profession de mise en fourrière et de gardiennage de véhicules automobiles. »

M. Rajzman a lu dans la convention qu'il était possible d'obtenir des bilans d'activité sur les chiffres d'affaires et le nombre de véhicules. Sait-on combien de véhicules ont été enlevés les précédentes années ?

Par ailleurs, aucune redevance ne figure dans la convention alors que l'on sait que les fourrières gagnent beaucoup d'argent. Pour autant, aucune redevance n'a été demandée dans le cahier des charges alors que cela aurait pu constituer des recettes supplémentaires pour la Ville.

Mme Figuères, concernant le nombre de véhicules enlevé, évoque les rapports d'activité annuels que chaque déléataire a l'obligation de fournir. Ces rapports sont présentés en conseil municipal avec ou sans débat mais ils peuvent être retrouvés sans problème.

À préciser que les procédures réglementaires ne sont pas les mêmes pour les CCSPL concernant les délégations de service public et pour les CAO.

Mme la Maire ajoute que M. Rajzman a raison sur les redevances. Ils ont d'ailleurs négocié quelque chose de plus avantageux pour la Ville.

M. Rajzman précise sa question : la Ville n'a pas de redevance qui lui est versée en fonction des recettes de la fourrière. Autrement dit, le prix facial du véhicule est peut-être finalement moins cher à Malakoff et négocié comme tel. M. Rajzman n'attend pas forcément de réponse aujourd'hui mais c'était aussi pour information.

Mme la Maire dit simplement que l'on ne peut pas dire aujourd'hui combien cela rapportera à la commune puisque le contrat commence.

Propos hors micro

Mme la Maire entend que tout est compris mais c'est tout de même mieux que dans la dernière convention.

M. Pronesti souhaiterait simplement préciser que le délai d'intervention lorsqu'un enlèvement est demandé est d'environ 30 minutes, avec une pénalité de 150 €. Il aimeraient que cette pénalité soit appliquée car il y a régulièrement des retards ; cela permettrait de contraindre la société à respecter

les délais d'intervention. C'est important, surtout quand des personnes, des parents avec de jeunes enfants par exemple, se retrouvent coincés avec un véhicule devant leur porte.

Mme la Maire répond que c'est pour régler ces problèmes qu'ils ont pris une fourrière qui rend un meilleur service.

M. Oliveira ajoute que ce sujet était en discussion lors de la commission. Il faut en effet compter parfois 1h30 à 3 heures d'attente sur Malakoff avant que le véhicule soit enlevé. Cette société s'est donc engagée à respecter ce délai d'une demi-heure. M. Oliveira confirme à l'intention de M. Pronesti qu'il existe en effet des pénalités.

Mme la Maire soumet la délibération aux voix.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

DEL2025_72 : Autorisation donnée à Madame La Maire de déposer un permis de construire pour la création d'une ressourcerie / Tiers lieu au 102, rue Paul Vaillant Couturier

Rapporteur : M. Aarsse

M. Aarsse rappelle que ce projet a déjà été évoqué en début de séance. Il s'agit maintenant de déposer le permis de construire. Comme chacun le sait, une ressourcerie a été expérimentée en 2018 sur Malakoff dans le but de diminuer les déchets et d'augmenter le recyclage. Après sept ans de fonctionnement cette ressourcerie est un véritable succès. Elle compte désormais 8 équivalents temps plein qu'occupent des salariés en réinsertion et son bilan financier est positif. Elle est donc autonome et non pas subventionnée par la Ville et il apparaît par conséquent important de pérenniser ce projet.

Actuellement la ressourcerie est située dans un périmètre EPFIF, et comme ces périmètres vont évoluer il était important d'anticiper le déménagement de la ressourcerie pour ne pas interrompre ce service. Le fait d'installer cette ressourcerie au centre-sud de la ville permettra par ailleurs de dynamiser ce secteur.

Une seconde association, plus petite et plus modeste mais néanmoins très dynamique, le MalaKfé, est installée elle aussi dans un périmètre EPFIF. C'est un lieu très pertinent de lien social et d'échanges. Ces deux entités sont complémentaires et installent une dynamique collective.

L'ancienne cuisine centrale au 102, rue PVC est vide depuis l'Entente avec la cuisine de Bagneux et parce que ses locaux n'étaient plus adaptés aux nouvelles normes des cuisines. Il a donc été décidé d'installer la ressourcerie à cet endroit ainsi que MalaKfé. Cela permettra d'avoir plus de tiers-lieux dans la ville, plus d'ESS, et d'installer ces deux associations de façon pérenne afin qu'elles quittent le mode projet pour devenir un élément définitif dans le paysage de Malakoff.

M. Aarsse tient à préciser que les travaux qui seront faits une fois ce permis de construire déposé visent en particulier à bien séparer les parties habitations situées au-dessus de l'ancienne cuisine centrale ainsi que la chaufferie, les cages d'escalier, ascenseurs, etc., afin d'éviter les nuisances pour les habitants. Le travail que fera la Ville au niveau de ces aménagements n'aura rien de luxueux mais apportera le minimum obligatoire (désamiantage, conformité électrique, eau, accessibilité, etc.) avec des bâtiments plutôt bruts. Toutefois, la ressourcerie a mis de côté de l'argent et est très volontaire pour aménager ces locaux avec son budget et les subventions qu'elle peut obtenir.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à déposer ce permis de construire.

Le projet de création d'une ressourcerie sous la forme d'un tiers lieu consiste à transformer les locaux de l'ancienne cuisine centrale, situés au 102 rue Paul Vaillant Couturier qui ne sont plus utilisés depuis plusieurs années afin d'y installer deux associations d'ores et déjà présentes sur le territoire : La Ressourcerie et le MalaKfé.

Ce projet permettra de répondre à plusieurs objectifs :

- répondre aux besoins du Public, notamment en termes de circulation et d'accès, les deux associations étant complémentaires et profitant de « l'appel » du public de l'autre, afin d'augmenter sa clientèle,
- répondre aux attentes des associations en matière des besoins d'espace,

- faire quitter aux associations leurs anciens locaux qui sont insalubres et ne correspondent pas aux normes réglementaires.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir AUTORISER Madame La Maire à déposer un permis de construire pour la création d'une ressourcerie sous la forme d'un tiers lieu au 102 rue Paul Vaillant Couturier.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset). Le conseil municipal autorise Madame la Maire à déposer la demande de permis de construire pour la création de la Maison des Associations au droit du 102, rue Paul Vaillant Couturier.

Mme Jannès rappelle que les élus de Malakoff Plurielle avaient proposé en 2014 de mettre en place une ressourcerie, un café associatif, et de développer de manière plus globale les tiers-lieux dans la ville. Ils sont donc tout à fait ravis que la majorité ait mis cela en place progressivement à partir de 2018. Ils sont à la fois contents que la municipalité ait réalisé ces opérations, que celles-ci se pérennisent et qu'un lieu central ait été choisi. Certes, ce n'est pas au sud mais tous les Malakoffiots y auront accès de manière aisée. C'est une excellente chose et les élus de Malakoff Plurielle voteront évidemment pour.

M. Tauthui demande si un plan des locaux pourrait être transmis pour voir comment ces deux associations pourront cohabiter.

Le local de MalaKfé est actuellement dans le périmètre de destruction du côté Gabriel-Péri mais que va devenir le local de la ressourcerie ?

M. Toueilles souligne le fait que le déménagement de la ressourcerie résulte d'une décision de la majorité municipale qui a décidé de mettre ce lieu en EPFIF et non pas d'une décision de la ressourcerie à la base.

Par ailleurs, choisir d'implanter cette association à la place de l'ancienne cuisine centrale est assez gênant car si demain la Ville devait re-communaliser la cantine il n'y aurait plus d'endroit pour l'accueillir. On voit en effet qu'avec l'Entente de Bagneux les objectifs ne sont pas atteints.

Mme Parmentier indique à l'intention de M. Tauthui que la Ville a ce projet depuis un certain temps puisque, contrairement à ce que dit M. Toueilles, les périmètres de préemption étaient établis avant même la ressourcerie. C'est l'intérêt de tout urbanisme transitoire d'avoir d'abord des projets d'aménagement, de cibler des quartiers et de pouvoir en l'absence d'activité transitoire développer des activités à titre expérimental. Comme l'a rappelé M. Aarsse, cette activité a si bien marché que la Ville, alors qu'arrive la fin de la possibilité d'utilisation temporaire, fait en sorte de pérenniser ces activités et de trouver les meilleurs endroits pour ce faire. En l'occurrence, cela permet aussi de rééquilibrer la logique nord-sud.

S'agissant des associations concernées par ces lieux, le travail de la Ville est de toujours les associer. Il y a des impératifs techniques, des obligations de réaliser un certain nombre de travaux mais ensuite, pour les superficies, les répartitions et les usages, ce travail est mené avec les associations. Celles-ci sont donc regues et ils essaient de travailler au plus juste de leurs besoins ; ce n'est donc pas la Ville qui décide d'établir des plans de son côté. Certes, un certain nombre de contraintes bâimentaires doivent être respectées mais encore une fois la Ville travaille avec ces deux porteurs de projets.

M. Aarsse indique à l'intention de M. Tauthui que les plans n'ont pas été joints au document puisqu'il faut attendre que le permis de construire ait été déposé et instruit par le service urbanisme. La Ville a cependant la chance de compter des architectes qui feront les choses dans les normes ; il y aura peut-être des permis modificatifs, etc. La vraie question est le respect des normes, notamment PMR, puisqu'il s'agit d'un bâtiment recevant du public. Une fois les plans déposés et validés ils pourront bien évidemment être partagés. Comme l'a dit Mme Parmentier, les plans ont été travaillés par les services avec les associations selon leur cahier des charges. Il fallait bien entendu faire rentrer ce cahier des charges des uns et des autres dans le budget et dans les surfaces disponibles mais M. Aarsse pense que cela a été fait en bonne intelligence.

Ce bâtiment de l'ancienne cuisine centrale est sur plusieurs niveaux avec un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage. La ressourcerie devant générer pas mal de flux, il a été décidé que les

flux entrants et sortants seraient plutôt sur PVC et non sur la rue Marie-Lahy-Hollebecque qui est une rue piétonne.

Concernant l'avenir des terrains EPFIF, ces terrains étaient déjà des périmètres EPFIF avant d'y mettre la ressourcerie. Il s'agissait d'un ancien garage sur deux niveaux.

Mme la Maire rappelle que les premiers périmètres EPFIF datent de 2010-2011.

M. Aarsse ajoute que cet endroit était d'ailleurs très délabré. La Ville compte plusieurs périmètres EPFIF et celui-ci, qui s'arrête au niveau de l'actuelle ressourcerie, s'étend jusqu'à un angle de l'avenue Pierre-Larousse où se trouve le restaurant japonais et un autre angle où se trouve un immeuble de 4 ou 5 étages qui ne sera pas touché. Ces périmètres EPFIF permettent de remémorer, c'est-à-dire de regrouper des petites parcelles pour que les opérations soient déjà un peu concertées par la Ville avec des projets qu'elle souhaite voir planter, surtout qu'ils sont là en plein cœur de ville.

Enfin, il est tout à fait possible de réfléchir à la question de réintégrer les cuisines dans la ville de Malakoff s'ils se séparent de Bagneux mais l'ancienne cuisine centrale a un gros problème, celui d'être sur deux niveaux avec des ascenseurs. La règle relativement récente de la « marche en avant » imposée désormais pour fabriquer de l'alimentaire ne peut se faire sur deux niveaux. Techniquement, le lieu n'est donc plus adapté pour répondre à ce principe. Par ailleurs, le monte-chargement tombait souvent en panne et il est impensable de se retrouver dans l'impossibilité de donner à manger aux enfants.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

DEL2025_73 : Participation de la ville de Malakoff au sociétariat de La Tréso

Rapporteur : Mme Parmentier

Mme Parmentier donne lecture de sa présentation :

« Convaincus que favoriser l'émergence de projets à utilité sociale et environnementale constitue une dimension essentielle de l'activité et que cela passe notamment par tisser des liens entre les acteurs engagés dans des sujets collectifs mais aussi leur permettre d'avoir des lieux d'expression, de réunion, de production, c'est dans ce sens que depuis 2014 nous avons travaillé à soutenir et à favoriser l'implantation de structures coopératives. Le rapport pour notre ville mais aussi bien au-delà pour le modèle d'entrepreneuriat social qu'elle incarne contribue aujourd'hui largement à la vitalité de Malakoff : emploi local, réimplantation de métiers artisanaux, développement de projets coopératifs et artistiques, solidaires, écologiques et j'en passe.

La création de La Tréso s'inscrit logiquement dans cette dynamique. Autour de ce tiers-lieu gravite un véritable réseau d'acteurs de l'économie sociale et solidaire avec un écosystème dynamique et des transversalités entre associations, artisans, artistes, collectifs, quelle que soit leur forme juridique, ainsi qu'avec les entreprises et la municipalité. Forte de cinq années d'existence, elle rayonne désormais bien au-delà de Malakoff.

Mais qu'est-ce que La Tréso ? C'est un tiers-lieu centré sur des activités de fabrication artisanale, numérique et culinaire. C'est un espace des savoirs, formations, échanges de pratiques, ateliers, démocratie, émergence de projets dédié aux professionnels, aux particuliers, au jeune public. Une gouvernance démocratique avec 94 sociétaires et des instances de décision collégiale.

En 2024, La Tréso en accès gratuit, c'est 54 concerts, scène ouverte, karaoké, 15 soirées jeux, 3 Fresques du Climat, 16 soirées théâtre d'impro. En plus de cela, La Tréso propose des ateliers de cuisine avec des personnes en précarité et travaille notamment avec l'association Scarabée, la Porte bleue, le Secours catholique et le Secours populaire. Des ateliers de remobilisation avec des jeunes en insertion en partenariat avec le ministère de la Justice pour les jeunes qui relèvent de la protection judiciaire de la jeunesse. C'est un projet de recherche autour du réemploi avec le soutien de l'ADEME. Le modèle économique est simple. Il est soutenu aujourd'hui par la restauration, les ventes au bar et dans une moindre mesure par les ateliers. Les subventions ne représentent que 11 % et tout le chiffre d'affaires sert à payer les salaires et les activités gratuites à destination des publics que j'ai cités précédemment.

Il est important de préciser que la Ville de Malakoff ne subventionne pas La Tréso. Notre entrée dans le capital social de cette structure est un partenariat renouvelé, solidifiant notre engagement dans un tiers-lieu aux activités essentielles : fabrication artisanale, culinaire, artistique et démocratique.

Cette délibération propose que nous participions au capital social de la SCIC comme un acteur siégeant au conseil coopératif, ce qui fait sens et complète la démarche que nous avons déjà mise en place avec CASACO.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie. »

Malakoff est connue et reconnue comme une commune laboratoire de l'économie sociale, solidaire et circulaire. Ce champ d'activité, qui représente près de 10 % des emplois salariés en France, pose les principes d'une économie au service de l'intérêt collectif, à impact sur le territoire et à la lucrativité limitée.

Parmi les différentes structures de l'Économie Sociale et Solidaire, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont des SARL, SA ou SAS développant un projet de territoire et un sociétariat hétérogène. Depuis 2001, les collectivités territoriales peuvent détenir jusqu'à 50 % de leur capital.

La majorité municipale s'est engagée, à l'issue de la démarche Malakoff et moi, à la « création d'un Tiers-lieu des créations artisanales ». Le projet Tréso, tiers lieu coopératif sous le statut de SCIC, est ainsi créé en décembre 2017. Son ouverture au public est célébrée en 2020.

Il s'agit d'un espace consacré à la fabrication artisanale et culinaire. Lieu de travail collaboratif et de partage, ses objectifs sont multiples et se concentrent autour de l'autonomisation des participants et de la mixité des publics.

Le principe est d'associer la fabrication à la consommation selon un modèle de circuit court, dans la perspective de développer les échanges de savoirs et de pratiques. La Tréso porte une attention particulière aux enjeux d'utilité sociale et l'inclusion des publics malakoffiots exclus ou fragiles. Ainsi, cette structure participe activement à la vie locale toute l'année et particulièrement pendant le mois de l'Économie Sociale et Solidaire en proposant des actions diverses en direction des associations, des jeunes publics et des adultes. Fondée sur le modèle coopératif, la structure participe au renforcement du lien social et agit comme un laboratoire d'expérimentation de projets transverses.

C'est parce que la ville de Malakoff est attachée au développement de l'économie sociale et solidaire, qu'elle souhaite s'engager dans une prise de participation de son capital en 2025. A ce titre la ville disposerait, comme tous les autres coopérateurs, d'un droit de vote en Assemblée Générale selon le principe coopératif : un associé = une voix. La SCIC dispose de plusieurs collèges (salariés, bénéficiaires, partenaires et soutiens) permettant une juste répartition des décisions, le droit de vote n'est pas proportionnel au capital détenu.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir PROPOSER la candidature de la Ville de Malakoff au capital de la SCIC LA TRESO par l'achat de 1269 parts sociales d'un montant de 20 € pour un montant total de 25 380 € et de bien vouloir DESIGNER Madame Corinne PARMENTIER, Maire-Adjointe en charge du développement économique, des commerces, de l'artisanat, de l'économie sociale, solidaire et circulaire, en tant que représentante de la collectivité à l'assemblée générale.

Par 34 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset), 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Denaes), 3 ABSTENTIONS (Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles). Le conseil municipal propose la candidature de la commune de Malakoff pour l'entrée au capital de la SCIC LA TRESO par l'achat de 1269 parts sociales d'un montant de 20 € pour un montant total de 25 380 €. Le conseil municipal propose à Madame Corinne PARMENTIER, Maire-Adjointe en charge du développement économique, des commerces, de l'artisanat, de l'économie sociale, solidaire et circulaire, en tant que représentante de la collectivité à l'assemblée générale. Le conseil municipal décide d'imputer les dépenses y afférent au budget communal.

M. Tauthui demande si cette partie qui va être faite avec La Tréso était à peu près dans le même style qu'avec CASACO. Le cas échéant il votera pour car le fait que la municipalité soit dans l'actionnariat permet de pouvoir acheter les locaux, ce qui serait aussi une bonne chose pour La Tréso.

M. Vernant indique que l'Union populaire votera bien évidemment en faveur de cette délibération qui prévoit un achat de parts sociales de La Tréso par la Mairie afin de rentrer dans son capital. Cette association joue un rôle important d'animation dans la ville : gestion d'un café, organisation d'ateliers de bricolage, auditions de concerts par exemple, sans reprendre tout ce que vient de dire Mme Parmentier, et cela va dans le sens d'assurer un soutien aux associations et à l'économie sociale et solidaire.

M. Toueilles indique que les élus LFI Malakoff et Citoyens s'abstiendront sur cette participation au sociétariat de La Tréso pour la simple et bonne raison qu'ils sont pour une subvention à La Tréso, à hauteur de ces 25 000 € par exemple. Si la Ville ne peut pas apporter de subvention à La Tréso, M. Toueilles propose en ce cas aux élus de participer eux-mêmes. M. Denaes est ainsi déjà sociétaire de l'entreprise à hauteur de 5 000 €, de mémoire (c'est dans le dossier). Une subvention aurait été préférable car M. Toueilles voit dans le fait que la Ville rentre au sociétariat de La Tréso une perte d'indépendance des sociétaires. Il préfèrera que ce soit eux qui décident seuls, sans contrainte de la présence de la Ville de Malakoff, en tout cas les élus.

M. Toueilles a vu que la Ville avait trouvé ces 25 000 € pour La Tréso et il est bien dommage qu'elle ne les trouve pas pour les autres services. Il a fait la démonstration tout à l'heure qu'il y avait de l'argent pour augmenter les budgets de plusieurs délégations. Il a été question de la jeunesse dans la coopération sur la prévention et la sécurité. La diminution du budget jeunesse limite aussi le nombre de projets qu'il serait possible de faire (voyages pour les jeunes, etc.). M. Toueilles pense qu'il y a une vraie réflexion à mener sur ce point. Si la Ville a de l'argent pour La Tréso elle devrait en avoir pour la jeunesse de Malakoff.

M. Aouad donne lecture de son intervention :

« Par cette délibération la ville affirme sa volonté de poursuivre le soutien à l'écosystème des tiers-lieux et de renforcer l'économie sociale et solidaire à Malakoff. La Tréso, reconnue à l'échelle francilienne et labellisée « Fabrique des Territoires », est une actrice de cette dynamique. Parmi ses réussites on peut citer :

- Création et accompagnement de l'association « Crée à Malakoff » qui fédère une cinquantaine d'artistes, d'artisanes et d'artisans vivant ou travaillant Malakoff avec pour objectif de promouvoir la création locale.
- Ateliers de cuisine menés avec des femmes en situation de précarité en lien avec le Secours populaire, le Secours catholique et la Porte Bleue.
- Structuration d'un réseau de Fabriqueuses et Fabriqueurs autour d'un Repair Café mensuel et d'un Fablab accessible à toutes et tous.

Les équipes de La Tréso ont récemment démontré leur engagement en prenant en charge la gestion du tiers-lieu transitoire « Le Toboggan » qui se situe avenue du Président Wilson.

Notre entrée au sociétariat vise donc à consolider l'assise financière de la structure pour permettre la poursuite des actions existantes et surtout l'émergence de nouveaux projets. C'est en cohérence avec l'engagement que nous avions pris dès 2019 lors de notre entrée au sociétariat de CASACO.

Pour conclure, je souhaite faire une remarque sur la politique nationale de soutien à l'ESS. Aujourd'hui malheureusement les financements passent par des appels à projets, or, ce mode de soutien instable et ponctuel est de fait inadapté à des structures qui mettent, elles, entre cinq et dix ans à se consolider. Ils créent donc une précarité structurelle, là où il faudrait au contraire de la stabilité. C'est aussi énormément de temps administratif pour y répondre et qui nécessite de cartographier tous les dispositifs d'État, régionaux, territoriaux, etc., de remplir systématiquement des dossiers qui demandent des choses différentes et tendre ces propositions pour qu'elles rentrent dans les critères. Autant de temps qui n'est pas consacré à l'humain, aux projets eux-mêmes.

L'entrée au sociétariat de La Tréso est pour nous un engagement politique fort, un acte de confiance dans l'action qu'elle mène localement et un financement pérenne qui pour nous est la meilleure forme de soutien. Je vous remercie pour votre écoute. »

M. Courteille ne reviendra pas sur tout l'intérêt que Mme Parmentier a démontré de cet établissement qui a maintenant cinq années de fonctionnement, et ce d'autant que la plupart des structures de l'économie sociale et solidaire ont des soucis de financement, des soucis de « haut de bilan », des soucis de pérennité, des soucis également de visibilité. En rentrant au sociétariat la Ville

ne donnera pas que de l'argent mais aussi de la visibilité et M. Courteille pense que c'est une bonne chose.

Par ailleurs – il ne sera pas d'accord avec M. Toueilles mais cela le rassure quelque part et lui aussi sans doute ! –, M. Courteille préfère l'entrée au sociétariat qu'une subvention, c'est l'esprit même de l'économie sociale et solidaire. L'activité de La Tréso est en partie (en partie seulement) sur un marché concurrentiel qu'elle tend à rendre plus vertueux – M. Courteille du moins l'espère –, mais il est en tout cas important que ce soit un marché. De fait, on parle de sociétariat plutôt que de subvention en tant que telle.

En revanche, M. Courteille aurait aimé avoir des éléments chiffrés, voire une analyse financière. Il est important, lorsque l'on rentre au sociétariat ou à l'actionnariat d'une structure, d'avoir des éléments un peu plus fins. Même s'il ne s'agit que de 25 000 €, cela aurait été bien.

M. Rajzman indique que les élus de Malakoff Plurielle voteront pour cette délibération. Ils soutiennent bien évidemment l'économie sociale et solidaire et félicitent la majorité pour La Tréso, véritable tiers lieu dynamique au sein de la ville avec beaucoup d'activités. C'est de leur point de vue une véritable réussite.

Ces 25 000 € représentent le montant maximum ; cette somme pourrait être considérée comme une subvention mais ce n'est pas le cas. M. Rajzman est également pour la transparence, bien que n'étant pas sociétaire, et souhaiterait qu'un document soit présenté peut-être dans une prochaine délibération. Mme Parmentier a également évoqué les 11 % de subvention et il ne faut pas oublier que la Ville participe aussi au loyer qui est de fait minoré pour la structure. Un peu plus d'information serait donc la bienvenue.

Mme Parmentier, à l'intention de M. Tauthui, concernant la participation et le parallèle avec CASACO, indique que la grosse différence est que CASACO a racheté ses locaux alors que ceux de La Tréso appartiennent à la Ville ; une convention sur vingt ans a été signée. L'entrée au sociétariat de CASACO a servi en quelque sorte de caution lors de leur travail auprès des banques pour obtenir un prêt. Cela peut être aussi le cas pour La Tréso s'ils veulent engager un certain nombre d'investissements. Le fait de rentrer au sociétariat est donc exactement la même démarche.

Mme Parmentier rejoindra les propos de M. Courteille sur le sujet de la subvention et répondra aux questions sur ce point. La Ville octroie en fait une subvention indirecte en n'appliquant pas le loyer de La Tréso au prix du marché. Cet avantage en nature est donc une façon déguisée de subventionner. C'est ce qui a été pratiqué pour les structures de l'ESS, c'est-à-dire favoriser un accès à un foncier moins cher, mais sans pour autant subventionner directement une activité qui par nature a un modèle économique de non-lucrativité mais à l'équilibre. Cela signifie que les bénéfices qui seront faits sur la restauration et le bar seront réinvestis sur des activités plus sociales. Il s'agit d'un partenariat plutôt que d'un modèle de subvention directe, un choix que souhaite poursuivre la Ville.

Enfin, comme évoqué par M. Aouad, les 11 % sont la réponse à des appels à projets. Ces structures disent d'ailleurs que cela les fragilise énormément. Ainsi, La Tréso a réussi cette année à être de nouveau éligible à la « Fabrique des Territoires » mais ils n'en étaient pas certains. Cette subvention court sur trois ans, ce qui ne leur donne pas la possibilité de se projeter dans le temps ou de recruter des ressources. Cela n'empêche pas de mener une réflexion sur des choses que la Ville pourrait subventionner, de manière à donner une visibilité plus grande.

Concernant le sociétariat en tant que tel et la logique d'indépendance, Mme Parmentier fera le parallèle avec une subvention, car rien n'empêche effectivement une municipalité de couper une subvention. À noter que l'actionnariat social n'est pas de l'actionnariat privé. Quand bien même la Ville achèterait plus de parts que les autres elle ne pèserait qu'une seule part en termes de démocratie puisque c'est sur le modèle « Une voix, un acteur », ce qui met la municipalité au même rang que les 94 autres sociétaires. Mme Parmentier a participé la veille à l'assemblée générale en tant qu'invitée – puisque l'entrée au sociétariat n'était pas encore signée – et c'est un sujet qui avait été mis à l'ordre du jour. Il a été demandé aux sociétaires de se prononcer sur l'entrée de la municipalité dans l'actionnariat social.

S'agissant de l'analyse des comptes, la Ville ne peut rentrer qu'à 50 % des fonds propres de La Tréso ; comme pour CASACO, elle s'est mise à la limite supérieure de ce qu'elle pouvait faire. Puisque la Ville n'était pas sociétaire jusqu'à présent les comptes n'ont été présentés qu'hier à Mme Parmentier mais elle ne dispose pas encore de tous les chiffres, hormis le chiffre d'affaires, le nombre

de salariés. Il faut toutefois savoir que cette structure a passé les 5 ans et ne va donc pas péricliter demain. Dans le pire des cas la Ville récupèrera sa mise. La non-distribution de dividendes a été votée hier comme mode de gouvernance ; Mme Parmentier est donc au regret de dire que la Ville n'aura jamais les 0,50 € de dividendes correspondant à sa part à la fin de l'année prochaine !

M. Toueilles avait dit en commission Ville démocratique (où il n'y avait que les documents de 2021) que pour rentrer au sociétariat de La Tréso il aurait peut-être été intéressant que les élus aient en amont les comptes de 2024. Certes, ces documents sont arrivés hier mais cela ne laisse pas le temps de les lire et des analyser et il est donc compliqué de s'engager.

Mme Parmentier a dit quelque chose d'intéressant en précisant que la Ville subventionnait déjà en pratiquant des loyers moins chers, que c'était là une façon déguisée de subventionner. Il vaudrait mieux subventionner directement plutôt que de « déguiser » les subventions comme cela a été si bien dit. M. Toueilles est tout à fait pour l'autonomie de La Tréso mais il aurait préféré que ce soit sous forme d'une subvention. Cela n'aurait rien changé, sauf le fait que la Ville serait sociétaire et donc présente aux réunions. La municipalité aurait pu verser 25 000 € sans problème, elle a le droit de verser des subventions, mais la majorité municipale a eu juste envie de rentrer dans le sociétariat de La Tréso, sans que l'on sache vraiment pourquoi.

Mme Parmentier précise que ce n'est pas une subvention « déguisée », c'était un abus de langage, mais une aide indirecte, un avantage en nature. C'est un choix que la Ville a déjà fait à plusieurs reprises pour faciliter les choses à des structures associatives ou relevant de l'ESS, pour leur permettre par exemple d'accéder aux sites sur des rez-de-chaussée (un travail a été fait avec les bailleurs sociaux), d'occuper temporairement un bâtiment ou encore, comme ici, de conventionner pour l'occupation, ce qui sera fait aussi avec la ressourcerie qui occupera l'ancienne cuisine centrale. C'est une façon de permettre de maintenir des activités dont la lucrativité n'est pas assez importante pour pouvoir trouver des locaux à Malakoff où la pression du foncier est assez forte. C'est le sens assumé de cette politique municipale. Rentrer au sociétariat est d'ailleurs aussi une position assumée. Ils seront dans les conseils administratifs et sont à ce titre des partenaires plutôt qu'un organe public subventionnant une association. C'est ainsi qu'ils conçoivent la relation avec le tissu de l'ESS.

Mme la Maire rappelle qu'il y a trois semaines le Vice-Président de la Métropole, Xavier Lemoine, en charge des tiers-lieux et de l'économie sociale et solidaire, est venu à Malakoff avec toute une équipe d'élus de la Métropole de villes différentes. Mme la Maire les a accueillis à la ferme urbaine avec Dominique Trichet-Allaire ; ils ont fait ensemble le tour des structures de l'écosystème ESS de la ville (Tréso, Toboggan et ressourcerie) et les élus ont été très impressionnés. Mme la Maire pense qu'ils peuvent être fiers d'être un laboratoire qui inspire des villes de la Métropole et d'être vus comme un modèle dans ce domaine. Et la municipalité assume le soutien qu'elle apporte par la mise à disposition de locaux avec des tarifs qui défient effectivement toute concurrence. Elle a rénové ces locaux vides pour éviter qu'ils s'abîment, elle a des projets structurants et importants. C'est une façon de faire de l'économie différemment que l'économie marchande qui existe. Quand on a envie de changer la société on essaie aussi de faire évoluer les modèles, ce que Malakoff fait à son modeste niveau.

Mme la Maire revient sur l'intervention de Mme Jannès au point précédent ; elle se réjouit d'avoir des points communs avec Malakoff Plurielle puisque la majorité municipale avait elle aussi dans son programme en 2014 le souhait de développer l'économie sociale et solidaire, de mettre en place des ressourceries, d'être en tout cas un modèle dans ce domaine. Cet engagement a été tenu et elle en est fière.

Mme la Maire soumet la délibération aux voix. Elle note l'unanimité moins 3 abstentions. M. Denaes se déporte.

ÉDUCATION

DEL2025_75 : Projet éducatif de territoire 2025/2028

Rapporteur : M. François

M. François donne lecture de sa présentation :

« Cette délibération porte sur le renouvellement de notre projet éducatif de territoire pour la période 2025-2028. Comme vous le savez, depuis 2014 la Ville de Malakoff a fait le choix que son projet éducatif de territoire soit la colonne vertébrale de ses politiques éducatives, des politiques éducatives municipales.

Le PEDT porte les valeurs qui rassemblent la communauté éducative pour l'émancipation et l'épanouissement des enfants de 0 à 14 ans, voire au-delà, pour assurer leur bien-être dans le respect du rythme de chacun et de leur individualité.

Le PEDT porte les ambitions de la Ville qui sont dans son ADN depuis cent ans pour le droit à l'éducation, le droit aux loisirs, la découverte et la pratique de nouvelles activités culturelles, artistiques, scientifiques, numériques, sportives, et le droit aux vacances pour toutes et tous évidemment.

Enfin, le CEL, le conseil éducatif local, qui rassemble désormais largement l'ensemble des partenaires de la communauté éducative et dont les missions sont de réfléchir et de phosphorer sur la mise en œuvre des politiques éducatives, le CEL, donc, garantit la cohérence des différents temps de l'enfant et la synergie des actions qui sont menées par les partenaires, chacun dans leur domaine.

Tous les jours, l'actualité, les réalités, les débats de notre monde nous montrent combien les politiques éducatives participent – je devrais dire « devraient participer » – à construire l'avenir de nos enfants et l'avenir de notre société, et montrent l'importance de coordonner toutes ces actions à tous les niveaux pour répondre aux enjeux éducatifs, aux mutations sociétales. Nous abordons là des sujets qui résonnent en chacun de nous avec les enjeux globaux de notre époque : réussite éducative, autonomie et confiance en soi. On parle de citoyenneté, de culture de l'engagement et des pratiques éco-citoyennes, de la mixité, de l'égalité filles-garçons, des relations aux autres, du vivre-ensemble et de la tolérance, du droit à la différence. On parle de travail de mémoire, de culture de paix, de solidarité internationale. On parle de prévention et de santé, de santé mentale, de lutte contre les violences et le harcèlement. On parle d'usage du numérique, des réseaux sociaux et des fake-news.

Encore il y a quelques jours, le meurtre de Mélanie, assistante éducative du collège Françoise-Dolto à Nogent, poignardée mortellement par un élève de 14 ans devant les gendarmes, a à nouveau démontré que l'éducation de nos enfants manque depuis des années de moyens, de moyens humains, de moyens financiers dans tous les domaines. Et le moins que l'on puisse dire c'est que les gouvernements successifs n'ont rien fait pour que l'éducation soit la priorité absolue. Au contraire, le service public éducatif au sens large est méthodiquement attaqué et démantelé sur l'autel des économies et du libéralisme. Ce drame met en lumière malheureusement une fois de plus que les actions éducatives, pour être pertinentes et efficaces, ont besoin de moyens et nécessitent également une mobilisation de tous les acteurs pour une mise en dynamique collective et continue, et constituer ainsi une partie de la réponse qui, évidemment, ne peut pas être exclusivement sécuritaire.

Je fais ici une parenthèse pour me réjouir du fait que la Ville de Malakoff accueille en ce moment le congrès de la FNAREN, la fédération nationale des rééducateurs et rééducatrices de l'Éducation nationale, 800 congressistes qui se réuniront jusqu'à samedi dans Malakoff et dont la session d'ouverture aura lieu demain au Théâtre 71. Mme la Maire et Vanessa Ghiati auront l'occasion de rappeler que l'éducation et les enjeux éducatifs sont évidemment une priorité pour Malakoff.

À notre niveau, cette mise en dynamique locale de l'ensemble de la communauté éducative était tout l'enjeu du renouvellement de notre PEDT. Nous y avons répondu d'abord en menant un bilan, une évaluation du PEDT précédent, celui de la période 2022-2025. Nous nous y étions engagés en 2022 devant ce conseil municipal et devant l'ensemble de la communauté éducative. Ce PEDT portait le retour à quatre jours avec les changements d'organisation que cela suppose. Et ce PEDT 2022-2025 suivait lui-même le PEDT 2019-2022 dont le moins que l'on puisse dire est qu'il avait été très largement compromis par la crise du Covid. Les chiffres du document sont significatifs :

- 3 500 élèves sur la ville de Malakoff, tous niveaux confondus, public et privé.
- 2 150 enfants fréquentent les écoles maternelles et élémentaires de notre ville.
- 1 500 enfants déjeunent dans les restaurants scolaires de nos écoles.
- Nos équipes d'animation accueillent tous les soirs et tous les mercredis 800 enfants.
- 500 enfants fréquentent les centres de loisirs pendant les périodes de vacances.
- 600 enfants partent en séjour parents et 315 grâce aux classes de découverte.

Ce bilan est globalement positif, aussi bien sur la diversité des offres éducatives et de loisirs que sur les passerelles entre les âges, sur les séjours, sur la mise en œuvre du plan d'action « Ville amie des enfants » de l'UNICEF. Il comprend des pistes de progrès identifiées comme l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers, malgré le travail considérable qui est déjà réalisé par

les agents et par la référente au sein du pôle loisirs handicap depuis 2023.

Je voudrais surtout insister ce soir sur les conditions dans lesquelles ce bilan et ce renouvellement été menés. C'est un travail qui a débuté en octobre dernier pour huit mois de concertations et de rencontres des partenaires dans le cadre du conseil éducatif local. Huit mois qui ont démontré la volonté de la Ville de créer les conditions d'une mobilisation et d'une mise en dynamique de ses acteurs. Huit mois qui ont permis de réaffirmer la volonté de la Ville de prendre en compte la parole de l'ensemble de ses partenaires.

Comme la Ville le fait sur beaucoup de ses projets – la ville se construit avec et pour ses habitants –, le projet éducatif se construit avec ses partenaires. Et ils ont eu de nombreuses occasions de s'exprimer individuellement ou en groupe, en COPIL, en COTEC, en ateliers. La parole des partenaires, donc, mais également la parole des enfants grâce aux conseils d'enfants constitués dans chaque centre de loisirs et dont une quinzaine de représentants a été reçue à deux reprises dans cette salle en Mairie en présence des élus pour des échanges constructifs et instructifs. C'est un engagement de notre partenariat « Ville amie des enfants » de l'UNICEF et nous l'avions déjà fait en mai-juin 2024 avec les adolescents.

Un enjeu de mise en dynamique, donc, pour évaluer mais également pour évoluer. Même si ce nouveau PEDT s'inscrit dans une forme de continuité – parce qu'il porte des valeurs partagées par les partenaires, parce que le bilan est globalement positif et parce qu'il démontre que nous menons déjà des politiques éducatives et des actions cohérentes –, ce nouveau PEDT évolue et s'adapte.

Il s'adapte pour répondre aux évolutions des demandes des partenaires du PEDT. Je vais prendre comme exemple le temps du soir qui évolue à partir de la prochaine rentrée scolaire pour répondre à certaines remontées qui nous avaient été faites par certains enseignants, certaines familles, certains enfants, avec désormais une gestion du goûter pour l'ensemble des enfants par les équipes d'animation et des études rallongées de 15 minutes pour passer à une heure, de 17h00 à 18h00.

Un PEDT qui s'adapte également pour anticiper les évolutions de notre territoire et y répondre. Je pense à la baisse démographique, je parle de l'impact du contexte sociodémographique et socioéconomique et je pense à des projets urbains comme par exemple « 100 % Barbusse », avec cette notion de ville à hauteur d'enfants, les projets de rues aux enfants, de cours oasis et de végétalisation de nos espaces.

Et un PEDT qui s'adapte pour rester un projet vivant, un projet vivant dans sa forme comme vous l'avez vu, avec un document plus court de 16 pages, plus lisible, compréhensible, que tous les acteurs vont pouvoir plus facilement s'approprier et dans lequel ils pourront s'impliquer. Un projet vivant qui s'enrichit dans les conditions de sa mise en œuvre, dans les modalités d'accompagnement régulier de la communauté éducative et de formation des professionnels, et qui s'enrichit dans la valorisation des actions et le partage des expériences. Un projet vivant qui imagine des modalités de pilotage par le conseiller éducatif local nouvelles et innovantes.

Avec Vanessa Ghiati nous pensons que le PEDT qui vous est présenté ce soir répond à ces enjeux, en tout cas il a été co-construit pour y répondre. Il continue de placer le bien-être, l'émancipation et l'épanouissement des enfants au cœur de nos politiques éducatives et de nos actions. Il crée les conditions d'un travail coopératif, coordonné, d'une forte implication des acteurs et d'une dynamique collective qui est indispensable pour répondre aux enjeux auxquels nous avons à faire face et pour assurer une coéducation cohérente et efficace.

À cette occasion je voudrais vraiment remercier ce soir l'ensemble des agentes et des agents qui interviennent au quotidien auprès des enfants et qui font vivre quotidiennement notre projet éducatif en le mettant en œuvre dans tous les lieux d'accueil, lors de projets transverses et également lors des initiatives municipales et grands événements. C'était le cas ce week-end où ils étaient encore mobilisés et fortement présents sur « Malakoff en fête » pour proposer des activités et des animations pour la plus grande joie des enfants et aussi des plus grands.

Pour terminer, je voudrais remercier évidemment la direction générale, la direction de l'éducation, l'ensemble des services, l'ensemble de nos partenaires et toutes celles et tous ceux qui, en plus du travail quotidien qu'ils réalisent pour la mise en œuvre du projet éducatif au quotidien, se sont mobilisés les huit derniers mois dans le cadre de ce renouvellement pour co-construire un projet qui est, je crois, exigeant, fédérateur et innovant. Je vous remercie. »

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT de la Ville Malakoff s'inscrit dans l'ambition municipale en faveur du droit pour tous les enfants à l'éducation, à l'accès aux loisirs, au sport, à la culture, à la découverte et la pratique d'activités nouvelles et aux vacances. Il place l'enfant âgé de 3 à 14 ans (soit 3.500 bénéficiaires) au cœur de la politique éducative.

Évaluation du PEDT 2022-2025

La Ville de Malakoff place l'enfant au cœur de son projet éducatif de territoire, en tenant compte de la parole de l'enfant et de celle de la communauté éducative (familles, partenaires municipaux et associatifs, Éducation Nationale, direction de l'éducation). Entre décembre 2024 et mai 2025 plusieurs séances de travail se sont tenues, ateliers participatifs, et ludiques.

Les participants se sont accordés sur les points forts du PEDT 2022-2025 : diversité des offres proposées, intérêt des actions passerelles crèches-petites sections, grandes sections-CP, CM2-6ème, offre de séjours, actions menées dans le cadre du dispositif Ville Amie des enfants.

L'accueil et l'accompagnement des enfants et adolescents-es en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers est une piste d'amélioration des actions et orientations du futur PEDT, ainsi que le développement d'actions éco-citoyennes et la poursuite du travail collaboratif engagé pendant la phase de bilan.

Le PEDT 2025-2028

Le nouveau PEDT reste le support d'une stratégie éducative commune propre à la ville de Malakoff. Il doit favoriser les initiatives transversales, notamment par le biais du Plan Mercredi, diversifier les actions de prévention et approfondir le suivi des enfants à besoin spécifiques.

Il est structuré autour de quatre axes d'intervention :

- La réussite éducative : Utiliser la dimension d'apprentissage dans l'ensemble des temps de l'enfant (scolaires, péri et extra scolaires)
- L'écocitoyenneté : Encourager et développer une culture de l'engagement et les pratiques citoyennes
- Le parcours de l'enfant : Proposer une offre éducative et de loisirs diversifiée et adaptée aux besoins des enfants, des adolescents.es et des familles, dans un cadre sécurisant et bienveillant
- La prévention : Sensibiliser aux dangers et aux comportements à risques et former les professionnels

L'axe relatif à la réussite éducative propose de faire évoluer l'offre du soir (études-accueil de loisirs) au bénéfice de l'enfant en assurant la gestion des goûter par les équipes d'animation, en allongeant le temps d'étude à 1h (au lieu de 45 min), en abaissant le nombre d'enfants par enseignant à 1 pour 18 (au lieu de 1 pour 25) pour les études.

Le conseil éducatif local (CEL) sera l'instance permanente et régulière d'une meilleure coopération et implication de tous les acteurs éducatifs. Il s'agira d'organiser des rencontres et réunions de travail régulières entre les acteurs, permettant une évaluation continue et une dynamique d'actions, une transparence de l'information, et la valorisation des actions réalisées.

Le PEDT 2025-2028 a été transmis au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et à la CAF.

Une convention avec la Préfecture des Hauts-de-Seine, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, établie pour une durée de trois ans du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2028, permet la mise en place du Projet éducatif de territoire/Plan mercredi avec les partenaires.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'APPROUVER le Projet éducatif de territoire/Plan mercredi 2025-2028, d'ADOPTER la convention avec la Préfecture des Hauts-de-Seine, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, et d'AUTORISER Madame la Maire à signer ladite convention.

Par 35 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset) et 3 ABSTENTIONS (Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Toueilles). Le conseil municipal approuve le projet éducatif de territoire – plan mercredi pour la période 2025-2028. Le conseil municipal adopte la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif de territoire et d'un plan mercredi avec la Préfecture des Hauts-de-Seine, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine établie pour une durée de trois ans du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2028. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention ci-annexée et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Mme la Maire remercie M. François pour cette présentation succincte et néanmoins complète.

M. Toueilles commencera à dire que, plutôt que de mettre des milliards pour la guerre et la défense, le gouvernement devrait mettre des milliards pour l'Éducation nationale. Il voit M. Cardot souffler mais, oui, il préfère que l'argent soit dans l'Éducation nationale plutôt que dans la guerre.

M. Toueilles rappellera une problématique de ces PEDT : l'aspect territorial au détriment du caractère national de l'éducation avec une confusion scolaire et périscolaire et la mise sous tutelle des écoles par les Régions, Départements et communes. On voit par exemple avec les Départements la cantine catastrophique à Paul-Bert, etc. Il faudrait donc remettre un caractère national.

Actualité d'une nouvelle attaque du gouvernement contre le même droit à l'instruction pour tous avec sa convention sur les temps de l'enfant. Remise en cause de la durée de la journée scolaire, des vacances, etc.

M. Toueilles souhaiterait simplement rappeler l'engagement n°130 du programme de la majorité municipale qui était de maintenir la gratuité des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la semaine à quatre jours et demi. Ils sont définitivement sur une semaine à quatre jours. M. Toueilles rappellera aussi que la FCPE Malakoff a partagé ce qu'a dit la Cour des Comptes sur le bien-être de l'enfant et sur le fait qu'il faudrait peut-être un retour à quatre jours et demi, mais en tout cas la majorité municipale s'était engagée à maintenir et ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Même chose pour l'engagement n°133 au niveau de l'éducation puisque la majorité s'était engagée à reconstruire le groupe scolaire Paul-Langevin, ce qui n'est toujours pas le cas.

Sur la question des moyens, oui, c'est évidemment une priorité mais ces moyens auraient pu être encore augmentés avec le budget de fonctionnement s'il n'y avait pas cette austérité budgétaire au sein de la Ville.

Concernant les temps du soir, M. Toueilles entend qu'il y a eu des remontées d'enseignants et n'était pas au courant. Sur le fait de passer de 17h45 à 18h00 la fin des études, il rappelle que l'objectif de l'Éducation nationale est de ne pas donner de devoirs écrits pour les enfants scolarisés en élémentaire. Sauf que le fait d'augmenter encore le temps des études ne permet plus aux parents de récupérer leurs enfants avant 18h00. Puisque les devoirs écrits n'ont pas lieu d'être, M. Toueilles n'est pas sûr que les enfants aient besoin d'une heure pour leurs devoirs à l'oral, pour apprendre leurs poésies par exemple. Cela permettrait aussi aux parents de les récupérer à 17h45, comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Toueilles a entendu « Merci aux agents, merci aux agents » mais il souhaiterait déjà que la municipalité les respecte, ce sera mieux.

Mme la Maire remercie beaucoup M. Toueilles... A-t-il noté tout de même des choses positives et intéressantes dans le PEDT ?

M. Toueilles dit que la municipalité est déjà en dehors de ses engagements.

Mme la Maire parlait du projet éducatif actuel. Elle cède la parole à M. Rajzman.

M. Rajzman indique que les élus de Malakoff Plurielle souhaitent féliciter les agents et M. François pour leur travail et ce document très clair dont la lecture a été très instructive. Ils aimeraient appuyer sur un ou deux sujets.

L'écocitoyenneté est effectivement citée dans le document et M. Rajzman aimerait y ajouter la citoyenneté, tout simplement, c'est-à-dire accompagner les enfants dans leur futur rôle de citoyen au

travers des valeurs de la République, voire de la laïcité. Ce sont des sujets qu'il faut démarrer très tôt dans les écoles et il pense que la majorité municipale partagera cet avis.

Il regrette tout de même que ce rapport effleure à peine le sujet de la protection de l'enfance. Il y a quelques mois il a défendu ici même un vœu avec l'idée de mettre une boîte-aux-lettres dans les écoles et les lieux publics qui a été balayé malheureusement d'un revers de manche alors que le Député qui défendait ce projet était LFI. La protection des enfants est un vrai sujet et il faudrait aller plus loin là-dessus. Dans ce vœu que tous avaient été voté ensemble après d'âpres négociations figurait dans les engagements de la majorité une ligne qui disait que la celle-ci allait tenir les élus au courant sur les engagements et les actions prévues dans le cadre de ce vœu. Cela fait trois mois et M. Rajzman espère qu'avant la fin du mandat la majorité informera sur les actions qu'elle aura prévues pour protéger les enfants contre les violences numériques, sexuelles et physiques. Ce sont des sujets extrêmement importants.

M. Tauthui remercie M. François pour cette présentation. Il précise que sa tablette est éteinte et qu'il ne peut donc plus accéder à certaines de ses questions qu'il enverra donc par la suite.

Concernant le temps d'étude et le point n°19 qui donne plus d'explications, les tarifications pour les enseignants ont été indiqués mais rien ne figure sur les indemnités qui pourraient être donnés à des étudiants ou des bénévoles puisque certains établissements rencontrent des difficultés pour disposer de professeurs qui pourraient donner des cours aux enfants. M. Tauthui signale que ses enfants n'ont que deux soirs d'étude par semaine parce qu'il y a un manque d'enseignants. Qu'est-il mis en place pour motiver les personnes ?

Concernant la partie sécurité il est dommage qu'il n'y ait aucune proposition pour des accompagnateurs bénévoles ou autre pour aider les enfants à traverser les rues sur le chemin de l'école ou lorsqu'il y a des travaux. Certains conducteurs prennent en effet parfois les voies pour des pistes de rallye et les enfants ne sont pas protégés.

Concernant les activités, certaines d'entre elles se font dans les maisons de quartier. Serait-il possible de faire une sorte de parallèle pour compenser en matière d'accompagnement scolaire ?

M. François relève finalement peu de questions et Vanessa Ghiati pourra répondre à certaines d'entre elles.

À l'intention de M. Rajzman, la citoyenneté fait évidemment partie des axes prioritaires. Ce terme écocitoyenneté, qui inclut la citoyenneté, a été choisi car l'enjeu de développement durable et de préservation de la planète est tel aujourd'hui que l'engagement citoyen peut aussi passer par cela. Il ne faut pas oublier non plus le plan d'action « Ville amie des enfants » qui contient déjà énormément d'objectifs en ce sens. Dans les axes prioritaires il a d'ailleurs bien été rappelé qu'ils poursuivaient les actions en faveur de ce plan d'action.

À l'intention de M. Tauthui, M. François ne peut pas dire grand-chose sur les conducteurs qui roulent trop vite mais dans les modalités de travail dans le cadre du conseil éducatif local avec l'ensemble des partenaires une méthode figure dans les dernières pages du PEDT pour que ce projet soit vivant et crée cette dynamique. Il a été construit autour de quatre verbes, dont l'un est « aménager ». Le projet de « rues aux enfants » que M. François a évoqué fait ainsi partie des projets qui doivent avancer dans le cadre du PEDT avec le conseil éducatif local.

Concernant le lien entre les études et les maisons de quartier, M. François espère avoir compris la question de M. Tauthui mais il peut dire que le but de ce projet éducatif est de mettre en dynamique l'ensemble des acteurs. Il ne les a pas tous cités parce qu'il a eu à plusieurs reprises l'occasion de le faire dans cette assemblée à propos du projet éducatif, mais les maisons de quartier y sont bien entendu des acteurs majeurs et les équipes travaillent et se coordonnent. Le meilleur exemple à donner (même si cela ne concernait pas les maisons de quartier) est celui de la présence autour de la table, lors des premières réunions pour établir le bilan, de personnes qui n'avaient pas encore eu l'occasion de se rencontrer. Il est de fait important de donner l'occasion à ces acteurs de les faire travailler sur des sujets pour qu'ils fassent connaissance. Ils se rendent alors compte qu'ils s'adressent au même public, qu'ils ont parfois des plans d'actions qui se recoupent, ce qui leur donne toutes les raisons pour créer des synergies entre eux. Les maisons de quartier encore une fois sont l'un des ces acteurs principaux du projet éducatif.

Mme Ghiati indique, concernant les études, que de fortes améliorations figurent dans le document. La rémunération des enseignants va être passée à 22,34 €. Le quota passera de 1 pour 25 à 1 pour 18 enfants. Par ailleurs, ce temps supplémentaire n'est pas fait pour donner plus de devoirs écrits. Mme Ghiati partage ici les propos de M. Toueilles et indique à ce sujet que la FCPE souhaiterait un dialogue avec les enseignants car certains continuent de donner des devoirs écrits aux enfants, sur Malakoff ou ailleurs. C'est toutefois une question qui dépasse la municipalité, qui est du ressort de

l'Éducation nationale. Il s'avère cependant que des enfants ont des rythmes différents et certains ont fait part de leur besoin d'être aidés : tandis que les plus rapides pourront utiliser ce temps d'étude d'une heure pour des apprentissages ludiques par exemple, d'autres pourront relire tranquillement un texte ou apprendre une poésie. Il ne faut donc pas venir reprocher à la majorité municipale de ne pas écouter tout le monde et, quand elle le fait, lui dire que cela ne va pas. Ce choix a été beaucoup discuté, et les enfants et les enseignants ont été écoutés.

Concernant l'attractivité, Mme Ghiati convient qu'il y a effectivement un problème sur Guy-Môquet où l'équipe n'est pas suffisante pour assurer plus de deux soirs d'étude dans la semaine. Il est très difficile par ailleurs de faire appel à des étudiants car le nombre d'heures n'est pas suffisant pour eux. En revanche, ce qui est proposé aujourd'hui a été discuté avec l'Inspection académique et avec les directions d'école qui en sont satisfaites. Cela pourrait faire un peu bouger les lignes, ce qui est plutôt une bonne chose.

Mme la Maire et l'équipe municipale ont déjà eu l'occasion de dire qu'elles regrettaien de devoir revenir à une semaine de quatre jours. Celui d'un rythme scolaire à quatre jours et demi semblait le bon, sachant que cela demandait de travailler aussi sur la question des vacances scolaires, y compris avec les employeurs et en tenant compte également du lobby du tourisme. Malakoff et une autre commune étaient cependant les dernières à rester à quatre jours et demi. De plus, l'État avait supprimé le fonds d'amorçage et une autre aide financière spécifique aux quatre jours et demi, ce qui représentait 250 000 € en moins.

Par ailleurs, Mme Ghiati rappelle à l'intention de M. Toueilles que la municipalité avait concerté la communauté éducative. Les enseignants souhaitaient revenir à quatre jours ainsi que les animateurs (ce qui n'était pas le cas la première fois parce que c'était légèrement supérieur). Et M. Toueilles lui-même, qui se montre aujourd'hui favorable à la semaine de quatre jours et demi, défendait à l'époque celle de quatre jours parce qu'il soutenait la demande des animateurs qui voulaient leur mercredi pour avoir des projets complets. Si ce que la municipalité fait depuis des années lui permet d'évoluer, c'est une bonne chose car il n'y a rien de pire que de rester ad vitam aeternam sur des idées quand on peut changer d'avis. Mme Ghiati prend donc acte que M. Toueilles a bien évolué dans ce sens-là. Pour le bien-être de l'enfant il serait préférable que la société opte pour la semaine des quatre jours et demi en choisissant quelle demi-journée poser. Certains ont dit que le mercredi était un temps de ressourcement mais cela pose aussi la question du samedi matin ou des vacances.

Mme la Maire propose de ne pas refaire le débat de la semaine des quatre jours parce que cela fait trente ans qu'ils en parlent. Elle invite donc Mme Ghiati à terminer son intervention.

Mme Ghiati se dit par conséquent très étonnée de la posture de M. Toueilles, et ce d'autant qu'il est membre de la FCPE et qu'il est en lien avec tout cela.

La question de la reconstruction de l'école Paul-Langevin est en cours mais cela prend du temps.

Concernant la gratuité des NAP – et M. Toueilles le sait très bien parce qu'il était là lors du travail sur le programme –, il avait été expliqué que les activités périscolaires étaient gratuites dans le cadre de la semaine des quatre jours et demi, ce qui ne serait plus le cas pour une semaine de quatre jours, sachant que les temps du matin, du midi et du soir étaient de toute façon facturés, il ne s'agissait que du complément après l'école de la réduction du temps à la semaine, et pas à l'année.

Mme La Maire remercie Mme Ghiati pour ces précisions. Elle cède à nouveau la parole à M. Toueilles en lui rappelant qu'ils ne refont pas le débat sur la semaine des quatre jours et demi ce soir. Elle l'invite donc à rester sur le PDET.

M. Toueilles n'a pas exprimé son avis sur la semaine de quatre jours ou quatre jours et demi mais a repris les engagements n°130 et 133, c'est tout. Il a simplement rappelé que l'engagement était de maintenir la gratuité des NAP dans le cadre de la semaine des quatre jours et demi, c'est tout.

Mme la Maire entend ces propos mais, comme il n'y a plus de NAP cela n'est plus d'actualité.

Mme la Maire propose de passer cette délibération aux voix.

PRÉVENTION ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DEL2025_81 : Adoption de la convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Vanves et la Ville de Malakoff

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire indique que cette délibération qui va lui permettre, si le conseil municipal l'autorise à le faire – mais elle n'a aucun doute là-dessus – de signer une convention entre la Ville de Malakoff et la Ville de Vanves. La Ville de Vanves l'a d'ailleurs déjà actée au cours de son conseil municipal hier soir.

Il s'agit d'une coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre ces deux villes concernant notamment les rixes, en recrudescence depuis le printemps 2024 autour des établissements scolaires des deux communes mais aussi à Châtillon, à Clamart et à Bagneux.

Malakoff travaille en étroite collaboration avec Vanves depuis de longues années. Un GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) s'est tenu le 25 octobre dernier sous l'égide du Procureur de la République à Nanterre auquel Mme la Maire a participé. Le Procureur les a encouragés à signer des conventions qui actent la coopération entre les deux communes. Il s'agit de mettre en place :

- des actions communes qui renforcent le lien avec les familles
- une boucle de communication WhatsApp et e-mail dédiée
- une cellule de veille éducative
- des actions de prévention commune.

Il est donc proposé d'acter tout ce qui est fait déjà au niveau des deux communes.

Depuis le printemps 2024, les communes de Malakoff et Vanves sont confrontées à une recrudescence de violences entre jeunes des deux territoires. Ce phénomène s'est accentué à l'automne 2024, avec des faits d'une gravité croissante aux abords d'établissements scolaires, notamment les lycées Louis Girard (Malakoff), Michelet et Dardenne (Vanves), ainsi que Monod (Clamart).

Ces affrontements s'inscrivent dans un contexte de rivalités interquartiers historiques, mais les événements récents ont nécessité une réponse publique renforcée. Dès les premiers signes, les deux municipalités ont établi des coopérations opérationnelles avec les services de l'Etat, l'Education nationale et les forces de police.

Dans ce cadre, un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) a été mis en place sous l'égide du Procureur de la République de Nanterre, le 25 octobre 2024.

Pour donner une base formelle et durable à cette coopération, la Ville de Malakoff et la Ville de Vanves ont élaboré une convention de partenariat visant à structurer leur collaboration autour de trois grands axes :

- La coopération des autorités compétentes pour prévenir les rixes ;
- La mise en œuvre d'actions éducatives et de prévention communes auprès des jeunes ;
- Le renforcement du lien avec les familles et le développement d'initiatives autour de la parentalité.

Des actions ont déjà été initiées, telles que :

- La création d'une cellule de veille éducative entre les deux communes ;
- Une boucle de communication en temps réel entre professionnels des deux territoires ;
- Des tournées communes de prévention spécialisée.

La convention permettra de consolider ces actions, d'en développer de nouvelles (activités intercommunales, séjours jeunes, soutien parental, charte de secret partagé, etc.), et de mieux coordonner les services municipaux concernés. Elle prévoit également des instances de suivi (cellule de veille, comité de pilotage) et désigne des interlocuteurs référents.

La convention est conclue pour une durée de trois ans et peut être reconduite après accord des parties formalisé par simple échange de courriers, pour une même durée. La convention peut être résiliée avec un préavis de trois mois.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir d'AUTORISER Madame la Maire à signer cette convention de coopération, annexée à la présente délibération.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 11 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset, Mme Hammache). Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention de coopération entre la Ville de Malakoff et la Ville de Vanves relative à la prévention des rixes, annexée à la présente délibération. Le conseil municipal précise que Madame la Maire est habilitée à signer tout avenant à cette convention qui n'aurait pas pour effet d'en modifier substantiellement l'économie générale. La présente délibération sera notifiée à la Ville de Vanves.

M. Toueilles relève un certain nombre d'actions (mise en œuvre d'actions éducatives, développement de nouvelles actions, séjours jeunes, soutien parental, etc.) mais quel budget sera associé car il n'a pas vu d'augmentation du budget jeunesse ? Le problème aujourd'hui est que l'État pense uniquement répression. Il met donc des moyens dans la police, dans du LBD, etc. Mais si l'on souhaite régler ces problèmes de rixes entre les jeunes il faut mettre les moyens dans le social pour faire réellement un travail de fond et non uniquement de répression. Aucun accompagnement n'existe aujourd'hui au niveau de l'État pour les jeunes, complètement abandonnés à un nouvel univers, aux réseaux sociaux, etc. Il y a donc réellement besoin de remettre des moyens pour la jeunesse au niveau national mais aussi au niveau local. C'est pour cette raison que M. Toueilles parlait plus tôt du budget de fonctionnement et il le dit clairement : les 80 000 € par an pour le budget jeunesse, ce n'est pas suffisant, il faut au moins doubler ce budget si l'on veut pouvoir répondre aux attentes.

Mme la Maire remercie M. Toueilles et indique que le budget jeunesse à ce jour n'est pas épuisé ; il y a encore largement de quoi faire. Il s'agit d'actions de coopération ; des séjours jeunes sont prévus encore cet été, etc. Ce budget pourrait être doublé ce soir mais il faut penser ensuite à la capacité à faire des services. Par ailleurs, la commune envoie des jeunes en séjour uniquement si leurs familles sont d'accord pour les confier, il ne s'agit pas de faire des cohortes de jeunes que l'on enverrait comme cela. Il ne faut pas tout mélanger, il s'agit là de prévention. Un travail est réalisé avec le Club Relais qui mène des actions spécifiques avec les jeunes sur l'atelier Sarrail par exemple ou sur des projets avec des jeunes bien identifiés. Rien ne dit enfin qu'ils ne feront pas de projet particulier si des jeunes sont repérés ou bien qu'ils ne mettront pas en route une action de prévention puisque l'objectif est d'arriver en amont des problèmes. C'est ce que la Ville fait.

Propos hors micro

Mme la Maire dit que cela n'a rien à voir. Par ailleurs, si jamais l'argent manquait demain pour réaliser trois ou quatre séjours, une décision modificative serait votée en septembre ou en octobre. M. Toueilles n'a pas besoin de le noter parce que les agents du service jeunesse savent très bien comment cela marche. Il semble très sûr de lui mais Mme la Maire l'est aussi. Il est ainsi déjà arrivé d'abonder le budget quand il était dépassé ; c'est assez rare car les choses sont en général bien calibrées mais s'il fallait le faire il n'y aurait pas de problème.

Mme Figuères était adjointe à la jeunesse sous l'ancienne mandature et peut dire que s'il suffisait d'envoyer les jeunes en vacances pour que tout soit réglé, il y a longtemps que tous les problèmes auraient été réglés. La prévention, l'accompagnement se font sur le long terme, à travers les actions de prévention que mettent en place des spécialistes et pas obligatoirement les animateurs jeunesse, en lien avec les différents partenaires.

Mme Figuères ne peut pas laisser dire que la municipalité laisse de côté la jeunesse et qu'elle donne moins de moyens. Il y a deux structures jeunesse à Malakoff ; une structure jeunesse supplémentaire a été ouverte en 2018 en plein centre-ville et ils sont passés de cinq ou six personnels à huit ou neuf. Le nombre d'animateurs et de personnes au service jeunesse a donc augmenté, le budget supplémentaire a été voté ce soir – sauf par les élus LFI Malakoff et Citoyens – avec 20 000 € de plus justement pour la jeunesse parce qu'ils ont proposé des projets supplémentaires.

Par ailleurs, M. Oliveira a parlé lors de sa présentation de faire des choses sincères entre ce qui est provisionné dans le budget primitif et ce qui est dépensé. L'ancienne mandature présentait des budgets élevés et ils s'apercevaient lors du compte administratif que la totalité de ce budget n'avait pas été dépensée. M. Toueilles discute peut-être avec les agents et connaît sans doute mieux que tout le monde ce qui se passe à la jeunesse mais la municipalité elle aussi discute, écoute et fait de la pédagogie. En toute transparence avec les agents, il a été dit qu'en cas de besoin le budget serait ré-augmenté mais, en attendant, les budgets établis sont des budgets sincères. M. Toueilles ne peut pas reprocher de trop provisionner à un moment donné et de ne pas assez dépenser puis de faire des budgets sincères et de ne pas assez dépenser encore. En cas de besoin le budget est donc augmenté, ce qui a été le cas avec le budget supplémentaire. Du personnel supplémentaire a été mis dans les structures jeunesse, un vrai travail partenarial est mené avec l'ensemble des spécialistes (éducateurs de rue, éducateurs spécialisés, ...) parce que c'est aussi cela l'accompagnement des jeunes en difficulté. Un travail est fait avec les collèges, il y a l'observatoire des jeunesse, etc. Il y a donc un vrai travail qui est fait sur le sujet.

Mme la Maire rappelle que la délibération porte sur une signature de convention. Il y a suffisamment d'occasions de parler de tout cela à d'autres moments, est-il possible de rester dans le cadre de la délibération ? Mme la Maire demande donc si les élus LFI Malakoff et Citoyens votent pour cette signature, sachant que cette délibération passera tout de même, même s'ils votent contre, du moins l'espère-t-elle parce qu'ils ont déjà commencé le travail. Cette convention a pour objet de continuer à travailler en bonne intelligence avec la Ville de Vanves et les partenaires.

M. Tauthui relève que les médiateurs sont mentionnés. La Ville va-t-elle reprendre ceux avec qui elle travaille ou utilisera-t-elle ceux de Vanves ?

Il note qu'il est fait mention du responsable prévention de la délinquance-tranquillité publique. Est-il prévu dans ce cadre la présence de PM sur le terrain ou s'agit-il uniquement de confier la responsabilité de cette délégation pour faire le lien entre les deux villes ?

M. Pronesti félicite la majorité municipale pour cette convention. Il avait prévu une réponse plus longue mais, sachant qu'il est déjà 22 heures et qu'ils finiront tard, il se propose de faire plus court. Il voulait dire qu'il y avait d'autres possibilités en matière de prévention mais ils en parleront une prochaine fois.

M. Toueilles fait observer que les médiateurs ont disparu en cours de mandat. Il pense qu'il aurait été bien de mettre davantage de personnes de la ville (jeunes et moins jeunes) dans ces médiateurs pour le lien social, etc.

Mme la Maire et Mme Figuères ont assuré que les moyens financiers n'avaient pas baissé mais M. Toueilles soutient le contraire : 120 000 € en 2022, 80 000 € en 2023, 80 000 € en 2024 et 100 000 € en 2025. Avec 20 000 € ajoutés ce soir ils reviennent donc aux 120 000 € de 2022 mais ils auraient pu faire encore mieux.

Mme la Maire lui fait observer qu'il n'a pas écouté la réponse de Mme Figuères qui a parlé de budget sincère. S'il y a besoin de 120 000 € cette année ils les mettront, que cela lui plaise ou non. Ils attendent cependant que les projets arrivent car ils sont là sur des budgets sincères.

À l'intention de M. Tauthui, cette convention de partenariat a vocation à coordonner aussi toutes les actions. Par exemple, ils pourront prévenir tout le monde lorsqu'un match de foot sera organisé à Malakoff et qu'ils sauront que des jeunes de Vanves y viendront. Il y a eu ainsi 1 400 jeunes à la soirée jeunesse (où la Ville ne met pas d'argent, bien sûr...) vendredi dernier qui était une vraie réussite et ils se sont coordonnés avec Vanves pour les prévenir.

M. Toueilles demande s'il s'agit du budget jeunesse.

Mme la Maire le confirme et ajoute le budget culturel, cela s'appelle d'ailleurs du travail transversal. Il y a aussi de la culture pour la jeunesse, cela participe également de la prévention. M. Toueilles chipote et a toujours à dire...

Mme la Maire annonce d'ailleurs une bonne nouvelle, celle du recrutement d'une coordinatrice du CLSPD qui arrivera au mois de septembre. Mme Lamont continuait à faire l'intérim après un départ mais l'équipe va bientôt être au complet.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote.

* * *

Mme la Maire propose une interruption de séance. En raison de l'orage des arbres sont tombés un peu partout sur la ville et les services sont en train de coordonner leurs actions. M. Cardot a quelques coups de fil à passer pour les services de Malakoff Habitat. Il y a beaucoup de dégâts et il s'avère que l'équipe d'astreinte ne suffit pas. Les services sont donc en train d'appeler des volontaires pour aller tronçonner des arbres sur les axes les plus encombrés et pour rétablir la circulation dans les rues. Les services vont faire ce qu'ils peuvent mais ils ne pourront pas tout faire ce soir, c'est évident. Les agents font donc au plus urgent pour rétablir la sécurité et intervenir aux endroits les plus dangereux. Apparemment la situation est la même à Paris et dans les villes du secteur.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2025_84 : Retrait de la délibération DEL2025_48 du 9 avril 2025 portant sur la rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire

Rapporteur : M. Cardot

M. Cardot donnera lecture de cette délibération ainsi que de la suivante.

Par délibération DEL2025_48 du 9 avril 2025, le conseil municipal a décidé d'établir à 100 % du traitement la rémunération des agents publics de la Ville de Malakoff pendant les périodes de congés de maladie ordinaire.

Par courrier du 26 mai 2025, le Préfet des Hauts-de-Seine a demandé à ce qu'il soit procédé au retrait de la délibération, considérant qu'elle apparaît contraire aux dispositions de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025.

Cette loi a eu pour effet de mettre fin aux dispositions permettant le maintien de 100 % du traitement pour les agents en arrêt maladie à compter du 16 février 2025.

Cette règle a été modifiée comme suit :

- pour les fonctionnaires, la rémunération s'élève pendant trois mois à 90 % de son traitement ;
- pour les contractuels, la rémunération est maintenue dans les limites suivantes :

1° Après quatre mois de services, un mois à 90 % de son traitement et un mois à demi-traitement ;

2° Après deux ans de services, deux mois à 90 % de son traitement et deux mois à demi-traitements ;

3° Après trois ans de services, trois mois à 90 % de son traitement et trois mois à demi-traitement.

Afin de ne pas exposer la commune à un déféré préfectoral, il est proposé de donner une suite favorable au recours gracieux en retirant la délibération DEL2025_48 du 9 avril 2025 et à mettre en application les dispositions de la loi n°2025-127 du 14 février 2025.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir décider le retrait de la délibération n°DEL2025_48 du 9 avril 2025.

A l'unanimité 34 voix POUR dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset), 3 CONTRE dont 1 mandat (Mme Hammache, Madame Bel Hadj Youssef, M. Toueilles) et 1 ABSTENTION (M. Vernant). Le conseil municipal procède au retrait de la délibération DEL2025_48 du 9 avril 2025 et à mettre en application les dispositions de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 et du décret n°2025-197 du 27 février 2025.

Mme la Maire demande à M. Cardot d'expliquer la raison du retrait de cette délibération.

M. Cardot indique que lorsqu'ils ont rencontré les personnels ils leur avaient dit qu'une délibération allait être présentée en conseil municipal – ce qui a été fait et voté –, mais qu'il était à craindre que le Préfet retoque cette délibération ou demande de la retirer. Lors des négociations avec les représentants du personnel il leur a donc été présenté la chose suivante. La municipalité pouvait continuer et aller éventuellement au tribunal administratif, mais si Préfet prenait la décision de leur imposer, c'était prendre le risque, pour des agents bénéficiaires de ce que la Ville était en train de mettre en place, de devoir rembourser l'argent parfois sur plusieurs mois cumulés. Les représentants du personnel ont dit qu'ils ne voulaient pas prendre ce risque et ont donné leur accord pour retirer la délibération si le Préfet le demandait.

En revanche, la Ville s'est engagée (voir la délibération suivante) à réinjecter l'argent non consommé par les arrêts maladie dans la prévoyance, à donner une participation plus importante, et tout particulièrement en direction des catégories C. Beaucoup d'agents de cette catégorie n'ont en effet pas pris cette prévoyance, certainement pour des questions financières. Ceci a été fait en accord avec les représentants du personnel.

M. Toueilles indique que la délibération porte sur la rémunération des agents publics placés en congé maladie ordinaire. Lors du conseil municipal du 9 avril dernier les élus LFI Malakoff et Citoyens ont approuvé la délibération disant que la Ville prendrait en charge les 10 % de traitement des agents en congé maladie ordinaire supprimés par décision du gouvernement Macron-Bayrou.

Selon cette délibération « La municipalité refuse que ses agent·es, dont la valorisation du point d'indice ne reflète ni les compétences ni l'engagement quotidien au service de la collectivité, soient confrontés à une dégradation des conditions d'exercice de leurs métiers et que leur santé puisse être considérée comme un gisement potentiel d'économies. Le principe du maintien à 100% du taux de

remplacement du traitement pour les périodes de congé de maladie ordinaire a été présenté et discuté avec les représentants syndicaux, qui y sont favorables. »

M. Toueilles est donc tout de même étonné d'apprendre, alors que le Préfet a mis une pression, que tout le monde aujourd'hui y est favorable. Il n'y croit pas.

Le Préfet demande donc le retrait de la délibération du 9 avril permettant la prise en charge par la Ville des 10 % des agents publics en congé maladie. Le Préfet entend remettre une fois de plus en cause la démocratie communale et la libre administration des communes. Il voudrait imposer de manière autoritaire les décisions gouvernementales de coupes budgétaires pour financer l'économie de guerre. Il menace la municipalité de Malakoff et les employés territoriaux.

Le conseil municipal doit rejeter cette prétention illustrative de la dérive autoritaire du régime.

Le conseil municipal doit maintenir sa délibération du 9 avril. Tout ce qui l'avait motivée reste entier aux yeux des élus LFI Malakoff et Citoyens.

Ce n'est pas aux agents publics en première ligne dans la mise en œuvre des services publics au service de la population de subir les conséquences des décisions injustes du gouvernement Bayrou. Ce dernier sait trouver sans problème des milliards pour les aides au patronat et pour l'économie de guerre, il n'a pas à s'en prendre au traitement des agents touchés par la maladie. Le conseil municipal doit exiger le retrait de la note du Préfet et appeler évidemment la population – puisque ce n'est que comme cela qu'ils arriveront à faire basculer le rapport de force – aux côtés des agents et des organisations syndicales à appuyer cette exigence de retrait de la note préfectorale.

Les élus LFI Malakoff et Citoyens demandent donc à retirer cette délibération ou sinon à voter contre.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Le projet de loi de finances initial porté par le gouvernement Barnier prévoyait d'augmenter de 1 à 3 le nombre de jours de carence pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie et de diminuer la rémunération des jours de carence de 100 à 90 %. Face à une mobilisation syndicale puissante et unitaire et suite à l'adoption en décembre dernier d'une motion de censure, le gouvernement Bayrou a heureusement abandonné l'augmentation du nombre de jours de carence mais a maintenu la mesure de baisse de l'indemnité des arrêts maladie. Sous prétexte de lutte contre l'absentéisme le gouvernement fait donc 900 M€ d'économies sur les malades. Cette idée est pourtant absurde car elle incite financièrement les personnes malades à se rendre au travail, quitte à contaminer tout un service. Un autre prétexte avancé par le gouvernement pour justifier ces mesures d'économies est l'égalité, alors qu'en réalité tout dépend dans le privé des accords syndicaux. Certaines personnes sont à trois jours de carence, d'autres à deux jours, d'autres à un jour, d'autres sont indemnisés à 50 %, 60 %, 80 % en fonction des accords syndicaux. Il n'y a donc aucune égalité.

Face à cela nous avions voté en avril dernier une indemnisation à 100 % des arrêts maladie des agents territoriaux. Nous nous attendions au refus de validation du Préfet mais en revanche nous dénonçons la brutalité de la décision qui vise à réclamer aux agents les trop-perçus. Bien qu'en cas de saisine du juge nous ne manquerions pas d'arguments devant le tribunal administratif, tant sur le principe d'égalité que celui de libre administration des collectivités territoriales, néanmoins nous comprenons que cette délibération ferait courir effectivement un risque trop important de demande de remboursement des trop perçus aux agents.

C'est pourquoi, en responsabilité, l'Union populaire a décidé de s'abstenir sur cette délibération. Nous ne renonçons cependant pas au combat contre cette mesure inique. Notre Député Aurélien Saintoul prépare en effet une nouvelle question écrite sur le sujet. Notre groupe parlementaire déposera des amendements pour rétablir à 100 % l'indemnisation des arrêts maladie. Il est tout à fait possible de financer cette mesure en mettant à contribution les plus aisés de notre pays, par exemple en mettant en vigueur la taxe Zucman qui vise à taxer à 2 % les patrimoines les plus aisés. »

M. Toueilles rappelle que Mme la Maire a fait un recours pour Bolloré, un recours pour les pesticides, elle n'hésite pas à chaque fois à aller au tribunal mais pour autre chose que les agents car, comme pour les 1 607 heures, elle s'aplatit devant la demande du Préfet. Si le Préfet lui ordonne à chaque fois tout et rien en même temps et que Mme la Maire ne lutte pas contre cela, M. Toueilles ne sait pas pourquoi elle ne laisse pas directement le Préfet venir à sa place, ce qui permettra de comprendre qui dirige vraiment cette municipalité. Ce n'est pas la première fois puisque sur les coupes budgétaires et sur les 1 607 heures elle s'est déjà aplatie, ce qui fera une troisième fois avec les congés maladie des agents. M. Toueilles trouve que c'est grave.

Mme la Maire remercie M. Toueilles. Elle espère que le Député à l'assemblée nationale va permettre effectivement d'exiger de la part du Préfet qu'il laisse à la Ville de Malakoff sa libre administration de commune mais elle fait confiance aussi aux Parlementaires puisque, si ce n'était qu'une compétence de la Ville, ce serait simple. Le problème, c'est que la situation est la suivante : ils ne veulent pas

prendre le risque d'un recours qui les entraînera à huit mois, un an, un an et demi pour une décision qui, c'est certain, sera de toute façon négative ; ils ne veulent pas prendre le risque de laisser des ardoises conséquentes. Ils en sont aujourd'hui à deux mois, puisque cette mesure a été mise en place il y a trois mois, mais sur huit mois, onze mois ou plus, cela peut représenter des sommes beaucoup plus importantes.

Et là, ce n'est pas la Ville de Malakoff qui va décider de retirer ou de ne pas retirer, c'est le Trésor public qui prélève. M. Toueilles sait comment ça marche. Les élus LFI Malakoff et Citoyens auront alors le rôle d'aller expliquer aux agents à qui on retirera 500, 800 ou 1 000 € que cela valait quand même le coup de se battre, que cela valait le coup d'essayer, même s'ils ont perdu. Entre-temps, en onze mois, ils auront peut-être réussi à mobiliser la population de Malakoff pour aller se battre pour les agents communaux, mais si Mme la Maire pense que la population de Malakoff a beaucoup de respect pour les agents communaux qui travaillent, il n'est pas sûr qu'elle soit prête à se mettre en mouvement de manière générale. C'est du principe de réalité, c'est tout. M. Toueilles n'est pas d'accord, il a le droit, mais il partage tout seul son avis parce que la majorité n'est pas d'accord avec lui. Ce sujet a été partagé avec les organisations syndicales, les représentants du personnel notamment, qui partagent cette notion de prudence. C'est ce qui est mis en place ce soir en retirant la délibération et en décidant de positionner l'argent sur la prévoyance pour les agents, ce qui fait l'objet de la deuxième délibération, sachant que cette prévoyance permet d'être mieux remboursé en arrêt maladie.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

DEL2025_83 : Participation employeur à la protection prévoyance des employés communaux

Rapporteur : M. Cardot

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 fixe les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leurs agents (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé).

Cette participation est obligatoire pour la prévoyance à compter du 1er janvier 2025 et doit être de minimum 7€ par mois et par agent. L'instauration de cette participation peut intervenir au titre de la labellisation ou d'une convention de participation.

Dès 2013, la commune de Malakoff a décidé de participer au coût de la protection en prévoyance des agents publics sur emploi permanent.

Par délibération n°D2019_132 du 20 novembre 2019, le conseil municipal a reconduit cette participation et l'a fixée à 10 € par mois pour les agents publics sur emploi permanent ayant adhéré à la convention de participation prévoyance signée entre le CIG de la petite couronne et TERRITORIA MUTUELLE.

Alors que la rémunération des agents publics en arrêt maladie a été diminuée à 90 % du traitement depuis le 1^{er} mars 2025 par la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, il est proposé d'augmenter le montant de la participation employeur de 10 à 15 € par mois et par agent.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir décider de l'augmentation de la participation employeur à la prévoyance à hauteur de 15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} juillet 2025.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 11 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset, Mme Hammache). Le conseil municipal décide de la participation employeur à la prévoyance à hauteur de 15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} juillet 2025 pour les agents publics sur emploi permanent ayant adhéré à la convention de participation prévoyance signée entre le CIG de la petite couronne et TERRITORIA MUTUELLE.

M. Toueilles indique les élus LFI Malakoff et Citoyens ne sont pas contre la participation de la Ville à la prévoyance mais la majorité fait un lien qu'il n'y a pas. Elle aurait très bien pu continuer à porter le fait qu'elle ne voulait pas la perte des 10 % concernant les congés maladie et augmenter la participation de la Ville à la prévoyance. Or, elle est en train d'essayer d'argumenter en disant qu'elle donne mais, non, ce sont deux choses différentes.

Mme la Maire remercie M. Toueilles et précise que la participation actuelle de la Ville est déjà supérieure à ce que fait la moyenne des villes. En outre, plusieurs villes qui retirent leur délibération ne font pas le choix que fait Malakoff de remettre sur la prévoyance.

Mme la Maire soumet la délibération aux voix.

URBANISME

DEL2025_ 89 : Rétrocession du city stade dans le cadre de la ZAC Dolet-Brossalette

Rapporteur : M. Aarsse

M. Aarsse rappelle qu'en 2012 le conseil municipal avait acté la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Dolet-Brossalette » et c'est la SEM92 devenue CITALLIOS qui a géré cette opération. Aujourd'hui les travaux sont terminés mais il reste à clôturer les derniers points, dont le city stade qui a été construit par CITALLIOS et ouvert au public.

Il convient que CITALLIOS rétrocède gratuitement ce city stade à la Ville comme convenu depuis la convention signée en 2013. Les aménagements sont maintenant terminés et la Ville récupère donc les espaces publics, dont ce city stade.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter cette délibération.

Par une délibération du 20 juin 2012, le conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) multi-sites « Dolet-Brossalette ». Son aménagement a été confié à la SEM92, devenue CITALLIOS, par un traité de concession daté du 9 juillet 2013. Ce dernier a fait l'objet d'un avenant de transfert, conclu avec l'EPT Vallée Sud Grand Paris, le 29 juin 2020 et de deux conventions de clôture le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2025.

Le programme de la ZAC comprenait la réalisation de logements diversifiés, de bureaux, d'une résidence étudiante, d'un mail planté, de places de stationnement enterrées et d'une aire de jeux sportifs.

Les aménagements prévus étant construits, il convient désormais que CITALLIOS rétrocède à la ville, à titre gratuit, le volume 7 des parcelles cadastrées L n°213, L n°216 et L n°218, consistant en un city stade, localisé 30 rue Pierre Valette et 148-150 avenue Pierre Brossolette.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER l'acquisition à titre gratuit, auprès de CITALLIOS, du volume 7 des parcelles cadastrées L n°213, L n°216 et L n°218 sis 30 rue Pierre Valette et 148-150 avenue Pierre Brossolette consistant en un city stade,
- AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition,
- DIRE QUE les frais liés à cette opération sont à la charge de CITALLIOS.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 11 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve l'acquisition à titre gratuit, auprès de CITALLIOS identifié sous le numéro SIREN 334 336 450 dont le siège social est situé 65 rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000), du volume 7 des parcelles L n°213, L n°216 et L n°218 sis 30 rue Pierre Valette et 148-150 avenue Pierre Brossolette à Malakoff, constituant un city stade. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout acte et tout document lié à cette opération. Le conseil municipal dit que les frais liés à cette opération seront à la charge de CITALLIOS.

M. Toueilles indique que les élus LFI voteront pour cette rétrocession. Il rappelle cependant des propos que Pascal Brice a tenus en décembre à son encontre.

Propos hors micro

M. Toueilles pense justement que M. Brice aurait mieux fait d'être là, c'est mieux de ne pas fuir, car cela concerne ce sujet-là. M. Brice avait dit qu'il avait un problème avec la police et qu'il avait voté contre la mise en place de caméras là où il y a des voyous. Il parlait de fait de ce city stade qui est rétrocédé aujourd'hui. En début de mandature les élus LFI Malakoff et Citoyens s'étaient abstenus sur la mise en place de caméras sur le city stade de Pierre-Valette. M. Toueilles veut donc dire ici que les habitants de Pierre-Valette et les utilisateurs du city stade ne sont pas des voyous mais des Malakoffiots à part entière.

Ce message pourra être passé à M. Brice.

M. Tauthui demande si cela concerne aussi les abords du city stade.

Mme la Maire le confirme. Toute la parcelle est concernée, le city stade et tout ce qu'il y a autour. Elle soumet la délibération aux voix.

VOEUX

DEL2025_91 : Vœu contre la dissolution d'Urgence Palestine

Rapporteur : M. Toueilles

M. Toueilles donne lecture du vœu :

« La Ville de Malakoff, messagère de la paix et engagée de longue date en faveur des droits humains, de la solidarité internationale et de l'autodétermination des peuples, souhaite réaffirmer son attachement indéfectible aux valeurs de justice, de liberté d'expression et de fraternité entre les peuples.

Dans ce contexte, nous exprimons notre vive inquiétude face à l'annonce, par le ministère de l'Intérieur, de la procédure de dissolution administrative visant l'organisation Urgence Palestine, l'une des principales organisations citoyennes mobilisées en France pour la défense des droits du peuple palestinien.

Cette décision intervient alors que la situation à Gaza atteint un niveau de gravité sans précédent : plus de 52 000 personnes ont été tuées (et malheureusement plus de 55 000 depuis la rédaction de ce texte) et 118 000 blessées sous les bombardements israéliens depuis octobre 2023. Israël impose un blocus total, empêchant toute aide d'entrer, tandis qu'une étude de l'IPC (Cadre intégré de classification des phases de la sécurité alimentaire) doit prochainement établir si la situation a franchi le seuil de la famine. Le Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Volker Türk, a ainsi déclaré le 29 avril 2025 que "les conditions de vie imposées aux Palestiniens à Gaza semblent de plus en plus incompatibles avec leur existence continue en tant que groupe".

Fondée par des Palestiniens·nes en exil et leurs allié·es, Urgence Palestine œuvre contre le génocide, le colonialisme et l'apartheid. L'organisation a porté, seule ou en collectivité, des mobilisations ainsi que plus d'une centaine d'événements culturels, de débats politiques, d'événements sportifs rassemblant plusieurs milliers de citoyen·nes dans plus de vingt villes à travers la France.

La procédure de dissolution d'Urgence Palestine représente une attaque grave contre la liberté d'expression, la liberté d'association et le droit à la solidarité internationale. Défendre les droits d'un peuple opprimé ne peut en aucun cas être assimilé à un trouble à l'ordre public.

Accepter cette dissolution, c'est ouvrir la voie à d'autres atteintes aux libertés fondamentales. Qui sera la prochaine organisation visée pour avoir exprimé une opinion ou dénoncé une injustice ?

En conséquence, le conseil municipal de Malakoff :

1. Exprime son soutien à Urgence Palestine.
2. Dénonce la procédure de dissolution engagée par le ministère de l'Intérieur.
3. Réaffirme son attachement à la liberté d'expression, à la solidarité internationale et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
4. Demande au gouvernement de renoncer à toute mesure visant à dissoudre des organisations engagées dans la défense des droits humains. »

Par 18 voix POUR, 1 voix CONTRE dont un mandat (Mme Aprikian), 5 NE PREND PART AU VOTE (M. Dominique Cardot, M. Loïc Courteille, M. Roger Pronesti) dont 2 mandats (M. Brice, M. Bresset) et 13 ABSTENTIONS (M. Rodéric Aarsse - Mme Corinne Parmentier - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - Mme Dominique Trichet-Allaire - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues - M. Grégory Gutierrez, M. Nicolas Garcia - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman) dont 2 mandats (M. Goldberg, Mme Muret). Le Conseil municipal de Malakoff exprime son soutien à Urgence Palestine, dénonce la procédure de dissolution engagée par le ministère de l'Intérieur et réaffirme son attachement à la liberté d'expression, à la solidarité internationale.

M. Gutierrez s'exprimera au nom du groupe des Écologistes Malakoff. Ils ne voteront évidemment pas contre un tel vœu parce que la politique de Retailleau et de son parti leur semble être quelque chose contre quoi il faut absolument lutter, notamment pour son utilisation du moindre fait divers pour créer du séparatisme entre les bons Français et les mauvais Français, les mauvais Français étant à ses yeux visiblement tout ce qui est de près ou de loin assimilable à des musulmans, voire à des arabes tout courts, vu le niveau dans lequel il est aujourd'hui.

Ils ne voteront pas contre ce vœu parce qu'utiliser cet outil de dissolution des associations et des mouvements leur semble fondamentalement quelque chose de très grave dans la République en France aujourd'hui. Les Écologistes ont déjà eu le cas avec « les Soulèvements de la Terre » par exemple et la décision avait ensuite été rejetée par la justice.

En revanche, ils ne voteront pas pour. Ils s'abstiendront donc parce que le vœu commence par cette phrase « [...] attachement indéfectible aux valeurs de justice, de liberté d'expression et de fraternité entre les peuples ». Le problème avec Urgence Palestine est l'un de ses fondateurs, en particulier Omar Alsoumi, et des propos qu'il tient à longueur de manifestations ainsi que sur des plateaux, sur YouTube, sur la chaîne d'Urgence Palestine et sur d'autres chaînes. On peut par exemple l'entendre dire que les événements du 7 octobre étaient un moment d'émancipation extraordinaire pour les Palestiniens et autres propos du même genre dans lesquels il se félicite en gros des événements du 7 octobre. Ce monsieur est né en France et a vécu à Paris toute sa jeunesse, comme il l'explique lui-même, mais il se présente comme « paysan palestinien » et dit qu'il s'exprime au nom des Palestiniens. Il dit ainsi que pour les Palestiniens le 7 octobre était « un moment extraordinaire d'émancipation où les chaînes se brisent, où le siège est cassé », le siège étant le siège des juifs qui occupent toute la Palestine de la mer au Jourdain, « et par la force d'une résistance qui s'organise avec une précision extraordinaire. »

M. Gutierrez ne sait pas très bien s'il parle à ce moment-là des femmes et des enfants mitraillés par les hommes du Hamas le 7 octobre, ou du père de famille qui essayait de protéger ses gamins et qui a été tué avec eux parce qu'on lui a lancé des grenades à la gueule parce que c'était rigolo, ou encore de ce soldat du Hamas qui appelait sa mère pour lui dire « C'est super, maman, j'ai tué des juifs », « bravo, mon fils, c'est très bien. » Des gens qui tiennent ce discours ne sont pas des gens qui essaient de fabriquer un minimum de fraternité entre les peuples, ce sont des gens qui contribuent et continuent la guerre.

Pour ces raisons-là les élus Écologistes préfèrent s'abstenir plutôt que de voter pour ce vœu.

M. François indique que la réception du vœu de M. Toueilles sur Urgence Palestine a donné lieu à une série d'échanges entre plusieurs groupes de la majorité de façon à pouvoir faire une proposition d'amendement et quelques modifications à M. Toueilles qui ne changeaient pas fondamentalement le contenu du texte mais qui y ajoutaient un certain nombre de notions.

Il avait ainsi été proposé que la dissolution de la Jeune Garde figure dans le même vœu (il n'y avait pas de deuxième vœu à l'époque), de façon à alerter plus globalement sur les menaces que fait peser le gouvernement sur le mouvement social dans son ensemble et les graves atteintes à la liberté d'expression et d'associations, de ses représentantes et de ses représentants, qu'il s'agisse d'associations de solidarité internationale luttant pour la paix et la reconnaissance du droit à l'autodétermination ou d'associations luttant politiquement contre l'extrême droite.

Avec les différents groupes de la majorité dont M. François vient de parler ils avaient également proposé, comme M. Gutierrez vient de le dire, de faire allusion au fait que ces dissolutions ne sont pas sans rappeler celles pour les mêmes raisons évoquées par Retailleau : dissolution de l'association « Les Soulèvements de la Terre », dissolution qui a été finalement annulée par le Conseil d'État

reconnaissant qu'elles « portaient atteinte à la liberté d'association et qu'elles n'étaient pas adaptées, nécessaires ni proportionnées ».

Ces trois groupes de la majorité étaient tombés d'accord (il y avait quelques autres petites modifications à la marge) pour faire ces propositions à M. Toueilles, ce qui leur a été refusé pour des raisons qui ne sont pas très convaincantes. M. Toueilles n'a pas souhaité rassembler en un même vœu ces deux revendications pourtant conjointes et il a même tenu à déposer lui-même un vœu portant sur la Jeune Garde pour des raisons qui ne sont pas convaincantes. M. François a cru comprendre que ce vœu avait été rédigé ailleurs et qu'il fallait demander à d'autres élus que ceux de Malakoff leur approbation pour faire des changements et, visiblement, cela leur a été refusé.

Dont acte mais le groupe M3C trouve cela extrêmement regrettable.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Le 30 avril dernier nous avons appris avec stupeur le projet de Bruno Retailleau de dissoudre les associations Urgence Palestine et la Jeune Garde. Urgence Palestine est une association engagée tout simplement pour soutenir la Palestine et pour dénoncer le génocide à Gaza. La Jeune Garde, elle, se bat pour combattre le fascisme et l'extrême droite. Nous le redisons ici, il n'y a chez nous aucune sympathie pour le Hamas – nous renouvelons notre condamnation des attentats du 7 octobre – ni aucune apologie de la violence. Mais il est très inquiétant de constater un renforcement de la répression contre les associations avec un étonnant transfert du pouvoir judiciaire vers l'administration.

Concernant Urgence Palestine, si effectivement certaines déclarations ont pu poser problème – et je rejoins en partie les réserves de M. Gutierrez –, il y a clairement deux poids deux mesures avec certaines associations pro-israéliennes soutenant ouvertement le gouvernement de Benyamin Netanyahu, même dans son entreprise de génocide, et qui n'ont à notre connaissance fait l'objet ni de sanctions, ni même de signalement à la justice par le ministère de l'Intérieur.

Quant à la Jeune Garde, que lui reproche-t-on ? D'avoir des membres fichés S ? La belle affaire ! Le fait d'être fiché S ne fait nullement de vous un coupable, il s'agit seulement d'une mesure d'une surveillance par la police.

Si l'on appliquait les délires de certains à droite et à l'extrême droite, ce serait la voie ouverte au pire des arbitraires. Avec Marine Le Pen ou Jordan Bardella à l'Élysée, bien des gens se verront fichés S dans l'optique de décrédibiliser des opposants politiques. C'est d'ailleurs probablement la raison pour laquelle des fuites des dossiers de Raphaël Arnault, qui auraient dû rester confidentielles pour des raisons évidentes de présomption d'innocence, ont été organisées. On attend toujours les sanctions envers ceux ayant bafoué la loi en ayant violé le secret professionnel.

Avec ce gouvernement, les déclarations maladroites deviennent preuve de radicalisation, les débats individuels qui existent dans toute organisation deviennent prétexte à la sanction collective, du moins lorsque les collectifs portent des idées qui lui déplaisent. On se souvient tous de ces néonazis qui ont pu défilier dans Paris à visage découvert. Il est vrai qu'ils n'enfreignaient pas la loi qui interdisait de dissimuler leur visage...

Alors, lorsqu'à l'Union populaire nous avons pris connaissance de ce vœu de soutien à Urgence Palestine, nous l'avons accueilli plutôt avec bienveillance mais, comme M. François, nous avons proposé, en déposant un amendement, d'intégrer également la Jeune Garde. À notre grande surprise, M. Toueilles, vous refusez sous prétexte que ce vœu est un vœu national et qu'il ne faudrait surtout pas y toucher. Plutôt que d'accepter nos amendements, plutôt que d'accepter des modifications comme cela se fait sur tous les autres vœux, vous avez absolument voulu déposer de votre côté un deuxième vœu sur la Jeune Garde. Il est vrai que, techniquement, cela vous permettra sur les réseaux sociaux, si ces vœux sont adoptés, de dire que tout cela est grâce à vous ! Donc, félicitations, M. Toueilles (oui, vous pouvez me filmer), de faire perdre du temps au conseil municipal.

Le prétexte de votre refus est en réalité bidon. Si d'aventure M. Retailleau venait demain à décider la dissolution de cinq associations, faudrait-il faire cinq vœux ? Vous n'avez même pas accepté de mettre les deux vœux en discussion commune alors que c'est exactement le même sujet sur la liberté d'expression, la liberté associative. Vous savez, M. Toueilles, à titre personnel je suis en télétravail demain et je siégerai donc le temps qu'il faudra, mais vous pourriez quand même avoir une pensée pour les agents qui sont là pour assurer la bonne tenue du conseil. Vous dites qu'il faut respecter les agents, pensez à cela et ne faites pas de manœuvres qui allongent artificiellement la durée du conseil municipal en ayant cinq vœux déposés dans le même conseil.

Pour ma part je suis favorable, pour éviter cela, à limiter les initiatives à un vœu par groupe ou par non-inscrit, cela éviterait de rallonger inutilement les séances déjà bien longues parfois. Cela est d'autant plus dommage qu'il me semblait que ce vœu, sur le fond, faisait plutôt consensus à gauche –

sous réserve des Écologistes – mais en tout cas avec les communistes vu que la Mairie s'est déjà prononcée en soutien à Urgence Palestine et à la Jeune Garde. Il y a ensuite des discussions sur la façon de rédiger ou de l'exprimer mais il me semblait qu'il y avait de grandes chances que ce vœu qui condamne les deux dissolutions soit adopté. Je vous demande donc pourquoi vous vous entêtez. Revenez à la raison, M. Toueilles, retirez votre deuxième vœu et fusionnons les deux vœux. »

M. Pronesti fera court et regroupera les deux vœux. Il rappellera simplement quelques faits. Il tient tout d'abord à dire qu'il n'est pas en soutien de M. Retailleau – il préfère déminer un peu les choses avant que cela fasse le buzz... -, il n'est pas du tout dans cette ligne ni dans sa ligne, simplement, les faits sont les faits et les faits sont têtus. Il préfère donc s'arrêter à demander pourquoi il y a cette demande de dissolution et ne pas mélanger les sujets. Les élus de Renaissance Malakoff et le groupe Renaissance à l'Assemblée soutiennent bien entendu l'idée de deux États, d'un cessez-le-feu immédiat, etc., mais il ne faut pas tout mélanger. Il est question ici d'un groupe qui est quand même condamné pour apologie d'une organisation terroriste, notamment le Hamas, qui a appelé à l'intifada sur le territoire national français et qui a provoqué la haine et la violence sur la discrimination en particulier en ciblant les personnes de confession juive.

M. Pronesti parlera ensuite de la Jeune Garde et M. Toueilles verra ce qu'il souhaite supporter et ce qu'il souhaite conserver. Au moins neuf actions violentes ont été identifiées au printemps 2025, notamment à Lyon en marge de manifestations. Le 27 mai 2024 un adolescent de quinze ans a été agressé dans le métro parisien, ligne 2, station Victor-Hugo. Il a été encerclé, frappé et contraint à crier « Vive la Palestine », identifié comme sioniste. M. Pronesti passera sur le reste car il y a ainsi toute une liste d'actions de ce groupe.

Les élus du groupe Renaissance ne prendront pas part au vote parce que ce sont des vœux qui ne regardent pas la municipalité de Malakoff et que les enjeux se déclinent ailleurs, dans d'autres lieux. Ils souhaitaient simplement faire ce petit aparté pour signifier que soutenir ce type de groupe n'est pas tolérable dans ce genre d'hémicycle. Ils préfèrent soutenir des associations pour le soutien de la paix entre les deux États ; ils soutiennent tous les groupes appelant au respect et au cessez-le-feu immédiat de la part des Israéliens sur la Palestine mais ils ne pourront pas soutenir un groupuscule qui a menacé des gens dans ce pays et qui appellent à l'intifada.

Mme Jannès fera part de la position de Malakoff Plurielle. S'émouvoir des atteintes à la liberté d'expression est tout à fait légitime mais dans le cas d'espèce ils ont exactement les mêmes réserves que M. Gutierrez. Ils sont particulièrement inquiets des propos d'incitation à la haine qui ont pu être tenus sur le territoire et d'éventuels impacts jusque sur Malakoff. Comme il peut potentiellement y avoir des impacts sur la commune ils participeront à ce vote mais s'abstiendront.

M. Oliveira a eu la chance pendant ce mandat de pouvoir voyager et est allé en Palestine où il a pu voir de ses propres yeux ce qu'il s'y passait réellement. Le fait est que c'est une prison à ciel ouvert, il se souvient par exemple d'oliviers côté israélien séparés par un mur pour en priver les Palestiniens, ce qu'il se passe est un scandale. Il a eu la chance de pouvoir discuter avec beaucoup de jeunes, de femmes et, que ce soit du côté palestinien ou israélien il y a vraiment une volonté de construire la paix. Aujourd'hui cette paix est impossible car il y a tout de même des gens côté israélien qui sont bornés, têtus, qui veulent le pouvoir. M. Oliveira condamne bien sûr les attentats du 7 octobre, ne pouvant pas admettre que l'on puisse tuer des gens au nom d'une idéologie.

Cependant, comme l'a dit M. Gutierrez, le refus de M. Toueilles d'intégrer à la marge leurs modifications les oblige à s'abstenir sur le vœu.

M. Toueilles a entendu que beaucoup d'élus souhaitaient s'abstenir parce que le vœu apparemment ne conviendrait pas exactement à leurs principes. Il rappellera tout de même que plusieurs élus d'Europe Écologie Les Verts ont validé ce vœu parce qu'ils font partie aussi du collectif Action Palestine, dont M. Toueilles fait lui-même partie et dont ils font partie, qui a fait des actions avec les élus d'Ile-de-France sur le territoire dès le début du génocide que commet l'État d'Israël contre le peuple palestinien. Ce vœu va être présenté au niveau national. Actuellement, les élus faisant partie du réseau Action Palestine, en lien avec Urgence Palestine compte tenu de ce qui s'est passé pour la dissolution, sont en train de présenter le même vœu. Et des vœux sont proposés, non pas par « le vilain M. Toueilles » mais par des membres d'Europe Écologie Les Verts, des membres du parti communiste, etc. M. Toueilles trouve donc ici les arguments de membres de certains partis assez drôles. Ils devraient se mettre d'accord au sein de leurs partis pour savoir quelle position tenir sur Urgence Palestine, ce qui sera tout de même plus intéressant pour tous.

Ce vœu restera donc tel quel. M. Toueilles a renvoyé la proposition de changement qui avait été faite mais ils lui ont dit que c'était totalement hors sujet. On parle de dissolution d'Urgence Palestine et le premier considérant était « Le Hamas est un groupe terroriste ».

Mme la Maire fait observer que ce n'est pas faux.

M. Toueilles n'est pas en train de dire cela mais ils sont là sur un autre sujet, sur la dissolution d'Urgence Palestine. Chacun prendra ses responsabilités.

Mme la Maire adore quand M. Toueilles se montre très sensible à rester sur le sujet dont il est question ! Elle note ce soir cette propension à ne jamais être hors sujet et en prend acte pour les prochaines fois.

Mme la Maire soumet le vœu au vote. Elle note 13 abstentions, 1 contre et 5 NPPV. Le vœu est donc adopté.

DEL2025_92 : Vœu Nouveau Souffle

Rapporteur : M. Courteille

M. Courteille donne lecture du vœu :

« Depuis plusieurs mois le gouvernement d'extrême-droite israélien se rend coupable de crimes de guerre massifs contre la population civile de Gaza. Les intentions de purification ethnique à des fins génocidaires de ce gouvernement ne font pas de doute. L'ignoble pogrom et la prise d'otages commis par le Hamas le 7 octobre 2023 donnaient le droit à Israël de prendre les mesures nécessaires à la libération des otages, parmi lesquels des ressortissants français, et à la poursuite des auteurs de ces actes inhumains. En aucun cas d'infliger une punition collective à la population civile de Gaza au prix de dizaines de milliers de victimes civiles parmi lesquels d'innombrables enfants et de conditions de vie inhumaines.

Dans ce contexte le conseil municipal de Malakoff :

- Demande au gouvernement français de prendre sans délai toutes les mesures nationales et européennes utiles, y compris la suspension de toutes les formes d'échanges et de coopération, afin d'obtenir sans aucun délai du gouvernement israélien la fin des crimes de guerre et l'accès à l'aide humanitaire à Gaza, ainsi que la fin de l'occupation des territoires palestiniens occupés ; de reconnaître l'État de Palestine ; d'obtenir des autorités compétentes la poursuite des criminels de guerre israéliens et du Hamas ; de poursuivre, conformément à la ligne de conduite constante de la France, la contribution de notre pays à la solution du conflit israélo-palestinien sur la base du droit d'Israël à la sécurité et de la pleine reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien ; d'obtenir l'engagement sans équivoque de l'Autorité palestinienne en faveur de la libération immédiate des otages israéliens encore en vie ;
- Propose aux habitants de Malakoff de continuer à veiller à faire de notre ville un lieu de solidarité pour toutes les victimes, sans distinctions de nationalité ou de religion, de refus de toutes les formes d'instrumentalisation du conflit israélo-palestinien visant à dresser les Françaises et les Français les un(e)s contre les autres en fonction de leur origine ou de leur religion. »

M. Courteille ajoute qu'ils ont cherché à prendre un peu le contre-pied de certaines positions clivantes, conflictuelles, qui mettent de l'huile sur le feu à une société qui n'en a pas besoin. Ils ont donc proposé quelque chose en lien aussi en Malakoff, ce qui leur semble essentiel pour essayer d'attirer l'attention et d'alerter sur les tentatives d'instrumentalisation.

Par 33 voix POUR, dont 10 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset), 3 NE PREND PART AU VOTE (M. Toueilles, Mme Bel Hadj Youssef, Mme Hammache), 1 ABSTENTION (M. Vernant). Le conseil municipal de Malakoff demande au gouvernement français de prendre sans délai toutes les mesures nationales et européennes utiles, y compris la suspension de toutes les formes d'échanges et de coopération, afin d'obtenir sans aucun délai du gouvernement israélien la fin des crimes de guerre et l'accès à l'aide humanitaire à Gaza, ainsi que la fin de l'occupation des territoires palestiniens occupés ; de reconnaître l'État de Palestine ; d'obtenir des autorités compétentes la poursuite des criminels de guerre Israéliens et du Hamas ; de poursuivre, conformément à la ligne de conduite constante de la France, la contribution de notre pays à la solution du conflit israélo palestinien sur la base du droit d'Israël à la sécurité et de la pleine

reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien ; d'obtenir l'engagement sans équivoque de l'Autorité palestinienne en faveur de la libération immédiate des otages israéliens encore en vie. Le conseil municipal propose aux habitants de Malakoff de continuer à veiller à faire de notre ville un lieu de solidarité pour toutes les victimes, sans distinctions de nationalité ou de religion, de refus de toutes les formes d'instrumentalisation du conflit israélo palestinien visant à dresser les françaises et les français les uns(e)s contre les autres en fonction de leur origine ou de leur religion.

Mme Jannès remercie M. Courteille pour ce vœu équilibré ainsi que pour le fait de revenir à la fin aux problématiques de Malakoff. Ce vœu est particulièrement bien écrit et les élus de Malakoff Plurielle le soutiendront à la virgule près.

M. Vernant doit bien reconnaître un point : les élus de « Nouveau souffle » progressent parce qu'ils n'hésitent plus à parler d'épuration ethnique et qu'ils n'hésitent plus à parler d'intentions génocidaires. Néanmoins, il voit bien pourquoi ils déposent ce vœu, c'est pour ne pas voter le précédent sur Urgence Palestine. Il faut être cohérent, M. Vernant est contre l'inflation des vœux et donc il le dit. Deuxièmement, ils proposent ce vœu un peu pour se blanchir parce qu'en 18 mois on ne les a pas vus beaucoup, ni dans les manifestations, ni même dans les rassemblements sur Malakoff. Ils auront donc un peu de mal à leur faire croire que les rassemblements sur Malakoff sont organisés par des partisans du Hamas. Le vœu dénonce l'instrumentalisation du conflit israélo-palestinien, et ils ont bien compris que c'était pour eux. M. Vernant verra si dans le futur le groupe « Nouveau Souffle » s'engagera dans les manifestations et les rassemblements mais, à ce stade, l'Union populaire ne cautionnera pas cette opération de communication et s'abstiendra.

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Le 21 novembre 2024, à la suite d'une enquête pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, la CPI a émis des mandats d'arrêt contre deux hauts responsables israéliens, Benyamin Netanyahu, le Premier ministre d'Israël, et Yoav Gallant, l'ancien ministre de la Défense d'Israël au Cabinet de guerre israélien.

Le mandat d'arrêt contre Netanyahu est le premier contre le chef du gouvernement d'un allié occidental majeur. 124 États membres de la CPI sont désormais tenus d'arrêter Netanyahu. "Ce n'est pas une guerre, c'est un génocide" : la rapportrice générale de l'ONU, Francesca Albanese le dit : "Israël écrit l'une des pages les plus sombres de l'histoire du génocide." La complicité de l'État français n'est plus à prouver puisqu'il devait normalement arrêter Benyamin Netanyahu lorsqu'il a survolé deux fois la France sans problème et qu'il a laissé les entreprises françaises livrer 15 milliards de composantes d'armes de guerre à l'État génocidaire. Nous en profitons ici pour saluer et dire "gloire aux dockers" de Marseille et de Gênes qui ont refusé de livrer des armes en bloquant les containers au port.

Une seule date dans le vœu pour situer le conflit, c'est le 7 octobre 2023, comme si tout avait commencé ce jour-là. De même pour "la ligne de conduite constante de la France", est-il question de la ligne constante de 1948 où ils ont soutenu la Nakba ou de la ligne constante de 1967 où ils ont soutenu la guerre des Six Jours contre l'Égypte et la vision du Grand Israël ? Je me pose la question et espère avoir une réponse.

Ce vœu dit ensuite que les habitants refusent toutes les formes d'instrumentalisation du conflit israélo-palestinien, mais de quelle instrumentalisation parlez-vous ? Celle de ceux qui ont refusé de voter notre vœu le 29 novembre 2023 en votant contre ou en fuyant ? Il y était dit :

- "demande à ce que l'État fasse tout ce qui est en son pouvoir pour la libération immédiate des otages israéliens détenus par le Hamas et la libération des prisonniers palestiniens détenus par Israël ;
- demande un cessez-le-feu dans la bande de Gaza ;
- demande à ce que l'État d'Israël respecte le droit international et la résolution 242 votée en 1967 par l'ONU avec le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires occupés ;
- demande à ce que l'Etat reconnaissse enfin l'Etat palestinien comme va le faire l'Etat espagnol [ce qui a déjà eu lieu] ;
- demande à ce que les Palestiniens victimes de la colonisation aient le droit au retour comme le stipule la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies concernant les réfugiés palestiniens à la suite de la Nakba de 1948 ;
- demande à ce que l'Etat français s'excuse pour son soutien inconditionnel à l'Etat d'Israël [ce qu'ils ont fait depuis] ;
- demande à ce que l'Etat français ne fournisse aucune aide, ni financière ni matérielle à Israël ;

- demande à ce que les colonies israéliennes soient démantelées ;
- demande à l'Etat français que les manifestations en soutien au peuple premier de Palestine ne soient plus interdites."

Mais comment avez-vous pu voter contre cela ? Comment avez-vous pu fuir alors qu'aujourd'hui c'est ce que vous demandez ? Eh oui, vous avez un an et demi de retard. Celles et ceux qui ne veulent pas utiliser les véritables mots depuis le début, ceux qui nous ont traités d'islamistes, nous ont accusés de cirer les pompes des islamistes ou encore traités de voyous parce que l'on avait simplement demandé à installer le drapeau de la Palestine sur le fronton de la Mairie, à réévaluer la subvention de l'UNRWA à la Palestine à 2 000 €, comme c'est fait depuis le début de la mandature pour les subventions exceptionnelles, ceux qui ont présenté un vœu pour se dédouaner de leur vote contre notre vœu soutenant l'association Urgence Palestine... Vous le voyez, j'avais déjà écrit cela avant le vœu, je savais que ce vœu était là juste pour vous dédouaner.

Nous vous le disons, vous êtes disqualifiés sur le sujet, et faire comme si vous souteniez le peuple palestinien... »

Mme la Maire signale à M. Toueilles qu'il a bientôt terminé son temps de parole.

M. Toueilles en est à 4 mn 31 et demande à finir :

« ... Vous êtes disqualifiés sur le sujet, et faire comme si vous souteniez le peuple palestinien et ceux qui instrumentalisent le génocide que subit le peuple palestinien, c'est vous.

De notre côté nous avons toujours gardé notre ligne humaniste et demandons aujourd'hui à ce que Macron rompe tous les liens diplomatiques, militaires, économiques, commerciaux et culturels avec l'État génocidaire, rappelle l'ambassadeur de France qui est à Jérusalem et fasse expulser l'ambassadeur de Netanyahu, fasse cesser toute livraison d'armes ou de composantes d'armement par les grandes entreprises françaises à l'État génocidaire, fasse suspendre l'accord d'association UE-Israël et tous les accord commerciaux en cours.

Nous ne prendrons pas part à ce vote qui est une mascarade, un simple calcul politique. »

M. Pronesti fera court puisque apparemment le temps est déjà accaparé par d'autres. Dans son dernier paragraphe ce vœu parle de Malakoff et des Malakoffiots, ce qui est intéressant et important. Et dans ce vœu il y a ce que les élus de Renaissance Malakoff veulent entendre, c'est-à-dire qu'il parle des gens qui habitent la ville au quotidien, il parle de solidarité et de bienveillance. Pour les autres vœux à portée nationale voire internationale, M. Pronesti pense qu'il y a d'autres hémicycles pour cela et que le conseil municipal devrait surtout se contenter de parler des habitants de la ville, ce que certains oublient parfois.

Le groupe Renaissance Malakoff votera donc pour ce vœu.

Mme Parmentier fera aussi très court, pensant que tout le monde est traumatisé par les interventions trop longues. Elle se dit un peu dépitée que sur des questions aussi graves que celles qui les préoccupent en Palestine ou sur des sujets associatifs ils ne soient pas capables de se mettre autour de la table et de se mettre d'accord, alors que manifestement toutes les interventions ont montré qu'ils étaient d'accord sur le fond. Elle regrette qu'un deuxième vœu ait été déposé pour des questions de posture plutôt que de fond.

Les élus Socialistes et apparenté·e·s voteront pour ce vœu parce que rien ne pose de problème sur ce qui est proposé, néanmoins, Mme Parmentier regrette clairement qu'ils ne soient pas arrivés à aboutir à un vœu unique qui les rassemblent tous autour des atrocités qu'ils dénoncent aujourd'hui.

Mme Figuères précise que la France n'a pas d'ambassade à Jérusalem mais à Tel-Aviv ; à Jérusalem c'est un consulat. Pour avoir été en Palestine sous l'ancienne mandature, elle sait que c'est grâce au consul de France que les délégations d'élus toutes tendances confondues peuvent s'y rendre, sauf dernièrement où, compte tenu de la situation, elles ont été interdites. C'est d'ailleurs grâce au consul qu'ils peuvent travailler sur des jumelages avec les villages de réfugiés. À l'époque du moins tout passait par le consul qui aide l'AJPF, l'association pour les jumelages entre les villes françaises et camps de réfugiés palestiniens. Un vrai travail a été mis en place par le consul, y compris lors de l'arrivée à l'aéroport où les arrivants doivent parfois attendre quatre heures parce qu'on les interroge. Le consul intervient donc régulièrement pour faire en sorte que les élus de la République française puissent se rendre dans les camps de réfugiés et en Palestine. Il faut donc faire attention à ce que l'on dit car aujourd'hui encore c'est grâce à lui que l'association a un lien avec les camps de réfugiés.

M. Oliveira confirme ces propos et ajoute que le consul, qui est toujours là-bas, leur a dit qu'il avait habité Malakoff dans sa jeunesse à la caserne de gendarmerie.

Mme la Maire cède à nouveau la parole à M. Toueilles mais pour dix secondes.

M. Toueilles rappelle que le règlement intérieur l'autorise à prendre cinq minutes. Ce règlement doit être respecté et par Mme la Maire en premier.

Il souhaitait préciser que l'ambassadeur était actuellement à Jérusalem, c'est pour cette raison qu'ils demandent à le rapatrier en France.

Il a été dit que le droit international était complètement bafoué aujourd'hui, et cela s'est vu avec « la Flottille de la liberté » qui a été kidnappée dans les eaux internationales par l'État génocidaire ; les conditions de détention étaient exécrables. Yanis est revenu mais une personne est encore bloquée là-bas et ils souhaiteraient qu'elle revienne le plus rapidement possible.

M. Toueilles précise que leur demande de renvoyer l'ambassadeur d'Israël en France et de rapatrier l'ambassadeur de France sur le territoire vaut jusqu'à ce que cesse le génocide. Il faudra ensuite refaire des liens avec ceux qui sont sur place.

Mme la Maire propose de soumettre le vœu au vote. Elle note 3 NPPV. Le vœu est adopté.

DEL2025_93 : Vœu Institut Mutualiste Montsouris

Rapporteur : M. Vernant

M. Vernant donne lecture de la présentation du vœu :

« L'Institut Mutualiste Montsouris dispose de 485 lits pour 1 470 emplois, 270 médecins. Il est aujourd'hui géré par une structure à but non lucratif dominée les mutuelles MGEN et Matmut. L'IMM est réputé en pointe sur de nombreuses spécialités (psychiatrie, chirurgie, cardiologie, maternité) et bénéficie à ce titre du statut d'ESPIC, c'est-à-dire d'établissement privé à but non lucratif.

Les difficultés financières de l'IMM sont dues à une sous-compensation de l'inflation par l'État ainsi que par l'absence de financement par ce dernier des mesures nécessaires pour revaloriser le personnel soignant décidées à l'issue sanitaire du Covid.

Cet institut, devant ces grandes difficultés, a demandé sa mise en redressement judiciaire et recherche depuis un repreneur. Face à cela, que fait l'État ? Rien. Non seulement il ne met rien en œuvre pour rattraper la sous-indexation des subventions sur l'inflation mais en plus le gouvernement a bloqué la subvention d'équilibre pourtant due à l'IMM et votée en loi de finances.

Les différents candidats à la reprise, dont l'hôpital privé Saint-Joseph qui serait favori, se sont tous engagés à maintenir les différents services, mais quand bien même cette promesse serait tenue, en sera-t-il de même des emplois, du maintien des activités en secteur 1, c'est-à-dire sans dépassements d'honoraires ? Nous regrettons vivement que l'Assistance publique Hôpitaux de Paris (APHP) ne se soit pas portée candidate, d'autant plus que le désengagement de la MGEN pour raisons financières met en avant un peu plus les faiblesses du mode de gestion mutualiste.

Face à cette situation la mobilisation s'organise, un collectif « IMM vivra » s'est formé et a d'ores et déjà recueilli 10 000 soutiens. Le 19 mars dernier une réunion unitaire a eu lieu en présence des Députés Rodrigo Arenas et Sandrine Rousseau ainsi que de la Maire du 14^e arrondissement, Carine Petit, et de nombreux responsables syndicaux. Rodrigo Arenas et Aurélien Saintoul ont également chacun fait une question écrite sur le sujet. Une conférence de presse unitaire avec les syndicats a également été organisée le 17 juin et ils ont bien pris connaissance, Mme la Maire, de votre courrier au gouvernement sur le sujet.

Nous proposons donc avec ce vœu d'apporter le soutien du conseil municipal à l'IMM, d'appeler le gouvernement à verser enfin la subvention due à l'IMM, de rattraper le retard des subventions sur l'inflation et à tout mettre en œuvre pour que soient maintenus l'ensemble des emplois et l'ensemble des activités en secteur 1 car une fermeture de tout ou partie pénaliserait grandement non seulement les Parisiens mais aussi les villes limitrophes qui bénéficient de ses services.

La santé ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de l'austérité budgétaire. »

Considérant que l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM), de part sa position géographique proche et les réseaux de transports qui le relient directement à notre commune, offre un service de santé essentiel aux habitantes et habitants de Malakoff ;

Considérant que malgré ses 2 centres municipaux de santé, la ville de Malakoff serait fortement pénalisée par la fermeture de cet institut, du fait d'un nombre insuffisant de praticiens, tant généralistes que spécialistes, sur son territoire,

Considérant l'excellence et la modernité des services de santé de l'IMM dispensés par la coordination de plus de 1700 travailleurs et travailleuses, dont l'activité augmente chaque année ;

Considérant le risque de cessation de paiement de l'Institut du fait de l'accumulation de 120 millions d'euros de dettes liée à d'importants investissements réalisés ces deux dernières décennies ;

Considérant que ces difficultés sont renforcées par la sous-compensation par l'État de l'inflation et des

mesures salariales décidées pendant le Covid ;

Considérant que l'État, propriétaire du terrain et qui a signé une convention pour son occupation par l'Institut jusqu'en 2043, a été alerté à plusieurs reprises par l'établissement sur ce risque ;

Considérant que le souhait de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), qui finance actuellement l'IMM, de se retirer pour raisons financières fragilise un peu plus la situation de l'IMM ;

Les élu·e·s du Conseil municipal de Malakoff

- Apportent tout leur soutien à l'Institut Mutualiste Montsouris et son personnel qui assurent un service de santé essentiel à ses habitantes et habitants ;
- Demandent au gouvernement de verser immédiatement à l'Institut Mutualiste Montsouris l'aide financière exceptionnelle initialement prévue au budget 2024 de l'État mais non versée à ce jour et d'augmenter ses subventions a minima pour rattraper l'inflation et pour compenser intégralement les mesures salariales décidées pendant le COVID ;
- Demandent au gouvernement de mettre tout en œuvre pour s'assurer que tout projet de reprise permettra un maintien pérenne de l'ensemble des personnels de l'établissement et du maintien de ses activités en secteur 1.

Par 35 voix POUR, dont 10 mandats (M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset, Mme Hammache), 2 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Courteille, M. Brice).

Les élu·e·s du Conseil municipal de Malakoff apportent tout leur soutien à l'Institut Mutualiste Montsouris et son personnel qui assurent un service de santé essentiel à ses habitantes et habitants ; demandent au gouvernement de verser immédiatement à l'Institut Mutualiste Montsouris l'aide financière exceptionnelle initialement prévue au budget 2024 de l'Etat mais non versée à ce jour et d'augmenter ses subventions a minima pour rattraper l'inflation et pour compenser intégralement les mesures salariales décidées pendant le COVID ; demandent au gouvernement de mettre tout en œuvre pour s'assurer que tout projet de reprise permettra un maintien pérenne de l'ensemble des personnels de l'établissement et du maintien de ses activités en secteur 1.

M. Oliveira indique que les élus Socialistes et apparenté·e·s soutiendront ce vœu mais il serait utile qu'il soit complété en ajoutant que la Ville a fait un courrier sur ce sujet.

Il pourrait être également rappelé que la santé ne doit pas être sacrifiée au nom des coupes budgétaires. À l'heure actuelle 1,7 milliard est en discussion, ce qui est effrayant quand on sait que, selon l'adage populaire, quand la santé va, tout va.

M. Oliveira souhaiterait donc, si chacun en est d'accord, ajouter ces deux éléments.

Mme Jannès indique que les élus de Malakoff Plurielle soutiendront ce vœu. Elle connaît bien l'Institut Montsouris qui est un hôpital à taille humaine et effectivement de grande qualité. À l'heure actuelle il semble que le repreneur ait été choisi mais le personnel ne sait pas qui il est. Il est important en attendant de soutenir l'ensemble des personnels pour que cette reprise se fasse dans les meilleures conditions possibles pour les personnels et, par voie de conséquence, le meilleur possible pour les patients.

M. Toueilles indique que les élus LFI Malakoff et Citoyens soutiendront évidemment ce vœu. Ils pointent eux aussi du doigt les coupes budgétaires. Encore une fois il est important que l'argent mis sur la guerre soit mis sur l'éducation, la santé, etc.

Mme la Maire propose de soumettre ce vœu aux voix.

M. Courteille se déportera ainsi que M. Brice, comme d'habitude.

DEL2025_94 : Vœu Loi Duplomb

Rapporteur : Mme Trichet -Allaire

Mme Trichet-Allaire présentera ce vœu très rapidement compte tenu de l'heure tardive et de la longueur des interventions, ce qu'elle regrette car elle pense que ce n'est pas ainsi qu'une bonne démocratie fonctionne.

Cette loi Duplomb vise non seulement à autoriser un grand nombre de pesticides mais aussi à encourager et soutenir les mégabassines. Par ailleurs, il s'agit aussi d'un affront à la démocratie puisque les Parlementaires ont choisi d'utiliser une sorte d'astuce de procédure parlementaire que l'on

pourrait aussi appeler escroquerie puisqu'il est possible, en rejetant un projet de loi, de faire passer cette loi ensuite en commission mixte. Ainsi, seuls sept Parlementaires vont examiner cette loi au lieu de l'ensemble des Parlementaires pour lesquels ils ont voté.

À souligner que les pesticides touchent la santé de toutes et tous, des Malakoffiots ainsi que des agents de la Ville. Si ces pesticides devaient à nouveau être autorisés à Malakoff les premières personnes touchées seraient en effet les agents travaillant pour les espaces verts et ceux chargés du nettoiement, sans compter bien entendu les enfants qui jouent dans les parcs.

Mme Trichet Allaïre donne lecture des trois attendus et invite les membres du conseil municipal à voter ce vœu. Elle rappelle que cette loi intervient alors même qu'ils sont en train de travailler un plan alimentaire territorial incluant plus de bio pour toutes et tous.

Présenté par le groupe Les Écologistes Malakoff, relatif à la proposition de loi « Duplomb » ré-autorisant certains pesticides interdits et contredisant les efforts de nos collectivités pour la transition agricole, la biodiversité, la qualité de l'eau, de l'air et la santé.

Considérant :

- Que les collectivités locales jouent un rôle actif et concret en matière de protection de la santé publique et de l'environnement, par exemple par leurs démarches « zéro phyto », des actions de prévention en santé environnementale, la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité ou encore le soutien à la transition agricole ;
- Que depuis plusieurs années, les communes, intercommunalités et syndicats d'eau investissent pour préserver la qualité des ressources destinées à l'eau potable, notamment en finançant une dépollution toujours plus coûteuse, en accompagnant les pratiques agricoles durables et en engageant des partenariats avec les agriculteurs ;
- Que la Ville de Malakoff en particulier, est signataire de l'appel « *Nous voulons des coquelicots* » en 2020, parmi plus d'une centaine d'autres municipalités ; un appel qui a atteint plus de 600 000 signatures à ce jour ;
- Que la loi dite « Duplomb », présentée en commission mixte paritaire du Parlement le 30 juin, prévoit la réintroduction de pesticides interdits depuis 2016 en raison de leur dangerosité pour la santé humaine et l'environnement ;
- Que ces pesticides sont connus pour leur persistance dans les sols et leur capacité à contaminer durablement les nappes phréatiques et les captages d'eau potable ;
- Que cette réintroduction est en contradiction avec les objectifs de santé environnementale portés par l'État lui-même à travers le Plan national santé-environnement (PNSE), et avec les efforts menés localement dans le cadre des plans régionaux de santé environnementale (PRSE) ;
- Que cette mesure contredit également les stratégies locales d'adaptation au changement climatique telles que celle menée par la Ville de Malakoff au quotidien dans l'ensemble de ses politiques publiques ;
- Que les risques sanitaires liés à l'exposition aux pesticides sont avérés et documentés, notamment pour les agriculteurs mais aussi la population générale et notamment les enfants et les femmes enceintes ;
- Que la cohérence de l'action publique est gravement mise à mal lorsque, d'un côté, l'État indemnise les victimes des pesticides, et de l'autre, autorise à nouveau leur usage ;

Le Conseil Municipal de Malakoff, réuni en séance le 25 juin 2025, émet le vœu :

- Que les Parlementaires prenant part à la commission mixte paritaire rejettent les dispositions de la proposition de loi dite « Duplomb » qui visent à ré-autoriser l'usage de pesticides précédemment interdits ;
- Que l'État renforce au contraire les mesures de prévention en santé environnementale, notamment en soutenant les collectivités dans leurs actions locales de protection de la ressource en eau, de réduction des produits phytosanitaires et d'accompagnement des transitions agricoles ;
- Que les politiques publiques nationales restent cohérentes avec les efforts engagés localement pour une agriculture durable, une alimentation de qualité et un environnement sain pour toutes et tous.

A l'unanimité 37 voix POUR, dont 11 mandats (M. Brice, M. Goldberg, Mme Muret, M. Ba, Mme Alaudat, Mme Aprikian, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Bresset, Mme Hammache). Le Conseil Municipal de Malakoff émet le vœu que les Parlementaires prenant part à la commission mixte paritaire rejettent les dispositions de la proposition de loi dite « Duplomb » qui visent à réautoriser l'usage de pesticides précédemment interdits ; que l'Etat renforce au contraire les mesures de prévention en santé environnementale, notamment en soutenant les collectivités dans leurs actions locales de protection de la ressource en eau, de réduction des produits phytosanitaires et d'accompagnement des transitions agricoles ; que les politiques publiques nationales restent cohérentes avec les efforts engagés localement pour une agriculture durable, une alimentation de qualité et un environnement sain pour toutes et tous.

M. François n'a pas de remarque particulière sur ce vœu mais rappelle qu'ils avaient échangé par e-mail sur la possibilité d'ajouter un considérant : « Considérant que la Ville de Malakoff fait partie des membres fondateurs des Maires anti-pesticides ». Les élus Écologistes avaient donné leur accord.

Mme Trichet-Allaire répond qu'il s'agit d'un oubli mais que cet ajout sera bien entendu intégré.

Mme la Maire confirme qu'il sera rajouté.

M. Pronesti fera juste un petit rappel : la Ministre en charge de ce dossier, Agnès Pannier-Runacher, est justement contre ce projet de loi. Même si leur parti est un petit peu divisé sur le sujet, les élus de Renaissance Malakoff voteront pour ce vœu.

Mme Jannès remercie tout d'abord le groupe Les Écologistes pour ce vœu. Elle se propose de replacer le débat dans quelque chose de plus large et qui lui tient particulièrement à cœur : la biodiversité.

75 % des environnements terrestres et 40 % des environnements marins sont sévèrement altérés par les activités humaines. La biodiversité s'érode à une vitesse catastrophique en raison de l'urbanisation, du changement climatique mais surtout de la pollution, y compris de la pollution par les pesticides et la dégradation des milieux naturels. Et bien évidemment tout cela met à terme en péril l'humanité. On parle d'ailleurs beaucoup des dégâts causés par le changement climatique et pas assez de la biodiversité qui est directement concernée par cette loi, et l'on sait que cela va tuer avant les effets du changement climatique. Il est donc important de sensibiliser les gens sur ce point.

En Europe, la France avait fait quand même de bons choix, elle était plutôt bonne élève mais, manque de chance, elle a maintenant cette épine dans le pied avec ce projet de loi Duplomb qui se précise dangereusement. Cette loi est surnommée « pro-pesticides, pro-élevage industriel et pro-mégabassines » est une véritable régression et l'on est en plus très loin de soutenir le secteur agricole en difficulté alors que c'est bien l'argument qui est mis en avant. Mme Jannès pense donc que cette loi a vraiment tout faux et qu'elle représente avant tout un danger pour la santé environnementale et la santé humaine et bien sûr pour la biodiversité. De plus, c'est un danger à terme pour l'ensemble des agriculteurs.

Soutenir aujourd'hui une agriculture intensive au détriment de la santé des populations – et cela concerne tous les habitants de cette ville et du territoire – est complètement absurde et de plus totalement en contradiction avec les recommandations des agences de santé, à commencer par l'ANSES en France mais aussi l'agence de santé européenne, toujours un peu en retard mais qui est aussi en alerte sur l'usage des pesticides en particulier.

Juste un petit rappel sur le fait que cette déréglementation, qui serait la conséquence si cette loi passait, est aussi aberrante pour le milieu agricole puisqu'elle serait finalement défavorable aux bons élèves et aux plus vulnérables. Les bons élèves étant ceux qui pratiquent des techniques d'agro-écologie et qui respectent le vivant, la santé de tous. Un soutien pourrait donc peut-être être ajouté à ce vœu, un soutien de la Ville aux ONG qui sont vent debout contre ce vœu, mais c'est vraiment un détail. En attendant, pour les enfants, pour tous les habitants de Malakoff, les élus de Malakoff Plurielle voteront donc bien entendu pour ce vœu qui est aussi en lien avec le précédent qui traitait des problématiques de santé.

M. Toueilles indique que les élus LFI Malakoff et Citoyens voteront pour ce vœu contre la loi Duplomb qui est évidemment une attaque contre la santé des utilisateurs, des travailleurs de la terre et contre l'environnement. On le sait, les pesticides augmentent le risque de cancers, ils détruisent la santé et l'environnement et il serait d'ailleurs bien que beaucoup de monde soit contre cette loi.

Autre chose, M. Toueilles revient sur le fait qu'on l'accuse de faire de longues interventions mais, comme il l'a dit en début de conseil, si la municipalité arrêtait de fusionner deux conseils municipaux en un seul les élus passeraient moins de temps en séance.

M. Vernant pose une petite devinette aux membres du conseil : savent-ils reconnaître les projets de loi gouvernementaux déguisés en initiatives parlementaires ? Eh bien c'est très simple, il suffit de regarder si ce texte a fait l'objet ou non d'un examen en procédure accélérée. En effet, le gouvernement a la possibilité – il le fait aujourd'hui quasi systématiquement, hélas – d'accélérer l'examen d'un texte en supprimant la deuxième lecture, ce qui tend à dégrader la qualité des débats parlementaires.

Comme cela a été dit, la loi Duplomb vise à ré-autoriser certains néonicotinoïdes, des pesticides interdits en raison de leur caractère cancérigène. Il faut noter qu'elle divise également les agriculteurs dont certains subissent les effets cancérigènes de ces pesticides sur la santé. Elle favorise également l'installation de fermes-usines en France, des méthodes d'élevage industriel néfastes pour les animaux et pour l'environnement.

Cette proposition a donc été examinée par le Parlement dans des conditions profondément antidémocratiques. En effet, les partisans du texte ont déposé une motion de rejet pour s'opposer à leur propre texte. En principe, cette arme est utilisée lorsqu'un texte est jugé comme inadapté, lorsqu'un texte ne donne pas lieu à débat mais l'idée ici était de renvoyer le texte en commission mixte paritaire dont l'avantage est qu'elle débat à huis clos, et donc à l'abri du regard du public. Alors les partisans accusent la gauche d'obstruction mais M. Vernant pense qu'il était du devoir du conseil municipal d'attirer l'attention de l'opinion publique sur ce projet néfaste pour la santé et l'environnement. Il est en effet hallucinant qu'il soit possible de saisir la CMP après le rejet d'un texte par l'Assemblée nationale, cela revient à jouer le Sénat contre l'Assemblée nationale, alors même que seule cette dernière bénéficie d'une véritable légitimité populaire.

Il est à noter que cette magouille n'est possible qu'avec la complicité du gouvernement car sans procédure accélérée le texte aurait dû dans ce cas repartir au Sénat puis à l'Assemblée nationale. Il est donc encore une fois indispensable de restreindre fortement la procédure accélérée afin de la réservier aux textes dont l'urgence fait consensus.

Bien évidemment l'Union populaire votera ce vœu. M. Vernant fera juste une petite proposition de modification puisqu'en fait c'est la technique parlementaire : une fois que c'est voté en CMP il faut que ce soit ratifié de nouveau par les Parlementaires. Il propose donc de supprimer sur le considérant 1, après « Que les Parlementaires » la mention « prenant part à la commission mixte paritaire ». Sur tout le reste l'Union populaire soutient ce vœu.

Mme la Maire accepte cette proposition si tout le monde est d'accord ainsi que de faire une référence, comme Mme Jannès l'a rappelé.

Mme la Maire soumet ce vœu aux voix.

DEL2025_95 : Vœu contre la dissolution de la Jeune Garde

Rapporteur : M. Toueilles

M. Toueilles précise qu'il a apporté une petite rectification au vœu. Au lieu de « [Le conseil municipal] Dénonce la procédure de dissolution engagée par le ministère de l'Intérieur » il propose « Dénonce la dissolution prononcée par le ministre de l'Intérieur » puisque cela a été fait depuis.

Il donne lecture du vœu :

« La ville de Malakoff, ville antifasciste, soutient la Jeune Garde face à la dissolution actée par le gouvernement, dissolution actée par décret signé par le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau.

Ces dernières semaines, un fidèle musulman a été assassiné de 57 coups de couteau dans une mosquée du Gard. Un quarantenaire tunisien a été assassiné par son voisin raciste dans le Var, ce fan de Marine Le Pen, armé jusqu'aux dents. À Alès, un bar fréquenté par des militants de gauche a été pris d'assaut par un commando néo-nazi qui a blessé 20 personnes. À Paris, la projection d'un film par un collectif internationaliste a été attaquée par un groupe d'extrême droite qui a poignardé un syndicaliste. Dans toute la France, des bars militants et des lieux de culte sont vandalisés...

Non seulement cette flambée de violences fascistes n'est pas dénoncée par le gouvernement, mais pire, ce gouvernement travaille activement à détruire ce qu'il reste de résistance à l'extrême droite.

Le jeudi 12 juin, le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a annoncé la dissolution du mouvement La Jeune Garde, suite à un décret en Conseil des Ministres. Dans un tweet, il affirme « Ne rien laisser passer ». Le même ministre de l'Intérieur laisse défiler des néo-nazis au cœur de Paris. La Jeune Garde, collectif antifasciste fondé en 2018 à Lyon, face à la recrudescence des agressions d'extrême droite dans la ville de Lyon, est accusée de « provoquer des agissements violents ». Une

« provocation » est par définition floue et sujette à interprétation.

Retailleau vient d'exaucer le voeu de l'extrême droite.

Il y a 20 ans, l'antifascisme était une valeur commune, ne pas être antifasciste, c'était être fasciste, cela tombait sous le sens.

Effondrement moral et politique : désormais, s'opposer à l'extrême droite est criminalisé.

Le décret du gouvernement est validé, cela crée un précédent gravissime : quiconque s'opposera dorénavant à l'extrême droite aura une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

La Jeune Garde annonce saisir le Conseil d'État, la plus haute juridiction, pour faire casser la décision de dissolution.

Le conseil municipal de Malakoff :

- Exprime son soutien à la jeune garde ;
- Dénonce la dissolution prononcée par le ministère de l'Intérieur ;
- Demande l'abrogation de la « Loi séparatisme », loi avec un recul majeur pour les libertés publiques et une attaque frontale contre les droits associatifs ;
- Réaffirme son attachement à la liberté d'expression, à la lutte contre le racisme et contre toutes les formes de discrimination. »

M. Toueilles ajoute que Bruno Retailleau est un extrême droitier, il multiplie les sorties tout droit issues du fascisme, la dernière avec les arrestations massives opérées à l'improviste par la police qui s'apparentent à des rafles. À Paris en 1942 ou en Algérie pendant la guerre d'indépendance et même avant, la police française, déjà aux commandes des rafles, a commis des crimes contre l'humanité. En 2025, avec les réseaux sociaux, on ne pourra pas dire « Je ne savais pas ». Retailleau ne devrait plus être au gouvernement si le PS et le RN avaient voté la censure.

Par 27 voix POUR, 1 CONTRE dont 1 mandat (Mme Aprikian), 4 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Pronesti, M. Courteille, M. Brice, M. Bresset), 5 ABSTENTIONS (M. Oliveira, Mme Sourigues, Mme Parmentier, Mme Jannès, M. Rajzman). Le conseil municipal exprime son soutien à la jeune garde, dénonce la procédure de dissolution engagée par le ministère de l'Intérieur, demande l'abrogation de la « Loi séparatisme », loi qui était un recul majeur pour les libertés publiques et une attaque frontale contre les droits associatifs. Le conseil municipal réaffirme son attachement à la liberté d'expression, à la lutte contre le racisme et contre toutes les formes de discrimination.

Mme la Maire, en l'absence de commentaires, soumet le voeu aux voix. Elle note 1 opposition, 5 abstentions et 4 NPPV.

Le voeu est adopté.

Informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Mme la Maire souhaiteraient que les membres du conseil municipal aient une pensée pour les agents du service public en ce moment mobilisés sur quasiment toute la ville pour sécuriser les axes principaux prioritaires. Ils ne pourront pas tout faire ce soir mais la situation reviendra à la normale au fur et à mesure. Fort heureusement les parcs avaient été fermés, comme cela est fait à chaque fois au titre du principe de précaution.

Enfin, Mme la Maire déplore vraiment que l'attitude outrancière et la posture sur le fond nuisent à la sérénité des débats, ce qui est bien navrant.

Elle souhaite à tous une bonne soirée.

M. Toueilles demande s'il est possible d'intervenir sur les décisions prises par la Maire.

Mme la Maire répond que la séance est levée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, listées ci-après :

Numéro	Objet
DEC2025_21	Contrat de cession de droits d'auteur à intervenir avec la maison d'édition « Le temps des cerises »
DEC2025_22	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et de l'artiste céramiste, Esla BARATTER pour action éducative complémentaire de l'enseignement public dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle 2024-2025
DEC2025_23	Renouvellement concession ROUYER
DEC2025_24	Renouvellement de concession KIDJIRIAN
DEC2025_25	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'artisane céramiste, Marjolaine BERTHOD pour une action éducative complémentaire de l'enseignement public dans le cadre de l'éducation artistique 2024-2025
DEC2025_26	Modification n°1 au marché n°22-12 relatif aux travaux de remplacement de la verrière de la salle de réunion du CMS TENINE – lot 2 – Aménagements intérieurs / second œuvre / peinture/sols souples.
DEC2025_27	Convention de partenariat et de prêt entre la ville de Malakoff et la ville de Gennevilliers dans le cadre de la 2 ^{ème} édition « Trésors de Banlieues »
DEC2025_28	Contrat de concession relatif à la gestion des encarts publicitaires des supports de communication de la Ville de Malakoff
DEC2025_29	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et la compagnie A KAN LA DERIV autour du spectacle « A moi ! » dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle sur l'année 2024/2025
DEC2025_30	Contrat d'engagement entre la ville de Malakoff et Open Source Politics pour l'hébergement et la maintenance de plateformes de participation citoyenne
DEC2025_31	MAPA n°2416 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des espaces extérieurs de l'école maternelle Henri Barbusse à Malakoff – Déclaration sans suite
DEC2025_32	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et la compagnie Paradox-sal mouvement dans le cadre des parcours EAC 2024/2025 et de la fête de la ville « Malakoff en fête » 2025
DEC2025_33	Sollicitation subvention développement culturel -Région Ile-de-France
DEC2025_34	Convention d'occupation précaire à conclure entre la Commune de Malakoff et l'association Club Relais pour l'occupation de locaux sis 21 rue Avaulée

DEC2025_35	Sollicitation d'une subvention de fonctionnement auprès de la DRAC Ile-de-France
DEC2025_36	Contrat de maintenance des Système de Sécurité Incendie (SSI) du centre de vacances de Fulvy
DEC2025_37	Contrat de maintenance des ascenseurs
DEC2025_38	Modification n°1 au marché n°20-36 relatif à la location avec option d'achat d'un mammographique numérique et sa maintenance pour le CMS de Malakoff
DEC2025_39	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association Zone sensible dans le cadre de Grandir et jouer avec l'art 2024-2025
DEC2025_40	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et de la réalisatrice et plasticienne, Violaine Lecuyer dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle 2024-2025
DEC2025_41	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association 3027 dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle 2024-2025
DEC2025_42	Contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) du centre de vacances de Vaudeurs
DEC2025_43	Renouvellement d'adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Châtillon Clamart Fontenay-aux-Roses Malakoff Vanves
DEC2025_44	Renouvellement d'adhésion au Dispositif D'appui à la Coordination (DAC)
DEC2025_45	Contrat de cession de droits d'auteur des œuvres de Anouck Durand Gasselin pour un centre d'art nourricier 2024-2025-2026 -Cycle 3 Les moulineuses
DEC2025_46	Contrat de cession de droits d'auteur des œuvres de l'artiste Giuliana Zefferi pour un centre d'art nourricier : Les moulineuses- cycle 3
DEC2025_47	Contrat de cession de droits d'auteur de Laura Ben Hayoun pour un centre d'art nourricier : Les moulineuses- cycle 3
DEC2025_48	Contrat de cession de droits d'auteur des œuvres de Adeline Selma Kaïdi (Lynn SK) pour un centre d'art nourricier : Les moulineuses- cycle 3
DEC2025_49	Contrat de cession de droits d'auteur de l'artiste Anita Pouchard Serra pour un centre d'art nourricier 2024-2025-2026 -Cycle 3 Les moulineuses
DEC2025_50	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association Jazz en Stock dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025

DEC2025_51	Contrat avec Josselin Vidalenc – régie du projet « Un centre d'art nourricier 2025 »
DEC2025_52	Contrat avec l'association Watashitachi concernant l'organisation du séminaire « écologies post-artistiques »
DEC2025_53	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association TALA dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025
DEC2025_54	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et la coopérative La Tréso dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025
DEC2025_55	Accord-cadre à bons de commande relatif à l'organisation de deux séjours en classes transplantées à la montagne en mars 2025
DEC2025_56	Contrat de cession de droits d'auteur de l'artiste Charlotte Felix Pavanello dans le cadre d'un centre d'art nourricier : les moulineuses - cycle 3
DEC2025_57	Modification n°2 au marché n°23-20 relatif à des prestations de recrutement en intérim de professionnels de la petite enfance pour la Ville de Malakoff
DEC2025_58	Appel d'offres n°24-23 relatif à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et la collecte des horodateurs à Malakoff
DEC2025_59	Modification n°2 au marché n°23-36 relatif à la location avec option d'achat d'un mammographe numérique et sa maintenance pour le CMS de Malakoff
DEC2025_60	Marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à la maintenance et collecte des horodateurs de la Ville de Malakoff
DEC2025_61	Appel d'offres n°24-23 relatif à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et la collecte des horodateurs à Malakoff
DEC2025_62	Mapa n° 2426 Missions de maîtrise d'œuvre relatives à la rénovation de la piste d'athlétisme et au repositionnement des modules d'athlétisme au stade Marcel-Cerdan
DEC2025_63	Avenant n°1 au contrat pour la mise à disposition du cinéma « Marcel Pagnol » entre la Ville de Malakoff et l'association Théâtre 71 Scène Nationale de Malakoff sur l'année 2024/2025
DEC2025_64	Contrat de maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie du centre de vacances de la Tremblade
DEC2025_65	Renouvellement concession KIDJIRIAN
DEC2025_66	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association Compagnie Transverse dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025

DEC2025_67	Renouvellement de la concession CHEVOLEAU
DEC2025_68	Renouvellement de concession PIESSET
DEC2025_69	Renouvellement concession THOUVENY
DEC2025_70	Renouvellement de la concession KLEIN
DEC2025_71	Renouvellement de concession funéraire SOUCHE
DEC2025_72	Convention d'honoraires à intervenir entre la Ville de Malakoff et l'étude CHAMBRY VIGNERON LABOPIN pour la rédaction de l'acte d'acquisition du fonds de commerce sis 12 rue Béranger
DEC2025_73	Renouvellement de concession BOUCHER Convention d'honoraires à intervenir entre la Ville de Malakoff et l'étude CHAMBRY VIGNERON LABOPIN pour la rédaction de l'acte d'acquisition du fonds de commerce sis 12 rue Béranger
DEC2025_74	Renouvellement concession funéraire VILLEMOT
DEC2025_75	Attribution à titre précaire et révocable d'un logement situé dans le groupe scolaire Paul Vaillant Couturier
DEC2025_76	Renouvellement concession funéraire HUVE
DEC2025_77	Avenant au bail commercial à conclure avec la SCI CAPU BABY pour les locaux sis 12 rue Béranger à Malakoff
DEC2025_78	Convention avec la Croix Rouge pour le déploiement d'une couverture sanitaire lors de l'événement « Soirée Foot 100% Féminin
DEC2025_79	Sollicitation d'une subvention auprès de la préfecture des Hauts de Seine dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL 2025) dans le cadre de la création d'un pôle petite enfance (crèche des Poètes)
DEC2025_80	Sollicitation d'une subvention auprès de la préfecture des Hauts de Seine dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL 2025) pour des travaux de rénovation et de mise en accessibilité du Gymnase Rousseau
DEC2025_81	Sollicitation d'une subvention auprès de la préfecture des Hauts de Seine dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL 2025) pour les travaux de réfection de la couverture de l'extension de l'école maternelle Jean Jaurès
DEC2025_82	Contrat à intervenir entre l'association RIVAGES RUSSIE EVENEMENTS et la ville de Malakoff pour l'organisation d'ateliers artistiques autour du festival du film russe
DEC2025_83	Annulée

DEC2025_84	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et la société ANIMATIONS LOISIRS France dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025
DEC2025_85	Renouvellement de concession funéraire MORILLE
DEC2025_86	Modification n°1 au contrat relatif à la location et l'entretien d'une machine à affranchir
DEC2025_87	Modification n°2 au marché 2332 relatif aux prestations d'assurance pour la Ville de Malakoff Dommages aux biens et risques annexes
DEC2025_88	Convention d'honoraires à intervenir entre la Ville de Malakoff et le cabinet CARVE AARPI pour un accompagnement relatif au montage d'opérations foncières
DEC2025_89	Contrat de prestation de location, de pose et de dépose de 700 dalles de protection du terrain du stade Marcel -Cerdan avec la société Envhyro
DEC2025_90	Contrat de maintenance des toilettes sèches de la ferme urbaine
DEC2025_91	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association BEAT AND BEER dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en fête 2025
DEC2025_92	Prestation d'animations artistiques avec l'association Vibration Tropical dans le cadre du carnaval des accueils de loisirs le 09 avril 2025
DEC2025_93	Renouvellement de concession funéraire LEBARBIER
DEC2025_94	Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)
DEC2025_95	Achat de concession cinétaire LUBIN/DUMONT
DEC2025_96	Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) 2024
DEC2025_97	Contrat de prestations de pédicure-podologie entre la ville de Malakoff et Madame Krystal Prachant pour les soins des patients suivis par le service de soins infirmiers à domicile
DEC2025_98	Contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Mille secrets des Poussins » entre la Ville de Malakoff et le collectif Quatre Ailes dans le cadre de la programmation Lisez l'été 2025
DEC2025_99	Contrat de prestations de pédicure-podologie entre la ville de Malakoff et Madame Marie-Laure Redon pour les soins des patients suivis par le service d'infirmiers à domicile
DEC2025_100	Achat de concession funéraire PARISI
DEC2025_101	Renouvellement concession funéraire BARRE

DEC2025_102	Renouvellement de concession funéraire CAPUCINY
DEC2025_103	Renouvellement concession funéraire ANCHIER
DEC2025_104	Renouvellement de concession funéraire NADAUD
DEC2025_105	Renouvellement de la concession funéraire FRAVAL-LE-LOCH-PARCO
DEC2025_106	Renouvellement de concession funéraire LAURENT
DEC2025_107	Renouvellement de concession funéraire EVANNO
DEC2025_108	Renouvellement de concession funéraire BOYENVAL
DEC2025_109	Achat de concession cinétaire BROMET
DEC2025_110	Renouvellement concession funéraire OTTIAVOLI
DEC2025_111	Contrat d'hébergement du progiciel de gestion des élections S'Elect3
DEC2025_112	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les Petits Plats dans les Grands » entre la Ville de Malakoff et l'association LIVE COMEDY, compagnie Les Balbutiés dans le cadre de la programmation artistique de Malakoff en Fête 2025
DEC2025_113	Marché à procédure adaptée n°24-25 relatif à l'organisation du spectacle pyrotechnique du 13 juillet
DEC2025_114	Actions et résidence de jour pour collectif d'auteu·rice·s -Les Froufrous de Lilith
DEC2025_115	Modification n°2 au marché n°23-07 relatif à la fourniture et livraison d'enveloppes, papiers, fournitures de bureau, scolaire et pour activités manuelles – Lot 2 Papiers standards et spécifiques pour la reprographie et l'impression numérique
DEC2025_116	Sollicitation d'une subvention auprès de la Préfecture des Hauts de Seine, dans le cadre du Fonds vert 2025, pour la rénovation et la mise en accessibilité du gymnase Rousseau
DEC2025_117	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Swaken » du groupe Bab L'Bluz et du spectacle « J'adore » d'un DJ set Isam Elias entre la Ville de Malakoff et TALOWA Productions dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025
DEC2025_118	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'artiste-auteur, Damien Laverdunt dans le cadre de Lisez l'été et de Malakoff en Fête 2025
DEC2025_119	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'artiste -autrice, Hélène Rajcak dans le cadre de Lisez l'été et de Malakoff en Fête 2025

DEC2025_120	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et JM Prestations dans le cadre de la programmation artistique et culturelle de Malakoff en Fête 2025
DEC2025_121	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et les ateliers A PAPINA dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle sur 2024-2025
DEC2025_122	Contrat de prestation de coordination et production artistique « Nuit Blanche 2025 »
DEC2025_123	Modification n°1 au marché n°23-05 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise en accessibilité du gymnase René Rousseau à Malakoff
DEC2025_124	Modification n°1 de la convention AMI médecine du travail
DEC2025_125	Contrat de mise en conformité du parc de machines de l'atelier serrurerie
DEC2025_126	Contrat de prestations de pédicurie -podologie entre la ville de Malakoff et Monsieur Stéphane Jeroncic pour les soins des patients suivis par le service de soins à domicile
DEC2025_127	Modification n°1 à l'appel d'offres n°23-08 relatif à la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents de la ville de Malakoff – Lot 3
DEC2025_128	Attribution à titre précaire et révocable d'un logement situé dans le groupe scolaire Henri Barbusse

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15
Le secrétaire de séance, Mme Bénédicte IBOS**

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE